

4/97

juillet/décembre

Bulletin d'information et de documentation

Gouvernement du Grand-Duché
de Luxembourg



Service
Information
et Presse

Luxembourg

Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg

de J.-C. JUNGLES, LA POIX et
Jacques SALTER à Washington
D.C. - États-Unis au grand Sommet

BULLETIN D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION

Publication du Service Information et Presse
43, Boulevard Roosevelt L-2450 Luxembourg

Gouvernement du Grand-Duché de
Luxembourg

BULLETIN D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION

Photos: Photothèque S.I.P.; Marcel Ernst, Jean Picard, Serge Waldbillig

Layout: Tania Neyens

Imprimerie Centrale s.a., Luxembourg

Visites à l'étranger...

... de J.-C. JUNCKER, J.F. POOS et Jacques SANTER à Washington: U.E. - États Unis: un grand Sommet

Le 5 décembre 1997 a eu lieu à Washington le Sommet bi-annuel entre l'Union Européenne et les États-Unis. La délégation de l'U.E. était conduite par M. Jean-Claude JUNCKER, Premier Ministre du Luxembourg et actuel Président du Conseil européen, accompagné par M. Jacques F. POOS, ministre des Affaires étrangères et Président en exercice du Conseil de l'Union Européenne, et par M. Jacques SANTER, Président de la Commission européenne.

Ce Sommet avait été préparé de façon intensive par la Présidence luxembourgeoise qui mena les travaux, en collaboration avec la Commission, avec une grande détermination.

Les États-Unis et l'U.E. tombaient d'accord sur plusieurs déclarations communes.

Une première se rapporte à la situation économique et politique de l'Ukraine qui bénéficiera de l'aide nécessaire à la consolidation de la démocratie afin qu'elle puisse trouver sa pleine intégration dans la communauté internationale. L'U.E. et les États-Unis considèrent que le développement vers une démocratie prospère en Ukraine constitue un élément de stabilité et de sécurité en Europe.

Une autre déclaration commune se rapporte au «commerce électronique» et plus précisément au développement de l'Internet en faveur du développement de la coopération transatlantique.

Dans ce contexte, M. Jacques F. POOS et Sir Leon Brittan ont signé un accord se rapportant à un Service transatlantique d'échange d'informations TIES qui permettra aux citoyens et aux entreprises d'entrer en coopération à travers l'Internet.

Cet accord signé par le Président du Conseil des ministres Jacques POOS et le Commissaire BRITTAN avec les autorités américaines concerne la coopération dans de nombreux domaines de la recherche et la technologie et constitue un élément clé au niveau du développement de projets communs susceptibles de permettre des avancées dans des domaines aussi variés que l'écologie, l'agriculture, les nouvelles technologies etc.

La coopération entre l'U.E. et les États-Unis a beaucoup progressé depuis l'adoption, il y a deux ans, du New Transatlantic Agenda.

Les deux parties exprimèrent leur satisfaction devant la façon pragmatique, basée sur des actions concrètes, qui a présidé cette coopération.

Dans le domaine de la coopération diplomatique, il y a lieu de mentionner la coopération en Bosnie, plus précisément l'appui apporté au succès des élections municipales en Republica Srepska ainsi que les actions stratégiques en faveur du respect des Droits de l'Homme et de la démocratisation.

Une approche analogue existe pour le Kosovo et pour l'Albanie.

Dans ce dernier pays l'effort commun vise le succès de la conférence des donateurs et la stabilisation de la réforme.

Le travail commun s'exerce aussi en ce qui concerne la recherche d'une solution en Chypre.

Tel fut aussi le cas au Moyen-Orient à travers les liens étroits notamment entre les envoyés spéciaux.

Des consultations renforcées sur l'Iran portaient sur les armes de destruction massive, le terrorisme, les Droits de l'Homme.

Dans des domaines où la Présidence luxembourgeoise a placé ses priorités comme les aspects du troisième pilier des avancées certaines. En ce qui concerne la lutte contre la drogue par exemple, une collaboration a pu être entamée au niveau des agences respectives.

De même, les efforts ont été combinés en faveur de la lutte contre le trafic des femmes, notamment par une campagne d'information dans les pays clés comme la Pologne et l'Ukraine.

Bien d'autres domaines ont fait l'objet d'une coopération intensive. Parmi les plus tangibles citons la visite prochaine d'une délégation de la Cour Suprême des États-Unis à la Cour de Justice européenne afin d'encourager un dialogue intense sur des problèmes légaux communs.

Sommet U.E. - Canada: Communauté de vues et communauté d'action

Le Président du Conseil européen Jean-Claude JUNCKER qui conduisait avec le Président de la Commission Jacques SANTER la délégation de l'Union Européenne, a souligné à l'issue du Sommet U.E. - Canada, qu'il avait «toutes les raisons d'être satisfait».

L'idée de la tenue du Sommet sous Présidence luxembourgeoise avait été retenue par Jean-Claude JUNCKER et le Premier Ministre canadien Jean CHRÉTIEN lors du Sommet de l'OTAN à Madrid. M. CHRÉTIEN s'est d'ailleurs félicité du rôle moteur tenu par la Présidence luxembourgeoise en faveur de la tenue du Sommet.

La signature d'un accord de coopération douanière constitue un signe tangible du succès du travail en commun U.E. - CANADA, travail qui est réglé par un accord cadre de coopération commerciale et économique. En fait, le Sommet célébrait le 1^{er} anniversaire d'un Plan d'action commun arrêté le 17.12.1996 qui porte sur les relations économiques et commerciales, la politique étrangère et de sécurité, les questions transnationales et la promotion des liens.

Le Premier Ministre Jean CHRÉTIEN s'est montré très satisfait de l'étroitesse des liens entre l'U.E. et le Canada ainsi que de la grande communauté de vues concernant d'importants dossiers internationaux comme les lois HELMS-BURTON et D'AMATO et l'ambition des États-Unis d'empêcher les investissements étrangers à Cuba, ainsi que dans les secteurs des hydrocarbures de Lybie et d'Iran. Le Premier Ministre du Canada a très chaleureusement félicité la Présidence luxembourgeoise pour ses nombreux succès, notamment celui réalisé au Sommet de l'Emploi.

Jean-Claude JUNCKER pour sa part a vivement félicité le Canada pour ses incontestables succès diplomatiques lors du récent Sommet APEC à Vancouver et lors de la Conférence d'Ottawa sur l'abolition des mines antipersonnel qui venait de s'achever le jour même du Sommet U.E. - CANADA.

Jean-Claude JUNCKER a qualifié la Conférence d'Ottawa, pour laquelle les Canadiens avaient réussi à enclencher en très peu de temps une dynamique prometteuse et à rallier plus de 100 nations à la lutte contre les mines antipersonnel, de «succès majeur qui s'inscrit dans la grande tradition de la politique étrangère du Canada».

Résumant l'esprit du Sommet, le Premier Ministre luxembourgeois soulignait que «rien de ce qui est

canadien n'est étranger à l'Europe, et rien de ce qui est européen n'est étranger au Canada».

Jean-Claude JUNCKER a encore évoqué les liens étroits noués entre les deux pays à travers les nombreux émigrés luxembourgeois tout en rappelant que la Grande-Duchesse Charlotte et la famille grand-ducale avaient trouvé refuge au Canada au début de la 2^e Guerre mondiale.

Rencontre POOS - ALBRIGHT à Washington

Dans le contexte du Sommet transatlantique entre l'Union Européenne et les États-Unis, le ministre luxembourgeois des Affaires étrangères et président du Conseil des ministres de l'Union Européenne, M. Jacques F. POOS, a rencontré le jeudi 4 décembre 1997 à Washington le secrétaire d'État américain, Mme Madeleine ALBRIGHT.

L'entretien a eu lieu juste avant le départ de Mme ALBRIGHT pour l'Europe où elle s'apprêtait à rencontrer le Premier Ministre de l'État d'Israël, M. Benjamin NETANYAHOU, et le président de l'Autorité palestinienne, M. Yasser ARAFAT.

La réunion de travail portait sur les grands sujets d'actualité mondiale, et notamment sur le processus de paix au Proche-Orient. M. POOS a marqué son appui aux efforts américains et il a rappelé les préoccupations européennes devant le fait que les Palestiniens n'ont pas touché les dividendes de la paix, mais qu'au contraire leur niveau de vie n'a cessé de se détériorer depuis le début du processus de paix. Le ministre POOS s'est déclaré en plein accord avec Mme ALBRIGHT quand elle a préconisé une coopération plus étroite et plus visible entre les États-Unis et l'Union Européenne dans le cadre du processus de paix.

Mme ALBRIGHT a exprimé son appréciation pour la coopération entre les États-Unis et l'Union Européenne pendant la Présidence luxembourgeoise, coopération qui a été marquée par des avancées notables dans de nombreux domaines, dont l'Ukraine, l'ex-Yougoslavie et le Kosovo.

Les deux ministres ont également abordé des sujets où des différends persistent. Il s'agit de certains dossiers dans les domaines du commerce, de l'agriculture, du commerce électronique ainsi qu'ayant trait à l'extraterritorialité de certaines sanctions américaines à l'égard de l'Iran et de Cuba.

... du Premier ministre Jean-Claude JUNCKER en Ukraine

Le Premier ministre Jean-Claude JUNCKER, Président en exercice du Conseil européen, s'est rendu en Ukraine, les 5 et 6 septembre 1997, pour participer au premier sommet UE-Ukraine, avec le Président de la Commission européenne Jacques SANTER, et pour une visite officielle bilatérale.

MM. JUNCKER et SANTER furent accueillis avec les honneurs militaires à l'aéroport de Kiev, avant de rencontrer le Président de la République d'Ukraine Leonid KOUCHMA et le Premier ministre Valeryi PUSTOVOJTENKO. Le premier sommet UE-Ukraine a débuté à l'issue de cette entrevue et fut clôturé par une conférence de presse conjointe du Président KOUCHMA, du Premier ministre JUNCKER et du Président SANTER.

Le 6 septembre, le chef du gouvernement luxembourgeois a entamé sa visite officielle en Ukraine avec un dépôt d'une couronne de fleurs devant le tombeau du soldat inconnu à Kiev.

Les délégations luxembourgeoise et ukrainienne, présidées par les deux Premiers ministres JUNCKER et PUSTOVOJTENKO, se sont ensuite réunies pour une séance de travail.

Les deux chefs de gouvernement ont rencontré également une délégation économique luxembourgeoise, présidée par le secrétaire d'État Georges WOHLFART, qui a effectué une mission économique en Ukraine du 4 au 6 septembre.

Après la signature de l'accord entre les gouvernements de la République d'Ukraine et du Grand-Duché de Luxembourg tendant à éviter la double imposition

entre les deux pays, Jean-Claude JUNCKER a rencontré le Président du Parlement ukrainien, O. MOROZ.

Il fut ensuite reçu par le Président de la République ukrainienne Leonid KOUCHMA.

Le déjeuner officiel, une visite du Musée historique et culturel de Kiev ainsi qu'une croisière sur le fleuve Dnepr ont clôturé le programme de la visite officielle.

Communiqué de presse conjoint du Premier ministre du Grand-Duché de Luxembourg Jean-Claude JUNCKER et du Premier ministre de l'Ukraine Valeriy POUSTOVOITENKO

(1) À l'issue de la visite officielle en Ukraine les 6 et 7 septembre 1997 du Premier ministre du Grand-Duché de Luxembourg, Jean-Claude JUNCKER, le Premier ministre de l'Ukraine V. POUSTOVOITENKO et le Premier ministre de Luxembourg J.-C. JUNCKER ont conclu que les pourparlers et les contacts ont permis de mieux connaître les positions des parties et sont convenus d'examiner les voies pour approfondir la coopération bilatérale dans différents domaines.

(2) Les Premiers ministres ont exprimé leur satisfaction quant au déroulement de la mission économique luxembourgeoise qui est arrivée à Kiev le 4 septembre sous la conduite de M. Georges WOHLFART, Secrétaire d'État aux Affaires étrangères du Luxembourg.

Cérémonie de signature de la Convention entre le Gouvernement d'Ukraine et le Gouvernement du Luxembourg tendant à éviter les doubles impositions. Monsieur Jean-Claude JUNCKER et M. MITUKOV, Ministre des Finances



Dans cette délégation d'hommes d'affaires, tout le spectre des secteurs économiques du Luxembourg a été représenté, ce qui témoigne de l'intérêt que les milieux économiques et bancaires du Luxembourg portent au développement des relations et de la coopération avec leurs partenaires ukrainiens. Les Premiers ministres se sont félicités des résultats des entretiens et pour parler entre les délégations d'affaires et ont exprimé leur conviction que ces contacts donneront une impulsion substantielle au développement des relations commerciales et économiques entre l'Ukraine et le Luxembourg. Afin de faciliter les échanges commerciaux, les Premiers ministres ont procédé à la signature de la Convention tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir la fraude fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune. Les Premiers sont convenus de l'importance du développement des relations d'investissement, notamment par un Accord d'encouragement et de protection réciproque des investissements UE-Bl-Ukraine, et, dans ce contexte, le Premier ministre luxembourgeois a en particulier mis l'accent sur la nécessité pour l'Ukraine d'améliorer la protection de la propriété intellectuelle.

(3) Le Premier ministre de l'Ukraine a souhaité du succès à la Présidence luxembourgeoise de l'Union Européenne et a remercié M. J.-C. JUNCKER pour avoir décidé d'organiser au cours de sa Présidence le premier Sommet entre l'Ukraine et l'UE. Les Premiers ministres considèrent que le rapprochement et la coopération de l'Ukraine avec l'Union Européenne faciliteront les réformes économiques et l'intégration de l'Ukraine dans l'économie mondiale et ont exprimé leur satisfaction quant à la qualité et les résultats des discussions au Sommet. Le Luxembourg favorisera dans la mesure du possible l'entrée en vigueur de l'accord de partenariat et de coopération au cours de sa Présidence de l'Union Européenne.

(4) Le Premier ministre de Luxembourg a souligné les succès de l'Ukraine, notamment dans le domaine de la politique extérieure, ainsi que la résolution et l'attachement des autorités ukrainiennes à la mise en œuvre des réformes politiques, démocratiques et économiques. Il a souhaité au Président, au Premier ministre et au Gouvernement d'Ukraine de surmonter avec succès les obstacles qu'ils rencontrent sur la voie des réformes.

(5) M. JUNCKER a souligné qu'une Ukraine forte et indépendante est un facteur essentiel pour la sécurité et la stabilité sur le continent européen et a exprimé sa conviction que l'Ukraine trouvera sa place méritée en Europe. Il a aussi encouragé l'Ukraine à continuer son engagement en matière de coopération régionale et a rappelé que l'Ukraine est d'ores et déjà membre de l'Initiative Centre-européenne.

(6) Le Premier ministre J.-C. JUNCKER attache une grande importance aux négociations d'accession à

l'Organisation Mondiale du Commerce actuellement menées par l'Ukraine et a souligné l'importance de l'assistance technique de la part de l'UE afin de faciliter cette adhésion.

(7) M. J.-C. JUNCKER a assuré que son Gouvernement est prêt à accroître avec l'Ukraine la coopération dans le cadre de l'ONU et il s'est félicité de la prochaine élection du représentant ukrainien à la présidence de la 52^e session de l'Assemblée générale de l'ONU, ce qui reflète son image de marque de l'Ukraine sur l'arène internationale.

(8) Les Premiers ministres de l'Ukraine et de Luxembourg apprécient hautement la Charte de partenariat spécial entre l'Ukraine et l'OTAN signée à Madrid et constatent le rôle positif que joue l'OTAN pour maintenir la paix et la stabilité en Europe et pour favoriser une confiance et une transparence plus grandes dans la zone euro-atlantique. Ils soulignent que le renforcement de la coopération de l'Ukraine avec l'OTAN favorisera et approfondira le dialogue politique entre l'Ukraine et les membres de l'Alliance sur un large éventail de questions de sécurité.

(9) Partant de la confirmation par l'Ukraine de son intention de faire des efforts pour approfondir les relations avec l'Union de l'Europe Occidentale, les Premiers ministres se sont prononcés en faveur du développement de projets de coopération concrets entre l'Ukraine et l'UEO.

(10) Les Premiers ministres considèrent que la culture, l'éducation, les sciences, les échanges des jeunes, le sport et le tourisme sont des domaines de coopération importants. Ils favoriseront, par tous les moyens, la réalisation du Programme de la coopération dans ces domaines entre l'Ukraine et le Luxembourg pour les années 1997-1999. Ils se félicitent de l'exposition «Trésors d'Ukraine» qui s'est déroulée au Luxembourg en octobre-décembre 1997 et a constitué un événement exceptionnel dans le cadre des manifestations culturelles officielles de la Présidence luxembourgeoise à l'Union Européenne.

(11) Les Premiers ministres se sont félicités de la coopération avancée dans le domaine de la santé. À mentionner sont en particulier le traitement à Luxembourg d'enfants cardiaques en collaboration avec la Croix Rouge, les projets d'accueil et de soutien aux enfants souffrant des conséquences de l'accident nucléaire de Tchernobyl, ainsi que le programme de stages de médecins ukrainiens à Luxembourg.

(12) Le Premier ministre J.-C. JUNCKER a invité le Premier ministre V. POUSTOVOITENKO à se rendre en visite officielle au Grand-Duché de Luxembourg dans les délais qu'il jugera opportuns. Cette invitation a été acceptée avec reconnaissance.

... de LL.AA.RR. à la Commission européenne à Bruxelles

Sur invitation du Président, M. Jacques SANTER, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc Héritier et la Grande-Duchesse Héritière se sont rendus le 29 octobre 1997 en visite officielle à la Commission européenne à Bruxelles.

Dans la soirée, ils ont assisté à une Soirée de Gala organisée par l'Association Femmes d'Europe, au Théâtre Royal de la Monnaie, au profit de projets d'aide humanitaire.



Leurs Altesses Royales
le GRAND-DUC HÉRITIER et
la GRANDE-DUCHESSE
HÉRITIÈRE et
M. Jacques SANTER,
Président de la Commission
européenne

... du GRAND-DUC HÉRITIER et du ministre Robert GOEBBELS en Corée du Sud

Le 26 septembre 1997, à l'occasion d'une mission économique en Corée du Sud, la délégation luxembourgeoise a été reçue pour un déjeuner par le Président Young-Sam KIM. La mission était présidée par Son Altesse Royale le PRINCE HENRI et dirigée par le

ministre de l'Économie, M. Robert GOEBBELS. Au programme ont figuré également des rencontres avec les dirigeants de quelques entreprises parmi les plus importantes en Corée.



S.A.R. le GRAND-DUC
HÉRITIER et le Président
Young-Sam KIM

... de Mme HENNICOT-SCHOEPGES à Moscou

Madame Erna HENNICOT-SCHOEPGES, Ministre de la Culture, a été en visite officielle à Moscou où elle a assisté au concert de gala offert par l'Orchestre Philharmonique du Luxembourg, dans le cadre du 850^e anniversaire de la ville de Moscou.

Elle a eu, le 20 décembre, une entrevue avec son homologue russe, le nouveau ministre des Affaires culturelles, Mme DEMENTIEVA, pour discuter du futur programme de coopération entre la Fédération de Russie et le Grand-Duché de Luxembourg.

... de M. Georges WOHLFART en Bosnie-Herzégovine

Le secrétaire d'État a commencé sa visite en Bosnie-Herzégovine le 5 août 1997 par des entretiens politiques à Sarajevo. Avec son premier interlocuteur, M. MURATOVIĆ, le ministre de l'Économie et du Commerce extérieur, M. WOHLFART a évoqué l'aide luxembourgeoise importante visant la reconstruction, aide qui est particulièrement appréciée par les autorités de Bosnie-Herzégovine.

Le secrétaire d'État luxembourgeois a également évoqué l'ensemble des dossiers brûlants actuels concernant la citoyenneté, les passeports et les services diplomatiques communs. Devant les difficultés des Parties à mettre en œuvre les différents aspects des accords de paix de Dayton, M. WOHLFART a fait état des préoccupations de la communauté internationale qui se sont traduites dans les recherches proposées par M. Carlos WESTENDORP. Les accusations du ministre des Affaires étrangères britannique, M. Robin COOK, concernant l'utilisation peu transparente des moyens budgétaires mis à disposition par la communauté internationale a fait l'objet d'une demande et d'un commentaire de la délégation luxembourgeoise.

M. Georges WOHLFART a eu ensuite des entretiens – avec M. Gerd WAGNER, l'adjoint de M. WESTEN-

DORP à l'OHR (Office of the High Representative). L'OHR a pour mission de favoriser la mise en œuvre du volet civil des accords de Dayton, le volet militaire étant dans la responsabilité du SFOR. Concrètement, l'OHR joue le rôle de trait d'union entre les Parties, et, plus particulièrement, contribue à la création des institutions communes prévues par Dayton. Il travaille encore à la mise en œuvre de l'aide à la réalisation des élections, au respect des Droits de l'Homme et au retour des réfugiés et des personnes déplacées.

Un diplomate luxembourgeois, M. Paul STEINMETZ, en temps normal adjoint de l'ambassadeur luxembourgeois à Londres, a été mis à la disposition de l'OHR pour sept mois. La mission consiste à tenir la Présidence luxembourgeoise au courant des réflexions en cours au sein de l'OHR, et à répercuter les idées et suggestions de la Présidence.

Au cours de la journée du mardi 5 août M. WOHLFART a visité deux projets:

La première visite a été consacrée au Centre de Logopédie de Sarajevo marqué par les ravages de la guerre.



Le secrétaire d'État M. Georges WOHLFART et le directeur de la CARITAS M. Erny GILLEN au Centre de Logopédie à Sarajevo

En effet, avant la guerre, quelque 240 élèves encadrés par 90 professeurs fréquentaient ce centre. Ce dernier ayant été fortement endommagé par la guerre n'accueille actuellement plus que 126 élèves et 30 professeurs. En 1996, le ministère des Affaires étrangères luxembourgeois a demandé à la Caritas de lui présenter un projet de réhabilitation. Grâce à l'aide apportée par le MAE et à l'engagement conjoint de Caritas ainsi que du ministère de l'Éducation et de la Science, de la Culture et des Sports Bosnien, le Centre devrait être complètement réhabilité d'ici mars 1998.

La deuxième visite a porté sur un projet de reconstruction d'un aqueduc dans la Commune de Trnovo.

Ce projet s'inscrit dans le plan de réhabilitation des villages faisant partie de la Commune de Trnovo. En reliant ces localités aux sources montagneuses par un système de réservoir et de conduites, leur ravitaillement en eau sera assuré sans problèmes.

Les travaux sont surveillés par le Comité de coordination des associations bosniaques au Luxembourg et exécutés par la société de construction WTE-WATER TREATMENT ENGINEERING de Sarajevo. Le projet est cofinancé à parts égales par la Commune de Trnovo, par l'entreprise de construction WTE et par le ministère des Affaires étrangères luxembourgeois, et sera prévisiblement terminé en décembre 1997.

La seconde journée de la visite de M. WOHLFART en Bosnie-Herzégovine a été consacrée en grande partie à des organismes qui sont mandatés par la Communauté Internationale pour assurer le rétablissement de la situation ou à participer à cet effort.

Des entretiens avec M. Kai EIDE, le chef de la mission des Nations Unies, mais aussi de ceux avec les représentants du Haut Commissariat aux Réfugiés des Nations Unies et de l'Office Humanitaire de la Communauté européenne, il ressort que les Bosniaques, les Croates et les Serbes engagent le dialogue avec des réticences cer-

taines, ce qui ne facilite pas la mise en place d'une situation politique, économique et sociale susceptible de régler les problèmes à court terme. Notamment dans le domaine du retour des réfugiés, les objectifs sont loin d'être réussis. Les graves incidents d'il y a quelques jours illustrent les difficultés rencontrées. M. WOHLFART s'est cependant vu souligner à plusieurs reprises que la Communauté européenne était le plus grand donateur humanitaire en Bosnie-Herzégovine, et que l'image s'en trouvait fortement valorisée.

Parmi les mesures prioritaires, tous les interlocuteurs du secrétaire d'État ont souligné le rétablissement d'un système éducatif de qualité. Quant au rétablissement de la situation économique, il y a eu un consensus autour du constat que la seule aide internationale n'y suffit pas.

M. WOHLFART s'est montré impressionné par l'engagement, la détermination, la compétence et l'enthousiasme des organisations internationales dans leurs missions qui se révèlent d'une grande complexité.

Le secrétaire d'État a ensuite rendu visite à la cellule d'appui du Bureau International du Travail (BIT) à Sarajevo, cellule qui repose sur une initiative luxembourgeoise, et qui est entièrement financée par le Gouvernement luxembourgeois. La mission de la cellule d'appui du BIT consiste en effet à assurer la logistique nécessaire à la mise en œuvre des projets relatifs à la réhabilitation sociale du pays. Ces projets concernent la réintégration dans la vie active des soldats démobilisés, l'assistance aux réfugiés et aux personnes déplacées, la création d'emplois, la formation professionnelle ainsi que l'assistance technique au ministère du Travail bosnien.

La troisième journée de la visite du secrétaire d'État, M. Georges WOHLFART, en Bosnie-Herzégovine fut consacrée à l'inspection de deux projets financés par le Gouvernement luxembourgeois et exécutés par la Caritas en collaboration avec Caritas-Suisse en deux endroits différents de la Fédération croato-bosnienne.



La délégation luxembourgeoise fut impressionnée par l'ampleur et la nature des dévastations

Les projets en question concernent d'une part la réfection de 39 maisons et le rétablissement des infrastructures d'eau et d'électricité dans le village de Goravci, et d'autre part la réhabilitation de trois villages dans la commune de Sanski Most. Ces projets sont à considérer comme essentiels dans la perspective de la mise en œuvre de tous les aspects de l'accord de Dayton. En effet, ce n'est que le retour des anciens habitants dans leurs maisons qui assure la réalisation du plan de paix. Or, ce retour ne peut se faire sans qu'une aide importante ne soit apportée à la reconstruction de leurs demeures dévastées.

À plusieurs reprises lors de ses entretiens avec les autorités locales, et notamment durant les entretiens avec les responsables locaux de la Caritas, M. Georges WOHLFART a souligné l'ensemble de ces aspects. Il a rappelé que l'aide de la communauté internationale ne vise pas la consolidation d'une situation de séparation, mais qu'elle sert exclusivement les incitations en faveur de la cohabitation et de la collaboration. Le Secrétaire d'État luxembourgeois a invité de façon pressante les responsables des différentes communautés à prendre des mesures en faveur du rétablissement d'un climat de confiance.

... de M. Georges WOHLFART en Tunisie

Monsieur le secrétaire d'État, Georges WOHLFART, a effectué une visite officielle en Tunisie du 11 au 14 août 1997.

La première journée de la visite officielle de Georges WOHLFART, secrétaire d'État à la Coopération et au Commerce extérieur, a débuté par une rencontre avec le nouveau ministre des Affaires étrangères, Monsieur Abderrahim ZOUARI. Celui-ci a expliqué la très grande satisfaction des autorités tunisiennes concernant la coopération luxembourgeoise. M. Georges WOHLFART a rappelé la stratégie de son gouvernement en la matière en expliquant que le Luxembourg procède par pays cibles dans lesquels des projets bien identifiés sont mis en œuvre dans les domaines de la santé, des infrastructures, de l'agro-alimentaire, de la promotion féminine ou de l'éducation. Les pays retenus ne sont pas toujours les moins avancés. L'exemple de la Tunisie montre qu'une aide efficace peut être apportée par la coopération à un pays en plein développe-

ment qui, par ailleurs, assure un rôle de stabilisation important dans le Maghreb.

Le secrétaire d'État luxembourgeois s'est félicité que l'aide apportée par le Luxembourg contribue à un «développement réciproque» puisque des accords de coopération ont été conclus entre huit entreprises luxembourgeoises et huit autres de la Tunisie.

L'entretien prolongé entre M. ZOUARI et M. WOHLFART portait encore sur la question algérienne ainsi que les priorités de la Présidence luxembourgeoise du Conseil européen.

Cette première rencontre fut suivie de deux autres avec le ministre de l'Agriculture et les responsables du ministère de l'Environnement. Les projets financés par le gouvernement luxembourgeois et mis en œuvre de façon sobre et efficace par LUXDEVELOPMENT concernaient ces deux ministères.



Rencontre entre
MM. WOHLFART et ZOUARI

M. WOHLFART a ensuite pu se rendre compte de la portée de la coopération luxembourgeoise en Tunisie en visitant deux projets. Le premier concerne les «déchets huileux de garages», le deuxième le «CITET». Les projets sur le lait avaient fait l'objet d'un échange de points de vues approfondi entre Georges WOHLFART et le ministre tunisien de l'Agriculture.

M. WOHLFART inaugure l'Espace de la Créativité féminine

À l'heure où la Tunisie célébrait la «Fête nationale de la femme», M. Georges WOHLFART inaugurait en présence de la ministre des Affaires de la Femme et de la Famille, Mme Mezhiah ZARPOUR, l'Espace de la Créativité Féminine.

Cet espace est un centre permanent pour l'exposition de productions et de créations féminines, un espace culturel et de rencontres et un centre de formation. Ses objectifs sont la participation des femmes au processus d'intégration et de développement, la création de sources de revenus, la promotion de l'artisanat féminin et de l'économie rurale, et l'encouragement à la création.

En effet, le 20 novembre 1996, le Luxembourg s'est engagé à renforcer son intervention en fixant le volume du troisième accord bilatéral à 350 millions de flux. Le programme 1997-1999 prévoit également des interventions dans les secteurs cible de la coopération luxembourgeoise. Au début de cette année-ci, Lux-Development se concentre donc sur la formulation et le démarrage des nouveaux éléments du programme dans les secteurs du développement rural, de l'environnement, de la formation professionnelle et du soutien spécifique aux femmes. Le projet vise en outre à doter l'Union nationale de la Femme tunisienne d'un

Centre de Formation professionnelle pilote qui puisse offrir aux jeunes filles en rupture de scolarité du quartier de la Médina de Tunis une formation professionnelle dans le domaine de la couture, de la bijouterie et de la peinture sur céramique. Ce projet vise le développement des femmes par la mise en place, outre d'un volet infrastructure, d'un programme de formation professionnelle et générale de qualité et d'un programme de gestion durable.

M. WOHLFART a ensuite eu une séance de travail approfondie avec M. Hay SASSI, secrétaire d'État chargé du Fonds national de solidarité. Le gouvernement luxembourgeois réalise en collaboration avec ce Fonds le projet «Zones d'ombres».

En date du 27 janvier 1997, le ministère a approuvé le document de projet relatif au projet «Zones d'ombre». Ce projet a pour but la mise en place d'infrastructures de bases (pistes, électrification, eau potable, école) ainsi que la diversification des activités économiques dans cinq Zones d'ombre, c'est-à-dire des localités rurales isolées du gouvernorat de Béja. Il vise en effet le développement rural intégré des zones d'ombre en combinant, d'une part, la mise en place d'infrastructures avec, d'autre part, la création de sources de revenus, afin de garantir l'indépendance des bénéficiaires et l'autosuffisance du projet. À souligner que le projet sera réalisé en étroite collaboration avec les autorités tunisiennes, tout en sensibilisant les bénéficiaires ruraux.

M. WOHLFART a évoqué dans ce contexte la possibilité de voies novatrices de financement, notamment celui des micro-crédits, dont le principe fera l'objet d'une réflexion approfondie du Conseil «Développement» sous présidence luxembourgeoise.



Promenade dans l'«Espace de la Créativité féminine»

... de M. Georges WOHLFART à Doha au Qatar

Le secrétaire d'État aux Affaires étrangères, au Commerce extérieur et à la Coopération, M. Georges WOHLFART, s'est rendu du 15 au 16 novembre 1997 à Doha au Qatar, où s'est déroulée la 4^e Conférence économique internationale des pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. Le but de cette conférence dite Conférence MENA est de contribuer, par le développement de la coopération économique entre les pays de ces régions, au processus de paix au Proche-Orient.

M. WOHLFART est intervenu à la Conférence MENA en sa qualité de Président du Conseil des ministres de l'Union Européenne. Dans son intervention, M. WOHLFART a souligné que la création d'un partenariat honnête et efficace entre les secteurs public et privé constitue un facteur de stabilité essentiel pour la région. La présence à Doha de nombreux hommes d'affaires de tous les continents est révélateur des importantes potentialités économiques et commerciales qui n'attendent que d'être exploitées. M. WOHLFART a également souligné les efforts de l'UE pour renforcer la coopération économique dans le bassin euro-méditerranéen, notamment à travers de nouveaux accords de partenariats qui améliorent une coopération déjà existante.

En ce qui concerne la crise dans laquelle se trouve actuellement le processus de paix au Proche-Orient, M. WOHLFART a appelé Israël à respecter les engagements auxquels il a souscrit à Madrid, dans les accords d'Oslo et le protocole sur Hébron. Il a rappelé le principe de la «terre contre la paix», qui doit notamment se traduire par une reprise du redéploiement des forces israéliennes dans les territoires occupés. Il a demandé l'ouverture de l'aéroport et la construction du port maritime de Gaza ainsi que le gel immédiat des implantations israéliennes ainsi que l'arrêt complet de la construction de nouvelles implantations dans les territoires occupés.

M. WOHLFART a conclu son intervention en déclarant que l'UE a réitéré en signant, au début de cette année un accord d'association avec l'Autorité palestinienne, sa volonté de développer avec elle des relations commerciales et autres au même titre qu'avec les autres partenaires de la région euro-méditerranéenne.

Les ministres ont évoqué finalement la situation et les perspectives de l'Albanie.



Visites au Luxembourg...

... du Ministre des Affaires étrangères de Mongolie

Le ministre des Affaires étrangères de Mongolie, M. Shukher ALTANGEREL, fut le 1^{er} octobre 1997 à Luxembourg pour une visite de travail. Il a été reçu par le Ministre des Affaires étrangères, M. Jacques F. POOS.

Au cours de la réunion de travail entre les délégations, il fut question des relations bilatérales entre le Luxem-

bourg et la Mongolie, qui sont marquées par la coopération dans le domaine financier, un accord aérien signé en mars dernier, qui doit encore être ratifié, et un projet d'accord de non-double imposition. Ont figuré également à l'ordre du jour les relations entre la Mongolie et l'UE ainsi que les développements en Asie.



MM. POOS et ALTANGEREL
lors de la conférence de presse
commune

... de la ministre russe Tatiana DMITRIEVA

Le ministre de la Santé, Johny LAHURE, a rencontré le 7 juillet 1997 son homologue russe, Madame la Ministre Tatiana DMITRIEVA, pour un échange de vues, notamment au sujet des relations bilatérales.

Les deux ministres ont convenu de concrétiser encore davantage les projets communs au niveau de l'échange de médecins-stagiaires et aussi de la prise en charge de patients russes atteints de maladies cardio-vasculaires ou du cancer.

Aussi se proposent-ils une information et une concertation réciproques en matière des programmes respectifs de décentralisation de la psychiatrie qui ont été entamés dans les deux pays.

S'agissant des initiatives de recherche, Madame DMITRIEVA a informé Monsieur LAHURE des projets en

cours en matière de recherche fondamentale dans la Fédération russe tandis que Monsieur LAHURE a présenté des programmes de recherche médicale appliquée au Luxembourg. La ministre russe a particulièrement insisté sur la recherche pharmaceutique et les conditions d'agrément et de mise sur le marché dans l'Union Européenne.

En guise de conclusion, Madame DMITRIEVA souhaiterait que le Luxembourg et la Fédération russe puissent entrevoir la possibilité d'un protocole d'accord sur une coopération médicale et sanitaire réciproque. Monsieur le Ministre LAHURE, tout en préconisant une approche plutôt pragmatique, n'a pas exclu un tel accord, à l'image de celui que la Russie et la Belgique ont conclu en 1993.

... de M. GROSSMANN des États-Unis

Le 10 septembre, Monsieur Johny LAHURE, ministre de l'Environnement, a reçu Monsieur GROSSMANN, Assistant Secretary of State for European Affairs du

gouvernement des États-Unis, pour préparer la Conférence sur les Changements climatiques à Kyoto en décembre 1997.

... du Président du CICR, M. Cornelio SOMMARUGA

Le 2 juillet 1997, M. Cornelio SOMMARUGA, président du Comité international de la Croix-Rouge, a visité le Luxembourg.

Au cours de cette visite, M. SOMMARUGA fut reçu par S.A.R. la Grande-Duchesse pour une audience suivie d'une réunion de travail.

Le président du CICR a eu une entrevue avec le premier ministre, M. Jean-Claude JUNCKER, ainsi qu'une réunion de travail avec le ministre des Affaires étrangères, M. Jacques F. POOS, et le secrétaire d'État à la Coopération, M. Georges WOHLFART.



Le Premier Ministre
Jean-Claude JUNCKER et
M. Cornelio SOMMARUGA

Conseils et Rencontres UE

«L'avènement de la radiodiffusion numérique en Europe»

Le séminaire s'est adressé aux ministres en charge de l'audiovisuel dans les 15 États membres de l'Union Européenne, des pays d'Europe centrale et orientale (PECO), ainsi qu'à ceux de Chypre, de la Norvège, de l'Islande et du Liechtenstein. Une délégation du Parlement Européen (Commission de la Culture, de la Jeunesse, de l'Éducation et des Médias) a assisté également au séminaire.

L'objectif du séminaire a été de fournir aux ministres et à leurs proches collaborateurs une vue d'ensemble sur

l'impact que l'introduction du numérique pourra avoir sur la politique audiovisuelle en Europe, ceci notamment pour préparer le débat relatif au cadre réglementaire des nouveaux services.

En marge du séminaire ont eu lieu des démonstrations de bouquets numériques européens.

Le séminaire a été organisé sur invitation de Madame Erna HENNICOT-SCHOEPGES, Ministre de la Culture, par la Présidence luxembourgeoise de l'Union Européenne et la Commission européenne (DGX).



Démonstration de bouquets numériques européens en présence de Mme HENNICOT-SCHOEPGES

M. BODEN à la Conférence ministérielle sur les logements soutenable

Le ministre du Logement, Monsieur Fernand BODEN, a participé à la 2^e Conférence des ministres européens sur les logements soutenable à Amsterdam, les 24 et 25 septembre 1997.

Le sujet principal de cette conférence fut centré sur les politiques en matière de l'habitat durable, écologique et à échelle humaine.

Le ministre du Logement a fait une intervention lors de la conférence, au sujet de la politique poursuivie en cette matière au Grand-Duché de Luxembourg.

Mme HENNICOT au Conseil de l'Europe

Mme Erna HENNICOT-SCHOEPGES, ministre de la Culture, a participé, le 24 septembre 1997, à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, Commission de la Culture et de l'Éducation, à un échange de vues sur la coopération culturelle entre l'Union Européenne et le Conseil de l'Europe.

Partant de la constatation qu'une telle coopération s'est déjà instaurée par certains projets communs, Mme le Ministre a souligné la nécessité d'un échange continu d'informations entre les deux organisations et

l'importance d'identifier des domaines spécifiques de collaboration pragmatique.

Mme le Ministre a également informé la Commission que la Présidence luxembourgeoise tient à associer le Conseil de l'Europe le plus étroitement possible aux nombreux séminaires qui sont organisés dans le domaine culturel au cours du deuxième semestre de 1997 et a notamment évoqué le séminaire sur la musique des 5 et 6 septembre où cette synergie s'est révélée très fructueuse.

Séminaire «Villes européennes de la Culture»

Les 7 et 8 novembre 1997 a eu lieu au Château de Bourglinster un séminaire sur les Villes européennes de la Culture en présence de Mme Erna HENNICOT-SCHOEPGES, ministre de la Culture.

Ce séminaire avait pour but de préparer la décision du Conseil Culture du 24 novembre quant à la désignation de la Ville européenne de la Culture pour 2001.

Il a permis aux Villes candidates au titre de 2001, à savoir Basel, Riga, Genova, Porto, Rotterdam, Lille et

Valencia, invitées par la Présidence, de présenter leur programme aux délégations des 15 États membres, de la Commission, du Parlement Européen, du Comité des régions et du Réseau des Villes et Mois culturels européens. Il a également permis de faire avancer la réflexion sur une redéfinition du programme «Ville européenne de la Culture» après 2001.

Le Chancelier Helmut KOHL à l'honneur

Le 17 septembre 1997, Monsieur Helmut KOHL, Chancelier de la République Fédérale d'Allemagne, a eu une brève entrevue avec Monsieur Jean-Claude JUNCKER, Premier Ministre, ministre d'État.

Dans la soirée M. KOHL fut honoré par «The Edmond Israel Foundation and the Cedel Group».



Félicitations de M. Edmond ISRAËL
au Chancelier allemand
Helmut KOHL

Conférences internationales

Grande Région: Les transports furent au cœur du Sommet de Manderen

En septembre 1995 à Mondorf se tenait le premier Sommet de la Grande Région regroupant les autorités de la région Saar-Lor-Lux – Rhénanie-Palatinat – de la région Wallonne, de la Communauté française et de la Communauté germanophone de Belgique. Les responsables avaient ainsi clairement voulu affirmer leur volonté de conjuguer leurs efforts au service du développement harmonieux et durable de cette région centrale d'Europe.

Dans leur déclaration de principe commune, ils ont souligné à l'issue de cette première rencontre que «la poursuite de la croissance commune des territoires transfrontaliers vers une forte interpénétration de l'espace économique pour toutes les régions augmente considérablement leur chance de renforcer la restructuration économique indispensable».

À cette fin, la tenue régulière de Sommets a été décidée pour concourir d'une part à éliminer progressivement les déficits et handicaps qui entravent cette croissance commune et d'autre part à donner une réelle impulsion aux axes de coopération et d'évolution.

Fort de ce principe, le Sommet de Sarrebruck de novembre 1996 a, pour sa part, retenu comme thème central de travail les questions du marché de l'emploi, du dialogue social et de la suppression des entraves administratives.

En prolongement direct des objectifs fixés à Mondorf et des recommandations issues des réflexions spécifiques menées lors du Sommet de Sarrebruck, se pose évidemment la question des choix indispensables en matière d'infrastructures de communication dans la perspective du développement économique de la Grande Région. Tel fut par conséquent le thème qu'avait choisi de traiter le Sommet de Lorraine en 1997, qui s'est déroulé au château de Manderen le mercredi 22 octobre 1997.

Outre le bilan de la mise en œuvre du précédent Sommet de Sarrebruck, les travaux du Sommet de Lorraine ont porté également sur la mise en place et les travaux du CES de la Grande Région, la formation professionnelle, le répertoire des coopérations transfrontalières, le schéma de développement spatial de la Grande Région, et la mise en place d'une communication commune de la Grande Région, qui rassemble aujourd'hui une population de 11 millions d'Européens.

Ont participé au Sommet de Lorraine

Le Ministre-Président du Land de Rhénanie-Palatinat, M. Kurt BECK

Le Ministre-Président de la Sarre, M. Oskar LAFONTAINE

Le Ministre de l'Aménagement du Territoire du Grand-Duché de Luxembourg, M. Alex BODRY

Le Ministre-Président de la Communauté germanophone de Belgique, M. Jacques MARAITE

Le Ministre des Relations Internationales de la Région Wallonne et de la Communauté française de Belgique, M. William ANCIEN

Le Président du Conseil Régional de Lorraine, M. Gérard LONGUET

Le Président du Conseil Général de la Meurthe et Moselle, M. Jacques BAUDOT

Le Président du Conseil Général de la Moselle, M. Philippe LEROY

Le Préfet de la Région Lorraine, Préfet de Moselle, Mme Bernadette MALGORN, a participé au Sommet en témoignage de l'intérêt porté par la République française à la coopération transfrontalière dans la Grande Région. Elle n'a pu que prendre acte des vœux émis par les participants et a examiné avec la plus grande attention ceux d'entre eux qui relèvent de la compétence de l'État en ce qui concerne la France.

Message du Premier Ministre Jean-Claude JUNCKER

C'est avec grand intérêt que j'ai pris connaissance de la finalisation des travaux préparatoires du 3^e Sommet de la Grande Région. Cette constatation vaut d'abord pour le bilan de la mise en œuvre des recommandations du dernier Sommet de Sarrebruck concernant le marché de l'emploi, le dialogue social et la suppression des entraves administratives. Elle vaut de même pour le thème central de cette année, consacré aux transports et communications. J'ai noté en outre avec satisfaction que le Comité Économique et Social de la Grande Région a réussi à entamer en peu de temps ses travaux et à les faire progresser avec succès.

De la lecture de ces textes se dégage un thème principal: l'emploi. Comme vous savez, les gouvernements des États membres de l'Union Européenne lui consacreront un Conseil extraordinaire à Luxembourg les 21 et 22 novembre. S'il est vrai que la lutte contre ce fléau relève surtout du domaine des États membres, il ne faudrait pas

négliger pour autant le rôle à jouer par les institutions communautaires et les entités régionales. Ces dernières sont appelées à devenir des acteurs actifs en matière de lutte contre le chômage. Dans une Europe solidaire et de plus en plus intégrée, ce constat s'applique de surcroît aux grands espaces transfrontaliers. Ainsi, je salue les propositions portant notamment sur la mise en place d'un observatoire interrégional du marché de l'emploi, le renforcement des initiatives contre le chômage des jeunes grâce à l'apprentissage des langues, le développement des doubles diplômes, la coopération entre les établissements d'enseignements supérieurs.

La suppression des obstacles réglementaires et administratifs dans les échanges transfrontaliers revête une

importance de taille pour le fonctionnement du marché intérieur européen. Je me félicite de l'inventaire réalisé et de l'engagement donné par l'ensemble des partenaires pour pallier à ces carences.

En application du principe de subsidiarité, les régions, pour les questions relevant de leurs compétences, peuvent donner des impulsions et développer des dynamiques nouvelles. C'est précisément la conjugaison des efforts que nous essayons de réussir dans notre Grande Région transfrontalière dont le caractère exemplaire de la collaboration est devenu une référence en Europe.

À nos amis lorrains et à tous les participants je souhaite que le Sommet de Manderen puisse connaître le succès qu'il mérite.

Sommet de l'OTAN à Madrid

Le 8 et 9 juillet 1997 a eu lieu le Sommet de l'OTAN qui a réuni les chefs d'État et de Gouvernement des États membres de l'Alliance Atlantique. Le Luxembourg fut représenté à ce Sommet par son Premier Ministre, M. Jean-Claude JUNCKER, et son ministre des Affaires étrangères, M. Jacques F. POOS.

À l'ordre du jour de ce Sommet a figuré notamment l'invitation adressée à certains pays à adhérer à

l'Alliance et à entamer dans cette perspective des pourparlers d'adhésion.

Retenons que le 8 juillet 1997, le ministre des Affaires étrangères, M. Jacques F. POOS, a rencontré en marge du Sommet de l'OTAN à Madrid son collègue belge, M. Eric DERYCKE, dans le cadre de sa tournée des capitales au cours de laquelle il consulte les États membres sur les grands axes de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union Européenne.



Les ministres en discussion avant la signature de la Charte ONU - Ukraine

Réunion ministérielle de l'OTAN à Bruxelles Signature des protocoles d'adhésion avec la Hongrie, la Pologne et la République tchèque

Le ministre des Affaires étrangères, M. Jacques F. POOS, a participé à la réunion ministérielle de l'Alliance atlantique qui s'est déroulée les 16 et 17 décembre 1997 à Bruxelles.

Au cours de la réunion du Conseil de l'Atlantique Nord furent abordées les questions de la Bosnie, de l'adaptation interne et de l'adaptation externe de l'OTAN.

Au cours de l'après-midi du 16 décembre 1997, les ministres des États membres de l'Alliance atlantique ont rencontré les trois États invités – la Hongrie, la

Pologne et la République tchèque – pour la signature des protocoles d'adhésion.

Les ministres ont participé ensuite à la réunion de la Commission OTAN-Ukraine.

Le 17 décembre ont eu lieu les réunions du Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA), qui regroupe actuellement les 16 pays alliés, les 27 pays partenaires et le Tadjikistan, et la réunion du Conseil conjoint permanent OTAN-Russie.

MM. POOS et BODRY à la réunion de l'UEO à Erfurt

M. Jacques F. POOS, Vice-premier Ministre et ministre des Affaires étrangères, et M. Alex BODRY, ministre de la Force publique, ont participé à la réunion ministérielle de l'Union de l'Europe occidentale (U.E.O.) qui a eu lieu le 18 novembre 1997 à Erfurt.

Les ministres des pays de l'UEO ont affirmé qu'il importe de continuer à former une véritable identité européenne de sécurité et de défense et d'assurer les responsabilités européennes accrues en matière de sécurité et de défense. La relation institutionnelle entre l'Union Européenne et l'UEO, telle qu'elle est établie par le traité sur l'Union Européenne et renforcée par le Traité d'Amsterdam, ainsi que l'intensification de la coopération entre l'UEO et l'OTAN, permettent à l'Europe d'avoir une approche globale de la gestion des crises. Le Traité d'Amsterdam, grâce à l'inclusion des missions de Petersberg, confirme que l'éventail des réactions possibles de l'Union Européenne est complété par l'accès à la capacité politico-militaire de l'UEO en matière de gestion de crise. Cette capacité comprend la possibilité pour l'UEO de recourir aux moyens de l'Alliance atlantique, y compris les dispositions de commandement européen. À Erfurt, les ministres de l'UEO ont décidé de renforcer le rôle charnière de l'UEO entre l'Union Européenne et l'OTAN.

Dans son intervention M. POOS s'est félicité de l'excellente coopération qui a été mise en place entre la Présidence allemande de l'UEO et la Présidence luxembourgeoise de l'Union. Cette coopération a permis de faire des progrès considérables dans le rapprochement des deux organisations. Le ministre luxembourgeois des Affaires étrangères a en outre souligné que l'UEO, en tant que partie intégrante du développement de l'UE, doit pouvoir donner à l'Union l'accès à une capacité militaire opérationnelle pour l'exécution des missions de Petersberg. M. BODRY, quant à lui, a concentré son discours sur les relations de l'UEO avec l'Alliance atlantique et sur le développement opérationnel.

Actuellement, l'UEO est active en Albanie, où elle a mis en place une mission de conseil en matière de police. Le programme de cette mission, étroitement coordonnée avec l'Union Européenne, prévoit des modules de formation pour les policiers albanais et des conseils dans des domaines comme le maintien de l'ordre public ou le soutien logistique.

Un gendarme et un policier luxembourgeois participeront à cette mission de police. Ils se rendront à Tirana dans les semaines qui suivent et prendront en charge certains cours spécialisés pour la police albanaise.

Mme JACOBS à Istanbul: La démocratie et l'égalité entre les femmes et les hommes

Les 13 et 14 novembre 1997, la 4^e Conférence ministérielle européenne sur l'égalité entre les femmes et les hommes s'est tenue à Istanbul. Le Luxembourg a été

représenté par Madame Marie-Josée JACOBS, ministre de la Promotion féminine et par Madame Viviane ECKER, avocate-experte en matière d'égalité. Le thème

général de la conférence était «la démocratie et l'égalité entre les femmes et les hommes» avec discussion des 2 sous-thèmes suivants:

- 1) L'égalité entre les femmes et les hommes en tant que critère fondamental de la démocratie;
- 2) Promouvoir l'égalité dans une société démocratique: le rôle des hommes.

Le second sous-thème fut introduit par le Luxembourg et l'Autriche.

L'objectif de la discussion était la recherche d'outils tendant à l'élimination des stéréotypes et des modèles culturels qui conditionnent la conception du rôle des deux sexes et permettent ainsi l'installation d'un véritable dialogue entre les femmes et les hommes.

Un échange d'exemples de bonne pratique devait aider à développer des stratégies communes afin de créer de nouvelles normes concernant les femmes et les hommes destinées à instaurer une société égalitaire.

Madame la Ministre JACOBS avait choisi de présenter le Projet «Partageons l'Égalité - Gleichheit delen» qui a été introduit au niveau de notre enseignement préscolaire dans le cadre du 4^e programme communautaire pour l'égalité des chances entre femmes et hommes.

Ce projet, dont l'ambition est de préparer filles et garçons à assumer leur part de responsabilité dans tous les domaines de la vie, a trouvé l'approbation générale de toutes les délégations. Cette expérience d'une intégration du concept de l'égalité des femmes et des hommes dans l'éducation a été reconnue comme outil ingénieux pour le changement des mentalités.

La conférence a été clôturée par une déclaration politique des ministres sur l'égalité entre les femmes et les hommes comme critère fondamental de la démocratie indiquant dans son annexe des stratégies multidisciplinaires visant à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes comme critère fondamental de la démocratie.

Comité de l'emploi de l'OCDE: Le changement sans la peur

Dans le cadre de sa «stratégie pour l'emploi» l'OCDE a réuni à Paris les 14 et 15 octobre 1997 son comité de l'emploi, du travail et des affaires sociales au niveau ministériel. Le Luxembourg était représenté par M. Robert GOEBBELS, ministre de l'Économie.

Les ministres ont analysé l'inquiétante situation de l'emploi dans la plupart des pays de l'OCDE. La forte persistance du chômage et le faible niveau de rémunération de segments importants de la population en âge actif sont une menace pour le tissu social des sociétés démocratiques.

Les ministres se sont prononcés pour une vaste stratégie, prévoyant des politiques tant macro- que micro-économiques et adaptées aux conditions particulières de chaque pays, qui devrait permettre une amélioration notable de la situation du marché du travail.

Afin d'éviter l'engrenage du chômage de longue durée et de l'exclusion sociale, il faut favoriser l'émergence d'une société fondée sur le savoir, capable de générer des emplois hautement productifs, bien rémunérés et en quantité suffisante.

Dans ce contexte, les ministres se sont prononcés pour une amélioration des incitations au travail et à la formation, pour un renforcement des politiques actives du marché du travail ainsi que pour un accroissement de l'employabilité de tous grâce à des stratégies efficaces d'apprentissage à vie.

Dans ses différentes interventions, le ministre Goebbels a plaidé en faveur d'une nouvelle organisation du travail, prenant en compte les changements sociologiques et économiques intervenus dans les pays industrialisés.

Les technologies de l'information, de la communication et du vivant, la globalisation des échanges sont en train de changer nos habitudes de production et de consommation.

La concurrence internationale accrue force les secteurs économiques des pays développés à évoluer vers le haut de gamme, ce qui signifie souvent moins d'emplois, mais des emplois nécessitant une qualification grandissante. D'où l'importance d'une politique d'éducation et de formation permanente.

Le ministre GOEBBELS a estimé que l'alternative n'est pas entre une montée du chômage ou une montée des inégalités.

Une troisième voie est possible alliant le changement sans la peur, la flexibilité dans la sécurité, car négociée entre partenaires sociaux. Dans ce contexte le ministre GOEBBELS s'est prononcé en faveur d'un réaménagement négocié du temps de travail, l'accroissement de la productivité dans tous les secteurs économiques rendant à terme inéluctable un partage du travail et une flexibilisation positive du temps de travail annuel, mensuel et hebdomadaire.

M. Fernand BODEN à la 3^e Conférence Européenne de l'artisanat et des petites entreprises

La 3^e Conférence Européenne de l'artisanat et des petites entreprises s'est tenue les 20 et 21 novembre 1997 à Milan sur le thème «Innover pour l'emploi». Une délégation luxembourgeoise, sous la présidence de M. Fernand BODEN, ministre des Classes moyennes et du Tourisme, y a assisté.

Lors de son intervention en séance plénière d'ouverture, M. Fernand BODEN a souligné la nécessité de renforcer la compétitivité des entreprises en améliorant leur environnement et leur accès au financement, à l'innovation et à la formation. Le ministre a rappelé les réelles difficultés qu'éprouvent les PME pour obtenir les moyens financiers indispensables à leur expansion, ce qui empêche la réalisation de bons projets, entraînant ainsi la perte d'un potentiel d'emploi certain. En ce qui concerne l'innovation, il a déploré le déficit d'information sur les résultats de la recherche et le transfert de connaissances, de même que l'accès aux aides en matière de projets de recherche. En matière de formation, M. BODEN a insisté sur la nécessité de disposer d'un système éducatif qui assure aussi

bien la formation initiale que la formation continue et qui applique la formule de la formation en alternance.

Le ministre des Classes moyennes et du Tourisme a conclu son intervention par des propositions concrètes. En résumé, il a recommandé d'alléger et de simplifier les charges et procédures administratives pesant sur les entreprises en mettant en place une réglementation claire, stable et fiable. Par ailleurs, il a appuyé l'idée de réduire la pression fiscale et les coûts non salariaux sur le travail, par exemple en abaissant le taux de TVA sur certains services et notamment ceux à forte intensité de main-d'œuvre. En outre, il a invité les partenaires sociaux, auxquels il importe d'associer les représentants des petites entreprises et de l'artisanat, à négocier des formes de travail visant à moderniser l'organisation du travail. Finalement, il a avancé l'idée de réexaminer les dispositions communautaires en matière d'aides d'État afin de permettre d'accentuer les aides au perfectionnement professionnel et à la création d'emplois durables.

Lutte contre la désertification: Johny LAHURE à Rome

Lors de la 1^{re} Conférence des Parties de la Convention sur la lutte contre la désertification, qui s'est déroulée actuellement au siège de la F.A.O. à Rome, le ministre de l'Environnement Johny LAHURE a pris la parole au nom de l'Union Européenne.

Dans son allocution, Johny LAHURE a souligné l'engagement du Luxembourg dans la lutte contre la désertification. «Le Luxembourg contribue à un Trust Fund de la Banque Mondiale avec la somme de 1 million de dollars US afin de financer des projets et programmes de lutte contre la désertification» a remarqué le ministre de l'Environnement luxembourgeois. De même, le ministre a relevé le rôle de la

coopération au développement du Luxembourg au Cap Vert et de l'implication de ses ONGs dans ce domaine.

Johny LAHURE a souligné en tant que Président du Conseil des ministres des Quinze que tous les États membres de l'Union ont ratifié la Convention sur la lutte contre la désertification. «L'Union est également un des bailleurs de fonds majeurs dans ce domaine», a précisé le ministre luxembourgeois. En effet, depuis 1986, la Communauté a engagé plus de 2,2 milliards de dollars US dans des projets concrets visant à combattre la dégradation des terres dans les pays en voie de développement.

M. BODRY à la Conférence des Régions Périphériques Maritimes d'Europe

Monsieur le Ministre Alex BODRY, en sa qualité de ministre de l'Aménagement du territoire s'est rendu du 9 au 11 octobre 1997 à La Rochelle pour assister à l'assemblée générale de la Conférence des Régions Périphériques Maritimes d'Europe.

Le thème central du débat a été la prochaine génération des politiques régionales ainsi que les travaux du

schéma de développement de l'espace communautaire et les perspectives de développement des périphéries européennes.

Le ministre a donné un aperçu sur les travaux en cours au niveau de l'Union Européenne dans le domaine de l'aménagement du territoire.

Réunion à Luxembourg de parlementaires européens

La Conférence des Présidents des Commissions des Affaires étrangères des parlements nationaux de l'Union Européenne, du Parlement Européen et des pays candidats à l'adhésion a eu lieu les 29 et 30 septembre au Centre de Conférences à Luxembourg sous la présidence de Mme Lydie ERR, Présidente de la Commission des Affaires étrangères et européennes de la Chambre des Députés de Luxembourg.

Au cours de la journée du 29 septembre les Présidents des Commissions des Affaires étrangères des parlements nationaux et du Parlement Européen ont examiné une étude comparative des avis de la Commission sur les demandes d'adhésion des pays d'Europe centrale et orientale et de Chypre, présentée par S.E.M. Jean-Jacques KASEL, Ambassadeur plénipotentiaire du Grand-Duché de Luxembourg auprès de l'Union Européenne à Bruxelles. L'après-midi a été consacré à un débat sur la dimension parlementaire de la Politique étrangère et de la Sécurité commune, analysée par M. Tom SPENCER, Président de la Commission des Affaires étrangères du Parlement Européen, à la lumière du projet de Traité d'Amsterdam.

Pendant la journée de travail du 30 septembre, à laquelle ont pris part les Présidents des Commissions des Affaires étrangères des parlements des pays candidats à l'adhésion, M. Jacques F. POOS, ministre des Affaires étrangères, a présenté un discours sur la stratégie d'adhésion, dans l'optique de l'«Agenda 2000».

À la suite, M. Jean-Claude JUNCKER, Premier Ministre, a fait part à l'Assemblée de ses vues sur la politique de l'emploi et la préparation du Conseil européen de novembre prochain.

À la fin du débat sur l'«Agenda 2000» et notamment sur la stratégie d'adhésion, la Présidence luxembourgeoise a pu résumer les interventions dans un sens favorable à l'ouverture simultanée des négociations avec tous les pays candidats à l'adhésion de l'Europe centrale et orientale ainsi que de Chypre, et ceci pour des raisons tant d'ordre politique que psychologique.

Ceci étant, tous intervenants étaient d'accord pour souligner qu'une telle démarche devrait se faire dans le total respect de l'acquis communautaire et que la fin des négociations ne saurait être déterminée que par les mérites propres de chaque pays candidat.

Séminaire pour jeunes diplomates de l'Union Européenne

Le Ministère des Affaires étrangères a organisé les 25 et 26 septembre 1997, dans le cadre de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union Européenne et en collaboration avec l'Institut de formation administrative et l'antenne Luxembourg de l'Institut européen d'administration publique, un séminaire pour jeunes diplomates de l'Union Européenne. Des participants allemands, autrichiens, belges, danois, finlandais, français, irlandais, néerlandais, portugais et suédois y ont participé.

Parmi les sujets abordés au cours de ce séminaire ont figuré une présentation de la situation politique et économique du Luxembourg, l'Union économique et monétaire, des questions relatives à la politique extérieure et de sécurité commune, les rôles respectifs du Parlement européen et des parlements nationaux dans le processus législatif communautaire, la coopération en matière de justice et d'affaires intérieures, les problèmes institutionnels posés par l'élargissement de l'Union Européenne.

16 octobre 1997 – Journée mondiale de l'alimentation

Le 16 octobre 1997, Monsieur Georges WOHLFART, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, au Commerce extérieur et à la Coopération, a reçu Monsieur Giuseppe LUBATTI, Senior Liaison Officer du Programme alimentaire mondial (PAM) à l'occasion de la Journée mondiale de l'alimentation.

Le programme de la visite prévoyait entre autres une table ronde qui a eu pour sujet «Investir dans la sécurité alimentaire».

Conférence européenne des Special Olympics à Luxembourg

Du 24 au 28 septembre 1997, la Commission européenne a accueilli dans ses locaux du bâtiment Jean MONNET l'association philanthropique Special Olympics International, fondée en 1968 et organisatrice dès lors des Olympiades pour handicapés mentaux.

Cette conférence, réunissant plus de 150 membres du conseil, représentants et organisateurs, a marqué l'ouverture de la nouvelle branche Europe-Eurasie de l'association, qui sera implantée à Bruxelles. Ce fut également l'occasion de présenter le nouveau président de cette branche, Monsieur Jean-Pierre VAN ROOY. À l'ordre du jour de ce séminaire ont figuré des

questions telles que la définition du handicap mental, les conditions d'éligibilité des athlètes, les questions de financement et de sponsoring, l'impact de cette initiative sur le plan des relations intereuropéennes, ainsi que l'organisation des manifestations à venir. Parmi ces dernières figurent entre autres les Olympiades Spéciales des Petits Pays, qui auront lieu en mai et juin 1998, et auxquelles participera le Luxembourg.

La Special Olympics International vise à promouvoir, à travers le sport et en l'absence de toute frontière géographique, politique ou religieuse, l'enrichissement et l'épanouissement personnels de ses participants.

Commissions Internationales pour la Protection de la Moselle et de la Sarre contre la Pollution

Les Commissions Internationales pour la Protection de la Moselle et de la Sarre contre la Pollution ont tenu leur réunion plénière annuelle à Echternach/Luxembourg, les 11 et 12 décembre. Au sein de ces Commissions, le Luxembourg, la France et l'Allemagne coopèrent depuis 1963 au-delà des frontières en matière de protection de la Moselle et de la Sarre.

La qualité des eaux de ces deux cours d'eau a constamment été améliorée dans le cadre de cette coopération. Malgré les faibles débits, une amélioration de la qualité chimique des eaux a également pu être constatée l'an passé. À l'occasion de cette réunion plénière, une nouvelle méthode d'évaluation transfrontalière et comparative de la qualité chimique des eaux a été adoptée pour aboutir à une qualité commune.

Les Commissions souhaitent que cette méthode soit largement diffusée et discutée au niveau international, notamment auprès de la Commission Européenne. En parallèle, un programme de recherche international a permis d'acquérir de nouvelles connaissances sur le bilan en oxygène de la Moselle et de la Sarre, qui seront discutées lors d'un séminaire international organisé à Trèves au cours du premier semestre 1998.

D'importants efforts en matière d'assainissement ont encore été déployés l'année passée et ont contribué à l'amélioration de la qualité des eaux: au total, 180 millions d'ECU ont été investis au Luxembourg, en France

et en Allemagne pour construire de nouvelles installations, voire pour moderniser des installations existantes dans le bassin de la Moselle et de la Sarre.

En ce qui concerne la protection contre les inondations, la coopération internationale progresse également. Au printemps 1995, les ministres de l'Environnement de l'UE avaient demandé aux Commissions des bassins fluviaux d'élaborer des Plans d'action contre les inondations. À Echternach, un état des lieux en matière de protection contre les inondations a pu être adopté. Le Plan d'action définitif contre les inondations pourra être présenté au cours du premier semestre 1998.

Un autre point de l'ordre du jour était consacré à l'optimisation du Plan international d'avertissement et d'alerte Moselle & Sarre mis en place pour lutter contre les pollutions accidentelles. Dans ce contexte, il a été convenu d'organiser en 1998 un exercice international. On peut noter avec satisfaction qu'il n'y a pas eu sur la Moselle et la Sarre de pollution accidentelle en 1996.

En conclusion, le Président des Commissions, Monsieur Dr Fritz HOLZWARH du Ministère fédéral de l'Environnement, considère que la Moselle et la Sarre sont tout à fait en phase avec les exigences du projet de directive-cadre relative à la protection des eaux dans les bassins versants dans la communauté. Dans les deux prochaines années, c'est au tour du Luxembourg d'assurer la Présidence des CIPMS.

Divers

Journée de Commémoration nationale Proclamation du Gouvernement

La Journée de Commémoration nationale donne l'occasion au peuple luxembourgeois d'honorer la mémoire de tous ceux qui se sont opposés dans la souffrance à la tyrannie étrangère pendant la longue nuit cauchemaresque des années 1940 à 1945.

Au péril de leur vie, ces hommes et ces femmes ont lutté pour l'indépendance et l'identité de la patrie. Eu égard à leurs peines, la solidarité de notre peuple en un moment tragique de son histoire reste un symbole d'une profonde signification.

C'est devant la mémoire de ces patriotes que nous nous unissons aujourd'hui avec respect et gratitude. Grâce à eux, nous avons également renforcé notre engagement pour les valeurs démocratiques.

Face à toutes formes de totalitarisme, les Luxembourgeois restent profondément attachés aux droits de

l'homme, à la paix, à la liberté et à la justice. Ils contribuent de façon quotidienne à la construction de l'Union Européenne, véritable édifice d'amitié entre les nations de notre continent.

Ainsi, les immenses sacrifices de ceux qui ont lutté contre l'arbitraire et l'oppression sont restés une leçon et un avertissement. Ils continueront sans nul doute d'éclairer les générations présentes et futures.

Luxembourg, le 12 octobre 1997

Les membres du Gouvernement:

Jean-Claude JUNCKER, Jacques F. POOS, Fernand BODEN, Marc FISCHBACH, Johny LAHURE, Robert GOEBBELS, Alex BODRY, Marie-Josée JACOBS, Mady DELVAUX-STEHRRES, Erna HENNICOT-SCHOEPGES, Michel WOLTER, Georges WOHLFART.



Journée de Commémoration nationale:
Moment de recueillement
devant le Monument national
de la Commémoration
luxembourgeoise

Concert de charité pour l'anniversaire de S.A.R. la GRANDE-DUCHESSE

Un concert de charité a été donné le 15 octobre 1997 par Maître Mstislav Rostropovich et l'Orchestre Philharmonique du Luxembourg en l'honneur de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse à l'occasion de

Son anniversaire. Mentionnons que les recettes de la soirée furent versées au Fonds de Bienfaisance du Grand-Duc.



Le GRAND-DUC et la GRANDE-DUCHESSE ainsi que le ROI et la REINE de Belgique à la sortie du Théâtre

Vingtième anniversaire pour la Cour des comptes européenne

Le 13 octobre 1997, la Cour des comptes européenne a célébré son vingtième anniversaire. Cet événement coïncide avec une période où d'importantes décisions vont devoir être prises concernant l'avenir de l'Europe. La lutte contre le chômage, l'introduction de l'EURO et l'élargissement de l'UE sont autant de questions qui préoccupent les citoyens européens. Tous ces défis porteront la marque des institutions de l'Union Européenne.

La Cour est entrée en fonction en octobre 1977 en tant que contrôleur externe et indépendant de la Communauté, son siège est à Luxembourg. Elle a été créée sous l'impulsion du Parlement Européen, et plus particulièrement du Président de la Commission du contrôle budgétaire, M. Heinrich AIGNER. La Cour des comptes européennes a été élevée au rang d'institution le 1^{er} novembre 1993, avec l'entrée en vigueur du Traité de Maastricht. Elle s'attache à exercer un contrôle financier selon des méthodes modernes en se faisant le défenseur du citoyen européen et en veillant à ce que l'argent du contribuable soit utilisé avec circonspection et de manière régulière.

En période de restrictions budgétaires, cela est particulièrement important. C'est la raison pour laquelle la Cour se préoccupe tout particulièrement du contrôle

du bon emploi des fonds communautaires. Elle veille naturellement aussi à la légalité et à la régularité de l'utilisation des fonds et son contrôle s'étend aux bénéficiaires finals. Depuis le Traité de Maastricht, elle fournit une déclaration d'assurance à ce sujet.

La Cour présente ses conclusions de contrôle dans son rapport annuel et ses rapports spéciaux, qui constituent un élément important du contrôle de la Commission et de la décharge à donner par le Parlement Européen et le Conseil. En outre, la mission d'assistance de la Cour n'a cessé de se développer.

Des représentants du Grand-Duché de Luxembourg, de toutes les institutions et de tous les organismes de l'UE ont assisté à la séance solennelle dans le Nouvel hémicycle du Parlement Européen à Luxembourg, Kirchberg. M. Jean-Claude JUNCKER, Premier Ministre du Grand-Duché de Luxembourg et actuel Président du Conseil européen, Mme Ursula SCHLEICHER, Vice-Présidente du Parlement Européen, M. Jacques SAN-TER, Président de la Commission, M. Giuseppe CARBONE, Doyen des Présidents des Institutions de contrôle nationales, ainsi que M. Bernhard FRIEDMANN, Président de la Cour des comptes européenne, ont pris tour à tour la parole durant cette séance.

À cette occasion, la Cour a présenté également une étude qui récapitule ses principales conclusions de contrôle de ces dernières années pour les trois domaines clés que sont l'agriculture, les mesures struc-

turelles et la coopération au développement, et qui comporte aussi une brève analyse du contrôle des ressources propres de la Communauté. Cette étude a été réalisée par les Directeurs de la Cour.



Le Président de la Cour des comptes européenne, M. Bernhard FRIEDMANN lors de son allocution

Campagne de sensibilisation à l'euro

Dans le cadre de la campagne de sensibilisation à l'euro du ministère des Finances, le ministère de l'Intérieur a organisé une première série de séances d'information, de conférences et de réunions de travail au cours desquelles la cellule euro du ministère des Finances a eu l'occasion de sensibiliser de manière concrète et pratique le secteur local à l'euro.

La première séance d'information a eu lieu le 10 novembre 1997 à Diekirch à l'occasion de la journée des élus locaux en présence de Monsieur Marc FISCHBACH, ministre du Budget, et de Monsieur Michel WOLTER, ministre de l'Intérieur. Les discours de Messieurs les Ministres FISCHBACH et WOLTER visaient surtout à associer les responsables politiques locaux à la démarche à suivre pour une introduction de l'euro sans heurts.

Des correspondants euro locaux et des correspondants euro locaux adjoints avaient déjà été désignés par les responsables politiques locaux à la suite d'une communication du ministre de l'Intérieur adressée au mois de mai 1997 aux collectivités locales. Ces personnes ont été convoquées aux conférences régionales organisées à leur intention les 4 et 5 décembre 1997 à Walferdange, Bettembourg et Feulen. Le but de ces conférences était de familiariser les correspondants, responsables pour la conversion à l'euro dans les communes, syndicats de communes et établissements

publics placés sous la surveillance des communes, avec les aspects pratiques de l'introduction de la monnaie unique dans le secteur public et particulièrement dans le secteur communal.

Ainsi, conformément à la stratégie de conversion des administrations publiques, le secteur communal acceptera dès le 1^{er} janvier 1999 les flux financiers (ex. paiement de taxes) et les flux d'information (ex. formulaires, factures, brochures) en euros. Sur les documents, formulaires et factures (ex. facture d'eau) émanant du secteur communal, il est d'ores et déjà prévu d'afficher à partir de 1999 le montant le plus relevant en euros. La comptabilité du secteur communal continuera à se faire en francs luxembourgeois jusqu'à la fin de la période transitoire au 31 décembre 2001 au plus tard.

Le volet informatique de la conversion a été exposé par le Centre Informatique de l'État le 10 décembre 1997 lors d'une réunion de travail pour le personnel du secteur communal chargé de la gestion informatique.

Par voie de circulaire, le ministre de l'Intérieur s'adressera le moment venu aux autorités locales pour leur donner les instructions et informations nécessaires à un basculement sans heurts du secteur local vers la monnaie unique.

Convention Gouvernement - Communautés religieuses

La signature des conventions entre le Gouvernement et les communautés religieuses au Grand-Duché de Luxembourg a eu lieu, le 31 octobre 1997, au ministère des Finances.

Furent signées à cette occasion par le ministre des Cultes Erna HENNICOT-SCHOEPGES:

1. Convention sur la refixation des cadres du culte catholique
2. Convention concernant l'organisation de l'enseignement religieux dans les écoles primaires
3. Convention entre le Gouvernement et le Consistoire israélite
4. Convention entre le Gouvernement et l'Église protestante du Luxembourg
5. Convention entre le Gouvernement et l'Église orthodoxe hellénique du Luxembourg.



Le ministre des Cultes Mme Erna HENNICOT-SCHOEPGES, entourée des responsables des communautés religieuses au Grand-Duché de Luxembourg

Remise du document «Des étoiles pour l'Europe – des étoiles pour l'homme» à M. JUNCKER



Le Vicaire général M. Mathias SCHILTZ remet le document dans les mains du Premier Ministre J.-Cl. JUNCKER

Le 18 novembre 1997, l'Église catholique du Luxembourg, représentée par MM. Mathias SCHILTZ, Vicaire général, André HEIDERSCHEID, Chanoine, et Paul ESTGEN, collaborateur au Convict, a remis à Monsieur

Jean-Claude JUNCKER, Premier Ministre, Ministre d'État, un document intitulé «Des étoiles pour l'Europe – des étoiles pour l'homme», en amont du Conseil européen extraordinaire consacré à l'emploi.

Mme HENNICOT à la Journée du Cinéma de l'Union Européenne

À l'occasion de la Journée du Cinéma de l'Union Européenne, consacrée à un vaste échange d'informations sur les besoins de la profession cinématographique entre les représentants de l'Union Européenne et les professionnels, Madame Erna HENNICOT-SCHOEPGES, ministre de la Culture, a assisté, le 16 septembre 1997, au Deuxième Forum du Cinéma Européen de Strasbourg.

Le ministre luxembourgeois qui a tenu le discours de clôture du Forum a présenté, en séance plénière du Parlement Européen et en présence des représentants de la profession cinématographique et ensemble avec M. PEX, Président de la Commission de la Culture, de la Jeunesse, de l'Éducation et des Médias du Parlement Européen, les rapports de synthèse de ce forum, rapports consacrés à la promotion, à la distribution, à l'exportation et aux rapports avec le jeune public.

Constitution du Conseil National de l'Énergie

Le Conseil National de l'Énergie s'est réuni le 16.7.1997 pour sa réunion de constitution.

Le Conseil National de l'Énergie a été créé suite aux dispositions de la loi du 5.8.1993 concernant l'utilisation rationnelle de l'Énergie.

Sa composition, le mode de nomination de ses membres et son fonctionnement fait l'objet du règlement grand-ducal du 11.8.1996.

Le Conseil assiste le ministre de l'Énergie, il émet son avis sur les questions que le ministre décide de lui soumettre. De sa propre initiative il peut faire toutes les suggestions concernant la politique énergétique.

Le Conseil est composé de 21 membres effectifs dont 7 membres du secteur public, 7 membres des organismes, sociétés et associations représentatifs des producteurs et des distributeurs du secteur de l'Énergie et 7 membres des organismes et associations représentatifs plus particulièrement intéressés à la fourniture,

la consommation et l'utilisation rationnelle de l'énergie.

Les membres sont nommés par le ministre de l'Énergie.

Lors de la réunion de constitution du Conseil National de l'Énergie, le ministre de l'Énergie, Monsieur Robert GOEBBELS, a donné, lors de son introduction, un bref aperçu sur les éléments de la politique énergétique nationale et européenne.

Le ministre a cordialement invité le Conseil d'assumer de la manière la plus active possible le rôle que le règlement grand-ducal lui accorde.

Suite à l'allocution du ministre, le Conseil National de l'Énergie a désigné comme Président Monsieur Edmond ANTON (SEO) et comme Vice-Président Monsieur René WINKIN (FEDIL).

Dans sa première réunion le Conseil National de l'Énergie a eu un échange de vues sur les thèmes actuels de la politique énergétique.

Présentation officielle du manuel «Droits égaux pour filles et garçons, femmes et hommes»

Le 1^{er} octobre 1997, Mme Marie-Josée JACOBS, ministre de la Promotion féminine, a présenté le manuel «Droits égaux pour filles et garçons, femmes et hommes» aux élèves de 12^e du Lycée technique des Arts et Métiers.

Le manuel a pour objectif de sensibiliser les jeunes, filles et garçons, aux discriminations à l'égard des femmes et des filles, tel énoncé dans la Convention de l'ONU pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, ratifiée en 1989 par le Luxembourg.

40^e anniversaire pour le Conseil Interparlementaire Consultatif de Benelux

Le Conseil Interparlementaire Consultatif de Benelux a fêté cette année son 40^e anniversaire.

À cet effet une séance solennelle a eu lieu au Parlement belge le 21 novembre.

Par ailleurs, des journées spéciales Benelux furent organisées dans les trois pays.

La journée Benelux au Luxembourg a eu lieu le 17 novembre.

La compétence de ce Conseil est principalement d'adresser aux trois gouvernements des avis sur la réalisation et le fonctionnement d'une Union économique entre les trois États. Il s'occupe aussi du rapprochement culturel, de la coopération en matière de politique extérieure, de l'unification du droit des trois pays et de tout autre sujet d'intérêt commun.

Mentionnons que le 17 novembre Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience, au Palais grand-ducal, les Membres du Bureau du Parlement Benelux.

Le bi- et plurilinguisme dans la Grande Région

Le 22 septembre 1997, le ministre de l'Aménagement du territoire, M. Alex BODRY qui a ses compétences dans la coopération transfrontalière, a donné une conférence de presse au cours de laquelle il a présenté «l'enquête sur le bi- et plurilinguisme dans la Grande Région».

Cette enquête a été réalisée par l'IRI sur demande du ministre et constituera la base d'une stratégie pour la promotion du bi- et du plurilinguisme dans la Grande Région.

Une recherche EUREKA conduite par CHAUX DE CONTERN S.A.: Signature d'une convention avec le gouvernement

Une convention a été signée le 15 septembre entre le gouvernement, représenté par Monsieur Robert GOEBBELS, ministre de l'Économie et la société CHAUX DE CONTERN S.A., Luxembourg, représentée par Monsieur Robert DENNEWALD, Président du Conseil d'Administration, et Monsieur René GOY, Directeur, ayant pour objet un projet de recherche-développement.

À relever que la société Chaux de Contern S.A. occupe 156 salariés et a réalisé lors de l'exercice 1996 un chiffre d'affaires de quelque 800 millions de francs.

Le projet R&D en question est axé sur le développement d'un procédé de production d'un nouveau type de tuyaux d'assainissement en béton de haute performance.

Sera notamment étudiée l'application d'un «béton à poudres réactives» dénommé BPR mis au point par le groupe de construction français BOUYGUES, partenaire de CHAUX DE CONTERN dans cette recherche. Le producteur d'équipements pour l'industrie du ciment ADLER concevra l'installation de production pour ce nouveau procédé.

Le coût total de réalisation de cette recherche-développement transnationale est évalué à quelque 222 millions de francs.

Les efforts de recherche et développement à réaliser du côté luxembourgeois, qui font l'objet de la convention, s'élèvent à quelque 90 millions de francs et se répartissent sur deux domaines:

- le développement d'un nouveau procédé de production de tuyaux en béton de haute performance;
- le développement d'un nouveau tuyau d'assainissement et de ses accessoires aux propriétés améliorées.

Le projet témoigne des importants efforts entrepris par CHAUX DE CONTERN S.A. en matière d'innovations visant offrir aux professionnels de la construction des produits de haute qualité.

Conscient de l'importance de ce nouveau procédé et reconnaissant l'intérêt de ce projet pour la société CHAUX DE CONTERN S.A., le gouvernement entend encourager la réalisation de ce projet R&D.

À remarquer qu'il s'agit en l'occurrence d'un projet R&D de coopération internationale s'intégrant dans le cadre de l'initiative EUREKA, initiative intergouvernementale qui a pour objet de générer et de soutenir des coopérations internationales en recherche et développement et d'accroître la productivité des entreprises

industrielles et la compétitivité des économies européennes sur le marché mondial.

La société CHAUX DE CONTERN S.A. assure le rôle de coordination à l'intérieur de cette recherche internationale.

Économie: Le programme RESIDER II/ KONVER approuvé par Bruxelles

Au nom de la Commission européenne, Madame Monika WULF-MATHIES, chargée de la Politique régionale et de la cohésion, vient d'approuver après de longues négociations le programme RESIDER II/KONVER pour le Luxembourg proposé par le ministère de l'Économie en accord avec le ministère du Travail et de l'Emploi.

Ce programme se situe dans le cadre des initiatives communautaires concernant la reconversion économique des zones sidérurgiques dans l'Union Européenne ainsi que, marginalement, des zones fortement tributaires du secteur de la défense.

Le programme luxembourgeois est doté d'une enveloppe communautaire globale de 13,607 millions d'Écus, soit plus d'un demi-milliard de francs luxembourgeois devant contribuer à financer des projets publics et privés d'un coût total estimé de plus de 2,3 milliards de francs.

Il a été décidé, au vu des orientations fixées par la Commission, de lancer un ensemble cohérent de projets contribuant au renforcement de la politique gouvernementale de reconversion et de développement économique et de protection de l'environnement dans le sud de notre pays.

Il s'agira, plus concrètement, de la réalisation d'un certain nombre de projets se situant dans les domaines suivants:

- rénovation et modernisation d'infrastructures économiques et sociales et de recherche,
- réadaptation et formation professionnelle,
- protection de l'environnement,

le critère de sélection principal ayant été le lien avec la reconversion sidérurgique.

Le ministre de l'Économie, M. Robert Goebbels se félicite de la décision de la Commission qui permet d'amplifier considérablement le soutien des fonds structurels communautaires (Fonds Européen de Développement Régional, FEDER et Fonds Social Européen, FSE) en faveur de la reconversion économique et sociale du sud du pays, à savoir le canton d'Esch et une partie du canton de Capellen. En effet, grâce aux différents programmes (Objectif 2, INTERREG, URBAN, PME, RESIDER II/KONVER) s'échelonnant sur la période 94-99, la contribution des fonds structurels totalisera prévisiblement près de 32 millions d'Écus (plus de 1,2 milliard de francs).

Convention Luxembourg-Autriche sur la sécurité sociale

Le 31 juillet 1997, il fut procédé au ministère des Affaires étrangères à Luxembourg, à la signature d'une Convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République d'Autriche sur la sécurité sociale.

La Convention fut signée

pour le Grand-Duché de Luxembourg par Monsieur Jacques F. POOS, ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et de la Coopération et

pour la République d'Autriche par Monsieur Josef MAGERL, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire.

Cette Convention remplace la Convention sur la sécurité sociale conclue entre les deux États en date du 21 décembre 1971, devenue sans objet suite à l'adhésion de l'Autriche à l'Union Européenne.

La Convention est conclue sur base de l'article 8 du Règlement (CEE) 1408/71 relatif à la sécurité sociale des travailleurs migrants, qui dispose que deux ou plusieurs États membres peuvent conclure entre eux, en tant que de besoin, des conventions fondées sur les principes et l'esprit dudit Règlement.

Elle a comme but principal d'assurer la protection des personnes non ressortissantes de l'Union Européenne dans les relations entre le Luxembourg et l'Autriche par une application extensive du Règlement (CEE) 1408/71 et de son Règlement d'application (CEE) 574/72. Sauf quelques exceptions, la Convention étend donc à toute personne qui est ou a été soumise, ou bien à la législation luxembourgeoise, ou bien à la législation autrichienne de sécurité sociale, l'application des principes

fondamentaux inscrits dans le Règlement (CEE) 1408/71 tels que l'égalité de traitement, l'exportabilité des prestations dues par l'un des États signataires aux bénéficiaires résidant sur le territoire de l'autre État

signataire ainsi que la totalisation des périodes d'assurance accomplies sous la législation des États signataires pour l'ouverture du droit et le calcul des prestations de sécurité sociale.



L'échange des documents entre le Ministre Jacques F. POOS et l'Ambassadeur M. MAGERL.

Signature d'un accord en matière de coopération au développement avec le Fonds des Nations Unies de Secours d'urgence à l'Enfance (UNICEF)

M. Georges WOHLFART, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, au Commerce extérieur et à la Coopération, et Madame Carol BELLAMY, Directeur Exécutif de l'UNICEF, ont signé le 22 septembre 1997, au siège de l'UNICEF à New York, un accord relatif au projet «Plan d'action contre l'exploitation sexuelle des Enfants au Vietnam».

Cet accord fait suite aux démarches effectuées en 1995 par le Luxembourg au sein des Nations Unies afin qu'une attention particulière soit accordée par la communauté internationale à la problématique du travail et de l'exploitation des enfants.

Afin d'appuyer ses démarches politiques, le Luxembourg a financé intégralement en mars 1997 un pre-

mier projet lancé par l'UNICEF dans le domaine du travail des enfants, dont le coût s'est élevé à 320.000.- \$ US. Ce projet, intitulé «Building Capacity to Address Child Labour Problems within the Child Rights Perspective», a pour objet de former une trentaine de responsables de projets qui superviseront dans le futur le développement, la planification, l'exécution et l'évaluation d'activités pour l'élimination du travail des enfants.

Le principal objectif de l'accord que M. le Secrétaire d'État vient de signer à New York et qui s'élève à 226.000.- \$ US, vise à soutenir le Vietnam à travers l'UNICEF dans la mise en œuvre d'un vaste programme national pour la protection spéciale des enfants.

Accord aérien Luxembourg - Chine

Le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le gouvernement de la République Populaire de Chine sont parvenus, à l'issue de consultations amicales, à une entente sur la mise en œuvre de l'accord aérien entre le Luxembourg et la Chine.

«1. Le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le gouvernement de la République Populaire de Chine ont procédé à des consultations sur les relations de navigation aérienne entre le Luxembourg et la Chine.

Le gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg voudrait à cette occasion rappeler sa position concernant Taiwan comme elle a été retenue dans le Communiqué Commun entre la République Populaire de Chine et le Grand-Duché de Luxembourg du 12 novembre 1972: le Grand-Duché de Luxembourg respecte la position du gouvernement chinois que Taiwan est une province de la République Populaire de Chine du territoire de laquelle elle constitue une partie inaliénable, et que le gouvernement de la République Populaire de Chine est l'unique gouvernement légal de la Chine tout entière.

2. Le Luxembourg n'établira aucun lien ni aucun contact officiel avec Taiwan et il ne signera non plus aucun accord intergouvernemental ou autre document de nature officielle avec Taiwan, y compris un accord aérien de nature officielle.
3. Les relations de navigation aérienne entre le Luxembourg et Taiwan résultent d'un arrangement

de nature purement commerciale dans le domaine des transports aériens, et elles sont de nature non officielle. Les liaisons aériennes ne seront exploitées que par une compagnie de droit privé de chacune des deux parties.

4. Les appareils des deux parties utilisés sur la ligne aérienne entre le Luxembourg et Taiwan, les bureaux des compagnies concernées ainsi que l'indicateur des vols réguliers n'utiliseront aucune appellation, aucun drapeau, aucun emblème, aucun signe ni aucun code de nature officielle, et les personnels des compagnies et les équipages ne porteront aucun uniforme ni aucun ornement à connotation officielle.
5. Les aéronefs affectés aux vols entre le Luxembourg et Taiwan ne feront pas escale à Hong-Kong ni à Macao.»

Accord avec la Communauté Germanophone de Belgique sur l'enseignement spécial

Un accord entre la Communauté Germanophone de Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg relatif à la contribution financière luxembourgeoise à l'enseignement spécial suivi par des enfants luxembourgeois au Centre d'éducation différenciée de la Communauté Germanophone de Belgique fut officiellement signé entre le Gouvernement de la Communauté Germanophone de Belgique et le Gouvernement luxembourgeois.

Pour le Gouvernement Germanophone de Belgique, l'accord fut signé par le Ministre-Président, ministre

des Finances Monsieur Joseph MARAÏTE et le ministre de l'Éducation, de la Culture et de la Recherche scientifique Monsieur Wilfried SCHROEDER. Pour le Grand-Duché de Luxembourg, il fut signé par la ministre aux Handicapés et aux Accidentés de la Vie Madame Marie-Josée JACOBS, la ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle Madame Erna HENNICOT-SCHOEPGES et le ministre du Budget Monsieur Marc FISCHBACH.

La signature a eu lieu le 1^{er} juillet 1997 au ministère de la Famille à Luxembourg.

Accord Luxembourg - Viêt Nam

Le 11 septembre, M. Georges WOHLFART, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, au Commerce extérieur et à la Coopération, a signé avec S.E.M. Huynh Anh DZUNG, ambassadeur de la République Socialiste du

Viêt Nam, un protocole relatif au renforcement de la chaîne du froid au Viêt Nam. La cérémonie a eu lieu au ministère des Affaires étrangères, Direction des relations économiques internationales.

Le Luxembourg a signé la «Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs»

Le Luxembourg vient de signer, par l'intermédiaire de son Représentant permanent auprès de l'Agence internationale de l'Énergie atomique (AIEA), une convention internationale sur les dépôts de déchets radioactifs, intitulée «Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs».

Au cours de l'élaboration de cet instrument juridique, le Luxembourg a œuvré de manière décidée pour que soit tenu compte des préoccupations des pays non nucléaires.

La convention qui vient d'être signée est d'un grand intérêt pratique pour le Luxembourg, puisqu'elle lui confèrera de solides moyens juridiques qui lui permet-

tront de se protéger contre tout projet d'implantation d'un dépôt de déchets radioactifs à proximité de ses frontières nationales.

La convention prescrit notamment que le site pour un tel dépôt doit être choisi par le pays nucléaire de façon telle qu'il n'ait pas un impact inacceptable pour le pays voisin. D'autre part, le pays nucléaire doit fournir au pays voisin des données générales sur un éventuel projet de dépôt de déchets nucléaires, afin que celui-ci puisse en évaluer lui-même l'impact probable sur son territoire.

En cas de différend entre deux Parties contractantes, l'affaire peut être portée devant des instances juridiques internationales.

Convention Luxembourg - Ouzbékistan

Le 2 juillet 1997 fut procédé au ministère des Affaires étrangères à la signature de la Convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République d'Ouzbékistan tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir la fraude fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune.

Cet Acte fut signé du côté luxembourgeois par Monsieur Georges WOHLFART, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, au Commerce extérieur et à la Coopération, et du côté ouzbek par Monsieur Akrom MUKHIDOV, Chef de Département de coordination de l'activité économique extérieur du Cabinet des ministres.

La Convention a pour objet d'éliminer les obstacles d'ordre fiscal en vue d'intensifier les relations bilatérales entre les deux pays.

La Convention protège tant les personnes physiques que les personnes morales contre la double imposition et améliore ainsi le développement des investissements et l'échange de citoyens des deux États.

Les dispositions de la Convention suivent dans les grandes lignes le modèle de convention de l'OCDE tout en tenant compte des particularités des deux pays.

La Convention doit être ratifiée dans les deux États. Elle entrera en vigueur à la date de réception de la dernière des notifications de ratification et ses dispositions s'appliqueront à compter du 1^{er} janvier suivant immédiatement l'entrée en vigueur de la Convention.

Mögliche Schaffung eines gemeinsamen deutsch-luxemburgischen Gewerbegebiets erörtert

Am Donnerstag, den 24. Juli 1997 stattete der scheidende Präsident der Bezirksregierung Trier, Herr Walter BLANKENBURG, dem luxemburgischen Minister für Raumplanung Alex BODRY einen Ab-

schiedsbesuch ab. Herr BLANKENBURG tritt am 1. August in den Ruhestand. Er wird in seinem Amt durch Herrn Heinrich STUDENTKOWSKI ersetzt werden.

Die Verabredung war verschiedenen Themen der bilateralen Kooperation zwischen Luxemburg und Rheinland/Pfalz gewidmet. Außerdem wurden die Fortschritte in der Grenzüberschreitenden Zusammenarbeit im Saar-Lor-Lux Raum erörtert. Dabei hob Minister BODRY die hervorragende Rolle des Trierer Regierungspräsidenten während seiner sechsjährigen Amtsperiode bei der Bewältigung gemeinsamer Probleme hervor.

Während der Arbeitssitzung wurde ebenfalls die Idee der Schaffung einer interregionalen Gewerbezone im Raum Wasserbillig/Langsur näher diskutiert. Ähnlich wie beim Pôle Européen de Développement (im französisch-belgisch-luxemburgischen Dreiländereck) wäre die Ausweisung einer gemeinsamen luxembur-

gisch-deutschen Gewerbezone im Grenzgebiet, mit Anschluß an die Autobahn Luxemburg-Trier, denkbar. Aufgrund des Karlsruher Abkommens über die grenzüberschreitende Zusammenarbeit zwischen Gebietskörperschaften könnte die Verwaltung des Gewerbegebiets durch eine gemeinsame Verbandsstruktur erfolgen.

Ein solches grenzüberschreitendes Projekt dürfte ebenfalls in das europäische Förderprogramm Interreg aufgenommen werden.

Beide Seiten wollen auf jeden Fall diese Idee weiter verfolgen und in naher Zukunft mit den interessierten Gemeindeautoritäten über die diesbezügliche Planung diskutieren.

La Grande Croix de l'Ordre du Mérite du Chili pour Jacques POOS

Le 31 juillet 1997, le ministre des Affaires étrangères, M. Jacques F. POOS, s'est vu remettre des mains de l'ambassadeur du Chili, S.E.M. Sergio Pizarro MAC-KAY, la Grande Croix de l'Ordre du Mérite du Chili.

Cette haute décoration fut décernée à M. POOS sur instruction personnelle du Président de la République du Chili.



M. POOS reçoit la Grande Croix de l'Ordre du Mérite du Chili

Le Général JOULWAN à l'honneur

Le Général George JOULWAN, Commandant Suprême des Forces Alliées en Europe (SACEUR), a fait sa visite protocolaire d'adieu au Luxembourg le jeudi 3 juillet 1997.

Il fut accueilli avec les honneurs militaires à l'aéroport de Luxembourg. Le programme prévoyait ensuite une audience auprès de S.A.R. le Grand-Duc.

Par arrêté grand-ducal du 17 juin 1997 le Général JOULWAN a été promu «Grand Officier de l'Ordre de Mérite du Grand-Duché de Luxembourg». La distinction honorifique lui fut remise par le ministre Alex BODRY. La cérémonie fut suivie d'une conférence de presse.

Haute décoration pour M. WOHLFART

Monsieur Georges WOHLFART, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, au Commerce extérieur et à la Coopération, s'est vu décoré, le 24 juillet 1997, des mains de S.E. Monsieur Sergio Pizarro MACKAY, ambassadeur de la République du Chili, de la Grande Croix de l'Ordre de Bernardo O'Higgins.

S.E. Monsieur Sergio Pizarro MACKAY fut accompagné de Monsieur Jorge FREI RUIZ-TAGLE, frère de l'actuel Président de la République du Chili, Monsieur Edouardo FREI.



Après la remise de la haute décoration à M. WOHLFART, le verre de l'amitié

Discours

Discours de Nouvel An 1998 de Son Altesse Royale le Grand-Duc

Léif Matbiirger,

Am Joër 1997 huet ganz Europa, a virun e puer Deg, d'ganz Welt op Lëtzebuerg gekuckt. Mat lech sin ech frou, datt mir vun alle Säite gesot kruten, mir hätten eis Saach gudd gemaach.

Staats- a Regirungschefe vun der Europäescher Unioun hun d'lescht Woch zu Lëtzebuerg enger Rei Länner aus Mëttel- an Osteuropa d'Dir opgemaach, fir si am Laf vun de Joren an d'Communautéit opzehuelen.

Ewéi mir Lëtzebuurger gesin och dës Länner an Europa hir Zukunft an de Garant fir d'Onofhängegkeet. Als gläichwäertige Partner an der Unioun huet Lëtzebuerg un der Spëtz gehollef, eng historesch Décisioun fir een erweidert Europa ze huelen. Duerch déi Decisioun gin an dës Länner dem eenzele séng Fräiheet, de Fridden, Democratie a Gerechtegkeet geséichert.

An Europa steet de Mënsch ërem méi am Mëttelpunkt.

Dat muss och esou sin, well soss d'Mënschen d'Vetrauen an d'Politik verléieren. Dës Gefor besteet. Héi denke mer un déi 18 Milliounen, déi eng Aarbecht sichen.

D'Staats- a Regirungschefen hun am November zu Lëtzebuerg nei Weër a Mëttele gesicht, fir dës Leit d'Gefill ze gin, si géifen nach gebraucht.

Mä déi Aarbechtslos gin eis all eppes un. Nët nëmmen d'Regierungen an d'Wirtschaft an denen eenzelne Länner si gefuedert. Mir müssen eis solidaresch weisen a bereed sin, d'Aarbecht méi gerecht ze verdelen.

Et dærf dach nët sin, datt jonk Leit keng Aarbecht fannen. Soss kréie si Angscht virun der Zukunft oder si révoltéiere sech géint eng Gesellschaft, déi Gerechtegkeet priedegt, déi Wuelstand verspricht, mä déi d'Zerstéierung vun der Ëmwelt an de Chômage zouléisst.

Zu Lëtzebuerg geet et eis besser ewéi an anere Länner. Bei eis as d'Zuel vun den Aarbechtslosen am niddregsten. Eis Economie wiisst nach ëmmer, och wa se sech muss stänneg der Weltwirtschaft upassen.

Mä mir brauchen d'Zukunft nët ze fäerten, wa mir eis Kanner richteg erzéien.

'T as un der Schoul, fir hinnen d'Wëssen an ee Beruff bäizebréngen. Un den Elteren an un der Schoul as et, fir déi Jonk ze erzéien, als responsabel Mënschen ze handelen an hinnen d'Grondwäerter vun eiser Zivilisatioun ze erklären ewéi: Discipline op sech huelen, Solidaritéit weise mat denen, déi leiden an d'Matmënschen ze respektéieren.

Haut, wou Mann a Fra dacks am Beruff stin, gin nei Modeller gesicht a fond, déi der Famill am richtige Moment d'Zäit loossen, fir hire Kanner de Sënn vum Liewen, ordentlech Manéieren, den Ënnerscheid vu gudd a béis, ze erklären.

Dëst Joër, dat am Zeeche géint de Racismus steet, erënnert eis un d'Flicht, eise Kanner de Respekt virun alle Mënschen ze léieren, egal wéi se denken, a wat fir eng Relioun se praktizéieren, egal wat fir eng Hautfaarf se hun.

Mat esou enger Astellung kënne mer mam Jonktem optimisteschesch an d'next Joër kucken.

Je voudrais m'adresser à tous les étrangers qui vivent et travaillent dans mon pays pour leur exprimer mes vœux chaleureux pour l'année nouvelle.

Léif Lëtzebuurger,

lech all wënschen ech, mat der Grande-Duchesse an eise Kanner a Kanneskanner, schéi Feierdeg an e friddlecht neit Joër.

Dankesrede von Bundeskanzler Dr. Helmut Kohl anlässlich der Verleihung des „Vision für Europa“- Preises der luxemburgischen „Edmond-Israel-Stiftung“ am 17. September 1997 in Luxemburg

Sehr geehrter Herr Premierminister,

Herr Marquenie,

Herr Lussi,

meine sehr verehrten Damen und Herren und vor
allem – sehr geehrter Herr Israel,

ich bin froh, heute wieder einmal in dieser schönen
Stadt im Herzen Europas zu sein. Über Ihre freundlichen,
warmherzigen Worte des Willkommens habe ich
mich sehr gefreut.

Für die Verleihung des „Vision für Europa“-Preises
danke ich der Stiftung und ganz besonders Ihnen, lieber
Herr Israel, von ganzem Herzen. Ich empfinde
diese Auszeichnung als große Ermutigung. Sie ist ein
Ansporn, weiter für unsere gemeinsame Sache, für die
Einheit unseres Kontinents einzutreten.

Unter den Mitgliedstaaten, die zur Erfolgsgeschichte
der europäischen Integration beigetragen haben,
nimmt Luxemburg einen herausragenden Platz ein. Es
hat damit jene Vorhersage bestätigt, die Winston
Churchill in seiner Züricher Rede von 1946 gemacht
hatte: „Kleine Nationen werden ebensoviel zählen wie
große und sich durch ihren Beitrag zur gemeinsamen
Sache Ehre erwerben.“ Auch heute ist Luxemburg eine
der treibenden Kräfte bei der Gestaltung der europäischen
Zukunft.

Ich bin froh, daß wir im zweiten Halbjahr 1997 mit
unserem Freund Jean-Claude Juncker einen hervorragenden
Steuermann am europäischen Ruder haben. In
den kommenden Monaten sind große Herausforderungen
zu meistern; ich nenne hier nur den Sondergipfel im
November und den Europäischen Rat mit den
Schwerpunkten „Erweiterung“ und „Agenda
2000“. Ich bin sicher, Jean-Claude Juncker wird mit
zuverlässigem europäischen Kompaß die Union erfolgreich
durch die kommenden Monate führen.

Meine Damen und Herren, wir stehen an der Schwelle
zum 21. Jahrhundert. In wenigen Jahren beginnt ein
neues Jahrtausend. Stärker als alles andere markiert die
Zahl 2000 die Hoffnung auf eine gute Zukunft. Wir
blicken zurück auf ein Jahrhundert der extremen
Gegensätze – Krieg und Neubeginn, Bruderkampf und
europäische Einigung.

In zwei Weltkriegen litten und starben unzählige
Menschen. Millionen Flüchtlinge und Vertriebene verloren
ihre Heimat. Es war eine Zeit totalitärer
Ideologien: Die nationalsozialistische Gewaltherrschaft
brachte entsetzliches Unheil über Europa und
die Welt. Und noch vor zehn Jahren lebten die Völker
im Osten Europas unter dem Joch des Kommunismus.

Sie, lieber Herr Israel, sind ein Zeuge jener Zeit. Mit
16 Jahren, im Mai 1940, mußten Sie Ihre Heimat verlassen.
Es folgten bittere Jahre. Viele verloren damals
die Hoffnung auf eine bessere Zeit. Nach 1945 geschah
dann etwas, das manchem auch heute noch wie ein
Wunder erscheint. Feinde von einst reichten einander
die Hand. Besonders wichtig war, daß damals viele
Männer und Frauen bereit waren, den gemeinsamen
Neubeginn zu wagen. Edmond Israel zählt selbst zu
dieser großartigen Gründergeneration.

Aus eigener, leidvoller Erfahrung erkannte diese
Generation, daß Frieden und Aussöhnung unter den
europäischen Völkern dauerhaft nur auf der Grundlage
einer demokratischen Ordnung und der Achtung der
Menschenrechte gesichert werden können.

Konrad Adenauer stellte bereits 1951 vor der
Beratenden Versammlung des Europarates fest: „Es ist
der ursprüngliche Wunsch der europäischen Völker,
ihr politisches Schicksal künftig gemeinsam zu gestalten.“
Die europäische Einigung ist „ein schöpferischer
Impuls, der der Größe der europäischen Tradition würdig
ist.“

Solchem Geist und solcher Überzeugungskraft haben
wir es zu verdanken, daß im freien Teil Europas aus der
Friedenssehnsucht der Menschen ein gelebtes
Miteinander entstehen konnte. Aus der Begegnung und
der Zusammenarbeit in gemeinsamen Institutionen
erwachsen Verständnis, Vertrauen und schließlich
Freundschaft. Die Vision der Gründerväter – ich nenne
nur Robert Schuman, Alcide De Gasperi, Konrad
Adenauer – hat sich erfüllt: Das vereinte Europa ist zu
einem Hort dauerhaften Friedens geworden.

Sie alle wußten, daß es ein schwieriger und weiter
Weg von der europäischen Vision zur europäischen
Wirklichkeit sein würde. Dennoch ließen sie sich nicht

beirren. Sie – und nicht die Bedenkensträger – haben sich als die eigentlichen Realisten erwiesen. Wo stünden wir heute in Europa, wenn die Staatsmänner der „ersten Stunde“ die große europäische Idee nicht gegen erhebliche Widerstände durchgesetzt hätten? Sie verfolgten ihre Vision mit Mut, Weitsicht und Geduld. Das waren entscheidende Voraussetzungen für die Erfolgsgeschichte der europäischen Integration.

Dies gilt auch heute im Blick auf die Zukunft: Beim Bau des Hauses Europa kommt es darauf an, ein klares Ziel und einen langen Atem zu haben. Wer nur den kurzfristigen Erfolg im Auge hat und sich seine politischen Ziele nach den demoskopischen Zahlen des Tages setzt, der wird eine gute Zukunft im Vereinten Europa nicht gestalten können.

Gewiß, es gibt viele schwierige Fragen und Probleme zu lösen. Die europäische Integration ist kein „Glasperlenspiel“ für verträumte Weltverbesserer, sondern handfeste und auch harte Alltagsarbeit. Aber die Anstrengung lohnt sich: Europa sichert uns Frieden und Freiheit, es macht unsere Volkswirtschaften wettbewerbsfähiger und hilft uns, viele gemeinsame Aufgaben besser zu lösen. Wer das aus Populismus oder Bequemlichkeit nicht wahrhaben will, versündigt sich an der Zukunft unserer Kinder und Kindeskin-

Der Friedensgedanke ist und bleibt das Bewegungsgesetz der europäischen Integration. Gerade angesichts manch kritischer Stimmen müssen wir uns über das Tagesgeschäft hinaus den Blick für das große Ziel bewahren. Die schrecklichen Bilder aus dem ehemaligen Jugoslawien haben gezeigt, daß wir uns auch nach dem Ende des Ost-West-Konflikts nicht der Illusion hingeben können, die bösen Geister der Vergangenheit seien ein für allemal gebannt.

Wir alle brauchen das vereinte Europa, denn wir wollen kein Zurück zum nationalstaatlichen Machtdenken des 19. Jahrhunderts. Auf sich allein gestellt kann keine europäische Nation in einer Welt zunehmender wirtschaftlicher Verflechtung erfolgreich sein. Allein werden wir den großartigen Schatz der Natur auf Dauer nicht bewahren können, allein werden wir der internationalen Kriminalität, der Drogenmafia und der Bedrohung durch den Terrorismus nicht Herr werden.

Nur gemeinsam können wir das vereinte Europa zu einem guten Zuhause für alle Menschen machen, die darin wohnen. Es gibt ihnen die Chance auf ein Leben in Frieden und Freiheit, in Wohlstand und sozialer Sicherheit. Wir stehen heute in einer wichtigen Phase europapolitischer Weichenstellungen. Mit dem Abschluß des Vertrages von Amsterdam haben wir die

europäische Einigung erneut ein gutes Stück vorangebracht.

Jetzt steht die Osterweiterung der Europäischen Union an. Sie ist gerade für uns Deutsche von besonderer Bedeutung. Die Menschen in den jungen Demokratien Mittel-, Ost- und Südosteuropas sehen zu Recht im vereinten Europa – gemeinsam mit der Atlantischen Allianz – den Garanten für Frieden, Sicherheit und Wohlstand auf unserem Kontinent. Sie lehren uns, mit neuen Augen zu sehen, was viele von uns mittlerweile für selbstverständlich halten und daher nicht mehr richtig zu schätzen wissen. Es wäre ein Verrat an den Idealen Europas, wenn wir uns der berechtigten Hoffnung unserer östlichen Nachbarn verschlossen. Ich widerspreche deshalb all jenen, die sagen, für eine Erweiterung sei die Zeit noch nicht reif. Nicht von ungefähr ist in der Präambel des Vertrags von Maastricht von „einer immer engeren Union der Völker Europas“ die Rede. Für mich ist es beispielsweise undenkbar, daß die Westgrenze Polens auf Dauer die Ostgrenze der Europäischen Union bleibt. Deswegen müssen wir die Erweiterung der Europäischen Union entschlossen voranbringen – ungeachtet aller Aufgaben, die wir zugleich innerhalb der bestehenden Union zu lösen haben.

Eines der Schlüsselprojekte auf dem Weg zum geeinten Europa ist die Verwirklichung der Wirtschafts- und Währungsunion. Sie ist die logische und notwendige Ergänzung des europäischen Binnenmarktes mit seinen mehr als 370 Millionen Menschen. Erst mit der einheitlichen Währung wird der Binnenmarkt seine positiven Wirkungen für Wachstum und Beschäftigung voll entfalten können. Die Vollendung der Europäischen Währungsunion wird den Standort Europa im Zeitalter der Globalisierung stärken.

Für mich ist dabei von entscheidender Bedeutung, daß wir die vereinbarten Kriterien und den Zeitplan für die gemeinsame europäische Währung einhalten. Es gibt historische Chancen, die – sind sie einmal vertan – nicht so schnell wiederkehren. Die Währungsunion muß deshalb pünktlich am 1. Januar 1999 beginnen.

Die Vorbereitung auf den Euro hat bereits eine bemerkenswerte Entwicklung ausgelöst. Schon bevor der Euro überhaupt existiert, hat er das stabilitätspolitische Klima in Europa außerordentlich positiv beeinflußt. Der beachtliche europaweite Rückgang bei den Inflationsraten und bei den Zinsen ist ein Erfolg, über den wir alle mehr sprechen sollten!

Die Europäische Union ist schon jetzt dabei, zu einer Stabilitätsgemeinschaft zusammenzuwachsen. Der Währungsunion kommt für die Zukunft eine herausragende ökonomische Bedeutung zu – aber sie ist vor allem auch ein eminent politisches Projekt. Mit dem

Euro wird die Europäische Union als Friedens- und Freiheitsordnung für das 21. Jahrhundert noch enger zusammenwachsen.

Europa muß sowohl eine Sache des Verstandes – von politischer Zweckmäßigkeit und ökonomischer Vernunft – als auch eine Sache des Herzens sein. Es wird dann zur Herzenssache, wenn die Menschen spüren, daß dieses Europa für sie gebaut wird. Es geht um ein Europa, das nach dem Prinzip „Einheit in Vielfalt“ gestaltet ist. In diesem Europa gehen regionale und nationale Identität nicht verloren. Für die Menschen in Europa gilt: Sie bleiben Luxemburger, Italiener oder Deutsche und sind gleichzeitig alle Europäer. Heimat, Vaterland Europa, das ist der Dreiklang der Zukunft.

Vor allem die Beschäftigung mit der gemeinsamen europäischen Geschichte und Kultur kann uns helfen, eine gute Zukunft zu gestalten. Die kulturellen Leistungen unseres alten Kontinents haben alle Zerissenheit, alle schrecklichen Irrwege und europäischen Kriege überdauert. Sie machen den Rang Europas und sein Bild in der Welt aus.

Vor allem aber ist die Kultur für jeden einzelnen Menschen eine Chance, sein Leben und seine Persönlichkeit zu bereichern. Deshalb darf die kulturelle Dimension der europäischen Einigung gegenüber der Wirtschafts- und Währungsunion, der Gemeinsamen Außen- und Sicherheitspolitik und den anderen wichtigen Themen nicht als zweitrangig angesehen werden. Denn wir wollen ja nicht nur einen prosperierenden Wirtschaftsraum, der sich im globalen

Wettbewerb behauptet, sondern ein Europa der Bürger.

Es gilt daher, unser in Jahrhunderten geprägtes Erbe zu bewahren. Es geht mir vor allem um den Geist, die Inspiration, die diese Kunstwerke prägen und die ihnen ihre Größe und Schönheit über Zeiten und Grenzen hinweg verleihen. In diesem Geist fließen die Philosophie der Antike und des Humanismus ebenso zusammen wie die Rationalität der Aufklärung und die prägende Kraft des Christentums.

Aus dem Bewußtsein für unsere gemeinsamen geschichtlichen und geistigen Ursprünge entstand die europäische Idee. Zu ihr gehört auch ein zeitlos gültiges Wertesystem, mit dem wir eine humane Zukunft gestalten wollen. Es gründet auf der Einzigartigkeit des Menschen, auf der Achtung vor dem Leben, auf der Achtung von Menschenwürde und persönlichen Freiheitsrechten.

Die Völker unseres Kontinents sind sehr verschieden. Aber wir dürfen die Unterschiede nicht als trennende Gegensätze verstehen, sondern als Reichtum, der uns allen zugute kommt. Darin liegt das Geheimnis der Kraft Europas. Aus diesem Spannungsverhältnis können und wollen wir ein friedliches, freies und lebendiges Miteinander schaffen.

Das muß unser Ziel sein – unsere Vision für Europa. Es ist eine Vision von einem immer engeren Miteinander, von dauerhaftem Frieden und Freiheit auf unserem Kontinent. Lassen Sie uns gemeinsam mit ganzer Kraft dafür arbeiten. Ich kenne keine wichtigere und keine lohnendere Aufgabe.

Discours de M. Jean-Claude JUNCKER, Premier Ministre du Luxembourg, à l'occasion de la célébration du 20^e anniversaire de la Cour des comptes européenne

Monsieur le Président,

Excellences,

Mesdames, Messieurs,

Nous sommes réunis aujourd'hui pour honorer une institution qui, au fil de ses 20 années d'existence, a démontré que l'Union Européenne sans elle n'est pas complète. Cette célébration en marge du Conseil ECOFIN symbolise notre attachement au travail et à la compétence d'une Cour qui opère dans la discrétion

pour mieux servir les objectifs que lui assigne le Traité.

À mes yeux, la mise en place de la Cour des comptes européenne en 1977 a une signification toute particulière dans l'histoire de la Communauté. Elle constitue en effet un des signes les plus tangibles de la démocratisation des institutions européennes.

Ce n'est pas un hasard si c'est le Parlement européen sous l'égide de M. AIGNER qui œuvre au milieu des années 70 pour la création d'un organe de contrôle

indépendant au niveau communautaire. Cette même période, rappelons-le, est aussi celle du renforcement des pouvoirs du Parlement européen en matière budgétaire, puis celle de son élection au suffrage universel.

Ces développements s'accompagnent d'une exigence accrue de transparence.

Sur un plan strictement budgétaire, le système de financement intégral par des ressources propres de la Communauté européenne rend nécessaire le contrôle de l'exécution du budget par un organisme externe, doté de toutes les garanties d'indépendance politique.

La mise en place de la Cour des comptes européenne ne répond donc pas seulement à un souci fonctionnel, mais elle s'inscrit dans un contexte de remodelage du paysage communautaire dans un sens plus démocratique.

Depuis 1977, des progrès substantiels ont été accomplis sur cette voie difficile.

Au nom du Conseil, je voudrais remercier la Cour des comptes d'avoir favorisé ces progrès en garantissant la transparence des circuits de financement de l'Union Européenne. C'est bien à l'action et à la compétence technique de ses membres indépendants que nous le devons.

Aussi la consécration de la Cour des comptes dans l'édifice institutionnel communautaire par le Traité de Maastricht est-elle certainement à la fois une reconnaissance de l'œuvre accomplie et une illustration de son rôle éminent, celui de la conscience financière de l'Union, comme l'a défini lors de son instauration M. KUTSCHER, Président de la Cour de justice à cette époque-là.

Les relations entre la Cour des comptes et le Conseil des ministres sont excellentes. C'est avec la plus grande attention que le Conseil ECOFIN prend acte des observations et recommandations qui figurent dans le rapport annuel de la Cour des comptes dans le cadre de la procédure de décharge sur l'exécution du budget. Le traité sur l'Union Européenne a introduit un élément nouveau et essentiel à la mission de la Cour des comptes. Elle est désormais appelée à fournir au Conseil comme au Parlement une déclaration d'assurance concernant la fiabilité des comptes ainsi que la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes. J'ajouterai enfin que ses rapports spéciaux et ses avis sur des questions particulières jouissent d'une grande influence.

Je n'entrerai pas dans le détail de ses missions de contrôle. D'autres au demeurant sont beaucoup plus qualifiés que moi pour ce faire. Il m'importe simplement de souligner le caractère extensif du contrôle

opéré, qui comporte l'examen de la légalité et de la régularité des sommes engagées, mais également l'examen de la bonne gestion financière.

Certains États membres, dont le Luxembourg – et bien que les travaux parlementaires ne soient pas encore achevés – se sont inspirés pour la création ou la réforme de leur instance nationale de contrôle externe du modèle européen existant, sorte de précurseur en la matière. Aussi me paraît-il naturel de rendre hommage à ceux qui ont contribué à faire de cette institution un modèle grâce à ses méthodes rigoureuses et innovatrices.

Monsieur le Président,

Excellences

Mesdames, Messieurs,

En cette occasion je voudrais ajouter quelques mots en tant que Premier Ministre du pays hôte. Nous sommes fiers de pouvoir accueillir la Cour des comptes européenne à Luxembourg.

Le gouvernement luxembourgeois s'est toujours efforcé de faciliter l'installation et le développement d'une institution-clé de l'Union. Il en ira de même pour les projets d'extension que vous avez mis sur pied récemment. Sachez-vous que vous trouverez dans le gouvernement un interlocuteur attentionné, dans le droit fil de nos relations cordiales du passé et du présent.

En guise de conclusion, j'aborderai deux aspects liés à une actualité plus immédiate.

Le Traité d'Amsterdam qui a été signé il y a quelques jours contient quelques dispositions qui concernent directement la Cour des comptes. Ce souci d'adaptation commun à tous les États membres montre s'il était besoin de le démontrer à quel point la Cour des comptes européenne intervient dans l'engrenage institutionnel communautaire.

Enfin, je soulignerai l'action récente de la Cour en matière de répression et aussi de prévention des fraudes. Celle-ci a pris toute une série de mesures visant à renforcer son approche du contrôle dans le domaine des fraudes et irrégularités. Les fraudes restent heureusement très limitées, mais elles ont des effets très dévastateurs, car elles risquent de porter atteinte à la légitimité de l'action communautaire.

En étant le garant de la transparence, la Cour des comptes européenne force les autres institutions européennes à une gestion efficace dans la mise en œuvre de nos moyens budgétaires et de nos politiques. Voilà je crois son plus beau signe de noblesse.

Je vous remercie pour votre attention.

**Discours prononcé par
Monsieur Robert GOEBBELS,
Ministre de l'Économie,
à l'occasion de l'ouverture de la
71^e Foire Internationale de Luxembourg**

**Luxembourg-Kirchberg
le 4 octobre 1997**

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

La globalisation de l'économie constitue une tendance lourde de l'activité humaine depuis que les hommes ont pu dépasser le cadre autarcique de la production domestique en se spécialisant dans la production ou les services.

Depuis l'antiquité les échanges, on dirait aujourd'hui le commerce extérieur, se sont progressivement étendus jusqu'à la finitude géographique du monde.

Les bateaux marchands des Phéniciens; le réseau routier que fit établir Alexandre le Grand pour relier les différentes parties de son empire; les caravanes sur la route des épices et de la soie; l'éclatement des frontières connues opéré par les Christophe Colomb, Vasco da Gama et autre Magellan sont autant de manifestations de cette propension humaine de commercer librement.

C'est au 12^e siècle, notamment avec les foires de Champagne voisines, que s'établit l'habitude des foires régionales comme celle qui nous réunit aujourd'hui. Même si les manifestations de la FIL n'ont pas la tradition séculaire de la «Schueberfouer», elles illustrent ce penchant à l'internationalisation des échanges.

Grâce à l'évolution des technologies de communication, dont les transports, le commerce des biens et des services devient de plus en plus mondial, global.

Je préfère le terme de globalisation à celui de mondialisation, car il reflète mieux la multiplicité des domaines et aspects touchés par la convergence des marchés du monde entier.

Faut-il avoir peur de la globalisation? Je pense que non!

Bien sûr la mondialisation des échanges engendrera une concurrence accrue, bousculera des habitudes, ébranlera quelques monopoles et autres rentes de situation.

À l'évidence la globalisation poussera à des ajustements structurels, mettra en compétition non seulement les entreprises, mais également les travailleurs de tous les pays. Mais à jeter un regard objectif sur l'état du monde, l'on doit inévitablement venir à la conclu-

sion que la globalisation constitue la seule voie permettant de réduire – à terme, à très long terme – les inégalités criardes frappant l'humanité.

La terre est actuellement peuplée de quelque 5,6 milliards d'êtres humains. Selon la Banque Mondiale 14% de cette population disposent de 77% du revenu mondial.

En moyenne le revenu par tête est 25 fois plus important dans les pays industrialisés que dans les autres. Les moyennes gommant bien sûr des disparités énormes à la fois à l'intérieur de chaque pays, et entre les pays.

Prenons l'exemple du Luxembourg et du pays le plus peuplé de la planète:

Alors que la Chine a 2800 fois plus d'habitants que le Luxembourg, les 1,2 milliard de Chinois disposent d'un produit national brut qui n'est que 40 fois le multiple du nôtre!

Pour bien saisir l'étendue et les enjeux réels de la globalisation, brossons rapidement l'état des rapports économiques globaux.

La Banque Mondiale estime le produit mondial brut pour 1996 à quelque 25 800 milliards de dollars.

L'Europe des Quinze intervient dans la création de la richesse mondiale pour presque 30% – exactement 29,4%. Les États-Unis comptèrent pour 26,1%, le Japon pour 16,8%, la Chine pour 2,4%. Les pays émergents d'Asie, les Tigres, qui dans l'imagerie de certaines Cassandres seraient sur le point d'engloutir tout cru l'emploi européen, ne mirent en balance que quelque 4%.

Force est donc de constater que l'essentiel – plus de 70% – de la richesse mondiale reste concentrée dans trois régions: l'Union Européenne, les États-Unis, le Japon.

Au fur et à mesure que la globalisation progressera, cette position dominante des pays de la triade risque de s'éroder.

Mais qui pourra contester que d'un point de vue géopolitique cette évolution sera aussi inévitable que nécessaire?

Le salubre rééquilibrage entre les différentes parties du monde laissera plus de temps au temps et sera beaucoup moins brutal qu'on ne le pense généralement.

Examinons les faits:

À l'encontre d'une croyance bien établie, les délocalisations d'entreprises européennes (et américaines) vers des pays à bas salaires sont l'exception, et non pas la règle des investissements internationaux.

Le monde compte actuellement quelque 40 000 entreprises multinationales, car réalisant plus de la moitié de leur chiffre d'affaires sur les marchés mondiaux.

L'activité économique de la seule Union Européenne est réalisée par quelque 16 millions d'entreprises, grandes, moyennes et surtout petites. Un tiers des emplois nouveaux sont créés par les entreprises employant moins de 10 personnes.

Les firmes multinationales occupent dans leurs 200 000 filiales quelque 75 millions de travailleurs, dont seulement 17% dans les pays en développement!

Pour comparaison: Le monde compte actuellement 2,5 milliards de personnes exerçant des activités productives, dont 1,1 milliard travaillent la terre.

L'impact des activités des multinationales sur l'emploi n'est donc que marginal, même si ces dernières assument quelque 15% de la production industrielle mondiale, construction comprise.

C'est l'élément le plus visible de la globalisation.

Encore faut-il vérifier vers quels horizons les investissements directs internationaux se sont-ils orientés?

La Cnuccd estime que les deux tiers du stock des actifs mondiaux sont détenus dans leur cave d'origine, le reste dans des pays tiers.

Depuis les années 80 ces flux se sont rapidement gonflés. Mais selon la Cnuccd la grande majorité de ces investissements – c.-à-d. entre 60 et 70% – s'est concentrée dans les pays déjà industrialisés. Ce qui laisse entre 30 et 40% des flux d'investissements directs pour les pays en développement. Cela semble énorme, mais l'essentiel de ces investissements se déverse sur quelques pays asiatiques, dont notamment la Chine (15% du flux mondial en 94, 12% en 95), ainsi que le Mexique et le Brésil.

Comme le disait un dirigeant africain: Être exploité par des multinationales n'est pas bien. Mais être ignoré par les multinationales est bien pire!

S'il y a un mouvement évident vers certains pays émergents, l'essentiel de la production industrielle mondiale est toujours assumé par les vieux pays industrialisés.

Ce fait se vérifie également en analysant les flux d'échanges.

80% des échanges mondiaux ont pour origine les pays développés, 14% les pays asiatiques émergents. L'Europe de l'Est et les pays en développement n'interviennent que pour quelques maigres 6%.

L'Union Européenne est de loin le premier exportateur mondial de biens et de services.

À l'inclusion du commerce intra-européen, 41,5% des exportations mondiales furent réalisées en 1996 par les Quinze, soit le double de la part réunie des États-Unis (11,9%) et du Japon (9,1%).

Même en excluant les échanges au sein du marché intérieur de l'Union, celle-ci demeure, et de loin, le principal exportateur en assumant un cinquième des transactions mondiales!

Est-ce le signe d'une économie européenne qui ne serait plus compétitive globalement?

En s'ouvrant sur le monde extérieur, l'Europe en a tiré plus d'avantages que de désavantages.

Les consommateurs européens engrangent les bénéfices de la concurrence accrue.

C'est le citoyen-consommateur qui décide d'acheter les produits ayant les prix les plus avantageux.

Et c'est le même citoyen-travailleur qui en subit, parfois, le contrecoup en perdant son emploi.

Mais la concurrence des pays à bas salaires est beaucoup moins incisive sur le marché de l'emploi européen qu'on ne le pense généralement.

La demande européenne satisfaite par des produits en provenance des pays asiatiques émergents se limite entre 2 et 3% de la consommation courante.

De plus, en accédant au marché mondial, les pays en développement connaissent également une augmentation du pouvoir d'achat de leurs citoyens.

Le Japon est ainsi devenu la troisième puissance économique mondiale, et un des pays les plus chers du Monde.

Mais sait-on que le niveau moyen des salaires en Corée du Sud a dépassé celui du Portugal ou de la Grèce?

Aujourd'hui les pays dits «à bas salaires» comme la Thaïlande, la Malaisie et d'autres nations émergentes subissent la concurrence des pays à «vrais bas salaires», comme le Vietnam. Ce dernier sera concurrencé demain par le Laos ou la Birmanie. Et ainsi de suite.

C'est un phénomène qu'on observe depuis le début de la révolution industrielle. Certaines industries de masse, qui ont un contenu en main-d'œuvre important, comme le textile, ne cessent d'émigrer: de la Grande-Bretagne vers le continent, puis vers l'Amérique nouvelle; de là vers le Japon, puis la Corée, les Philippines, maintenant la Chine, demain Madagascar.

Mais quand les industries de masse s'en vont, d'autres formes d'activités se développent. Quand les gens possèdent les produits de première nécessité, ils demandent du style. C'est pourquoi l'Italie, par exemple, a su garder une industrie textile importante. Puis, lorsque les gens possèdent des objets stylés en abondance, ils veulent des distractions. C'est l'étape suivante du développement.

Les voyages, les activités culturelles et sportives, les spectacles de masse sont devenus les industries de notre temps.

Les produits immatériels, les nouveaux services dont je viens de parler, tiennent d'ores et déjà une place largement prédominante dans l'activité humaine des pays développés.

L'activité économique est de plus en plus fondée sur le savoir.

Les produits manufacturés incorporent de plus en plus d'intelligence et de moins en moins de matière.

En 1996, un tiers de la croissance du PNB américain était à attribuer au secteur de la «high-tech». Entre 40 et 50% des investissements des entreprises furent constitués par des achats de matériel et de programmes informatiques et de télécommunications. En valeur, cela représentait quelque 3,6% du PIB américain.

Alors que les innovations étaient jusqu'ici plutôt de l'apanage du secteur manufacturier, les technologies de l'information, de la communication et du vivant font progresser rapidement les gains de productivité dans certains secteurs de services.

La spécialisation trouve aujourd'hui son fondement dans l'innovation.

Comme le soutient Jacques Adda, «la capacité des entreprises à innover est en effet fortement conditionnée par leur environnement logistique, par les niveaux d'éducation et de qualification de la population et par l'effort public de recherche-développement».

À l'âge de la globalisation, il est impérieux d'investir dans l'homme, son éducation, sa culture, ainsi que dans les infrastructures qui conditionnent la vie économique: réseaux de transports, de communication, d'énergie; la recherche-développement; les équipements culturels et scolaires.

Mon propos ne relève pas de la logique de la «pensée unique», que personnellement je récuse, mais tout simplement de la logique du marché, qui est depuis le début du temps le moteur de toute activité humaine.

Le communisme s'est écroulé, parce qu'il ne prit pas en compte les aspirations des gens à consommer librement. Les dirigeants communistes ne comprirent pas qu'afin de permettre une élévation générale du niveau de vie de leurs sujets, il fallait produire le plus effica-

cement possible. Ce n'est qu'à travers de gains de productivité qu'on peut améliorer sa compétitivité, et qu'on peut desservir à partir de tel champ de blé, à partir de telle boulangerie ou de telle usine de chaussures toujours plus de consommateurs à un prix toujours plus avantageux.

Les communistes chinois ont compris la leçon. Ils viennent d'insérer l'économie de marché comme objectif politique dans les statuts du parti!

Mesdames, Messieurs,

J'espère vous avoir démontré que la globalisation est à la fois inévitable et nécessaire.

J'ai également essayé de vous montrer que les effets de la globalisation sont à nuancer en matière de délocalisations, de pertes d'emplois, de pressions sur les salaires et les acquis sociaux.

Même si le Monde change rapidement, et si la globalisation progresse, il est vrai à une vitesse différenciée selon les secteurs, l'Union Européenne est loin d'être une région en déclin.

Actuellement, le résultat le plus frappant de la globalisation est la prépondérance des investissements croisés entre les marchés américain, européen et japonais. Plus de 60% du stock mondial des investissements directs se font entre les trois pôles de la triade.

Le poids de l'Europe dans les investissements mondiaux est ascendant. Il égale pratiquement le stock des investissements américains, qui déclinent relativement. Le stock des investissements japonais est de moitié inférieur à ceux de chacun des deux autres partenaires de la triade.

L'Europe reste la première zone mondiale d'accueil des investissements internationaux. Même si le rythme de progression des investissements en Asie s'accélère, l'Europe engrange toujours le double des investissements des États-Unis, et quatre fois plus que l'Asie.

S'il est manifeste que l'Asie affiche des taux de croissance plus importants, la croissance en Europe dépasse en valeur absolue celle des pays asiatiques les plus dynamiques.

3% de croissance européenne ajoutent chaque année le poids économique de Taiwan à celui de l'Union Européenne.

La création de la monnaie unique rendra les pays participant à l'Union Monétaire encore plus attractifs pour les investisseurs du monde entier.

L'Union Européenne, l'Europe, a encore un bel avenir devant elle, à condition de faire les bons choix.

Le bon choix, ce n'est pas le protectionnisme, le nationalisme, la peur des «Jaunes», des «Arabes» ou des «Slaves».

Le bon choix, ce n'est pas l'ultra-libéralisme, le laissez-faire d'inspiration anglo-saxonne, la «pensée unique» à la mode dans les grandes organisations internationales.

Le protectionnisme, c'est le déclin assuré!

Aucun État ne peut subventionner éternellement des emplois improductifs, maintenir sous perfusion budgétaire des secteurs dépassés technologiquement. Aucune société ne peut tolérer les rentes douillettes de corporations se contentant de défendre leur seul fromage.

Aucune économie ne peut se soustraire à des ajustements structurels dans des secteurs en crise ou en mutation.

Mais en acceptant les réalités, fussent-elles déplaisantes, les États européens peuvent réagir en se dotant d'une politique économique volontariste, d'une politique structurelle interventionniste, d'une politique industrielle active.

La globalisation, la libre-concurrence doit être encadrée, doit fonctionner selon des règles mutuellement admises.

Il n'y a pas de liberté sans responsabilité. Il n'y a pas de libéralisme économique sans règles, ni contrôles.

Il n'y aura pas de développement durable sans cohésion sociale forte et sans solidarité. À tout cela il faut l'État, peut-être plus économe, mais nécessairement fort.

Que serait aujourd'hui la sidérurgie luxembourgeoise sans les efforts de restructuration et de modernisation achevés grâce à la solidarité nationale, mais également grâce à l'encadrement communautaire du secteur de l'acier?

Les mêmes efforts doivent être entrepris pour assurer la mutation d'autres secteurs industriels et, demain, de services.

La Présidence luxembourgeoise de l'Union propose à cet effet un recours plus généralisé aux possibilités qu'offre le traité CECA en cas de «crise manifeste», également pour d'autres secteurs en difficultés.

Il est vain de vouloir préserver chaque emploi. Mais il est nécessaire de lutter pour le maintien de chaque emploi qui peut être sauvé, en acceptant parfois des sacrifices. Car tout emploi perdu en phase récessive ou ajustive est généralement du savoir-faire perdu définitivement, qui ne revivra pas, même en cas de reprise économique.

Le lancinant problème du chômage nous enseigne que tout emploi n'est jamais un droit acquis, mais résulte d'un processus dynamique, qui, comme la vie humaine, connaît des cycles destructeurs et créateurs.

Aux États-Unis, il y eut en vingt ans destruction de 43 millions d'emplois, mais en même temps création de 70 millions d'emplois nouveaux.

En Europe, il y eut sur pratiquement la même période 8 millions d'emplois détruits, contre 16 millions de

créations d'emploi. Malgré un solde positif, le chômage a augmenté massivement, car la population active s'est accrue en même temps de 28 millions.

Aux États-Unis, pays du «hire and fire», l'on perd plus souvent son emploi, mais on a une chance plus grande qu'en Europe de retrouver plus rapidement un emploi.

S'il n'y avait pas le cortège de plus en plus long des «working poor», des faillites personnelles, des 2% d'Américains en âge de travailler derrière les barreaux des prisons, l'on pourrait peut-être s'accommoder de cette «flexibilité» américaine.

Mais l'ambition et la tradition européennes nous imposent de ne pas choisir entre la montée d'un chômage de masse ou l'aggravation des inégalités sociales.

Depuis le Traité d'Amsterdam la défense d'un haut niveau d'emplois est devenue une priorité commune, au même titre que l'économique et le monétaire.

À côté des grandes orientations économiques l'Union Européenne devra également arrêter des lignes directrices «emploi», imposant aux Quinze d'œuvrer également en faveur d'une plus grande cohésion sociale.

Au Sommet de Luxembourg l'Union Européenne ne peut plus se permettre de faire les habituelles figures imposées sur l'emploi, en se contentant de résolutions vagues!

En demandant à notre pays de convoquer un sommet exclusivement consacré à l'emploi, les chefs d'État et de Gouvernement ont contracté l'obligation morale d'arrêter des mesures précises, vérifiables, pérennes.

L'Europe doit réinventer le dialogue entre partenaires sociaux afin d'arriver à une flexibilité positive de l'emploi, une flexibilité sans injustice.

À cet égard l'aménagement et la réduction du temps de travail doivent cesser d'être un tabou, même si d'évidence il faut en discuter sectoriellement.

En 1996, plus de 4 000 accords sur la durée du travail ont été signés en France. L'organisation collective du travail cède de plus en plus le pas à des horaires individualisés.

Plus de la moitié de ces accords combinent réduction et aménagement du temps de travail. Les accords permettent le plus souvent aux entreprises d'adapter leur outil de production ou leur offre de services aux fluctuations de la demande et/ou en faveur de la durée d'utilisation des équipements.

Cet éclatement du temps de travail standardisé mène à une multitude de situations, reflétant mieux la diversité de l'économie moderne.

Cette flexibilité positive, car sécurisée à travers l'accord négocié, est une condition essentielle devant permettre à l'Union de mener enfin une politique macroéconomique visant également le plein emploi.

La création de l'Union économique et monétaire n'a de finalité que si elle sert les peuples européens, leur niveau de vie et donc leur emploi.

Une politique de stabilité, combattant l'inflation et limitant les déficits et l'endettement publics, constitue tout simplement une politique de bon sens, que tout État européen aurait dû engager tôt ou tard.

Depuis Maastricht, pratiquement tous les États de l'Union ont fait d'énormes progrès à cet égard.

Jamais la discipline budgétaire n'était aussi grande, jamais le taux d'inflation aussi réduit dans autant de pays européens.

Les résultats se font sentir. Les taux d'intérêts reculent, l'investissement reprend, l'activité économique est repartie.

Également en matière d'emploi, l'Europe doit retrouver «l'ambition de ses moyens» (J.-Cl. Juncker).

L'UE constitue la première entité économique de la planète. Au temps de la globalisation l'Europe est non seulement le plus important acteur sur les marchés des biens et des services mondiaux, mais dégage un excédent avec le reste du monde.

Avec une inflation très basse, une croissance de la productivité plus grande que celle des États-Unis, des coûts unitaires salariaux en diminution, le plus haut niveau de profitabilité des entreprises européennes depuis 35 ans, l'économie européenne a les moyens de repartir, de tirer profit de la globalisation.

Dans 455 jours l'Euro sera une réalité. La nouvelle monnaie européenne s'imposera vite comme une monnaie de réserve internationale, car étant émise par un poids lourd économique sur les marchés mondiaux.

Ce sera une monnaie forte. Par rapport à quelles devises internationales l'Euro pourrait-il être faible?

Par rapport aux devises européennes qui ne feront pas partie de l'UEM?

Par rapport aux devises asiatiques ou exotiques?

L'Euro variera certainement par rapport au Dollar, tout comme, suite à la politique monétaire des États-Unis, les principales devises européennes ont connu ces 20 dernières années des hauts et des bas contre le dollar. Même le puissant DM s'est déprécié de plus de 20% contre le dollar ces derniers mois!

Un grand banquier japonais, M. Yoh Kurosawa, parie sur un déclin relatif du dollar à moyen terme, puisque l'émergence progressive de l'euro comme devise internationale amènera banques centrales et finance internationale à vendre les dollars dont elles n'auront plus besoin.

Si un pays réussit à faire accepter l'utilisation de sa monnaie nationale comme monnaie de réserve inter-

nationale, il en tire des avantages substantiels, notamment parce que les pays détenant cette monnaie de réserve accordent en fait un crédit à l'économie du pays émetteur.

C'est un des principaux avantages de l'économie américaine.

Une monnaie est forte si elle permet d'acquérir un nombre élevé de biens et de services.

Mais la force d'une monnaie s'apprécie d'une façon différente sur le plan interne et sur le plan externe.

Sur le plan externe, une monnaie est forte si son pouvoir d'achat est plus élevé à l'étranger que dans l'entité d'émission.

À l'intérieur d'une entité comme l'Union Européenne, la monnaie commune – l'Euro – restera forte si le rythme de hausse des prix est faible.

Si dans une partie de l'UE l'inflation sera plus importante que dans d'autres, le pouvoir d'achat des ressortissants de cette partie de l'Union s'affaiblira.

Étant donné que le traité défend à la future banque centrale européenne de faire crédit aux composantes nationales, régionales ou locales de l'Union, l'UEM forcera chacun à payer ses propres fautes de gestion économique et budgétaire.

Lorsque la Ville de New York, dont le PIB dépasse celui de la Belgique, était en état de quasi-faillite, le Dollar n'en a pas souffert. Mais la Ville a dû licencier des fonctionnaires, réduire son train de vie, augmenter les taxes municipales.

La discussion idiote – il n'y a pas d'autre mot – qui fait actuellement rage en Allemagne autour de l'UEM, ignore tout simplement le fait que sans l'Euro, notre grand voisin, vu sa situation économique, se retrouvera avec un DM de plus en plus faible!

Mais l'Euro sera au rendez-vous avec l'histoire européenne.

Il ne constituera pas la panacée à tous les problèmes de l'Union.

Mais une politique monétaire non inflationniste, couplée à une politique macro-économique et budgétaire concertée au niveau européen, réduira d'autant les contraintes extérieures, et permettra à l'Europe de retrouver le chemin de la croissance et du plein emploi.

Une telle Europe deviendra un acteur essentiel de la globalisation, solidaire également des 127 pays actuellement en panne de développement.

Tous les débats autour du «développement durable» ne resteront que parlotes si l'humanité ne réussit pas un rééquilibrage entre les pays développés et les autres.

Cérémonie de signature de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et des transferts des mines antipersonnel et sur leur destruction

Ottawa, le 4 décembre 1997

Discours prononcé par M. Alex BODRY, Ministre luxembourgeois de la Force publique, au nom de l'Union Européenne

Monsieur le Président,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur et le plaisir de pouvoir parler aujourd'hui au nom de l'Union Européenne, et je voudrais saisir cette occasion pour remercier le Gouvernement du Canada de l'hospitalité dont il a de nouveau fait preuve en nous invitant ici à Ottawa afin de célébrer ensemble la signature de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et des transferts de mines antipersonnel et sur leur destruction. Déjà en octobre 1996, beaucoup d'entre nous avaient suivi l'invitation du Canada et s'étaient rassemblés ici afin de réfléchir ensemble sur des stratégies possibles pour promouvoir notre objectif commun: l'élimination totale des mines antipersonnel dans le monde entier.

L'année passée, le ministre des Affaires étrangères canadien, SEM Lloyd AXWORTHY, nous a lancé le défi de conclure, jusqu'à la fin de cette année, une convention internationale sur l'interdiction complète des mines antipersonnel.

Cette Convention est due en grande partie à l'initiative et la persistance du Canada, mais également à l'Autriche, qui a fourni le projet qui a servi de base pour la présente Convention, l'Afrique du Sud, qui a assuré la présidence de la Conférence d'Oslo, la Belgique et la Norvège, qui ont assuré les Conférences de suivi de la Conférence d'Ottawa de 1996, à l'Allemagne, et bien d'autres.

Un proverbe dit que «le succès a beaucoup de pères», et c'est sans doute vrai pour la Convention qui est ouverte à la signature aujourd'hui. Or, le proverbe se tait sur les mères du succès, ce qui est une omission grave. La mère du succès de la Convention d'Ottawa en tout cas est parmi nous: Mlle Jody WILLIAMS. J'ose dire que sans vous, Mlle WILLIAMS, et sans votre engagement infatigable, nous ne serions pas là où nous sommes aujourd'hui. Le Comité Nobel a reconnu

le mérite de Mlle WILLIAMS et de la Campagne internationale pour interdire les mines en leur attribuant le Prix Nobel de la Paix en 1997. L'Union Européenne saisit cette occasion pour vous féliciter, Mlle WILLIAMS, et à travers vous la Campagne internationale pour interdire les mines, de cet honneur.

Quand je regarde autour de moi, je vois plus de cent États qui se sont réunis ici avec l'intention de signer cette Convention. Il y a un an encore, nous n'étions que cinquante. Pourrait-il y avoir un indice plus clair des progrès que nous avons faits depuis lors?

Je vois également des États qui, bien qu'ils partagent notre objectif, l'interdiction totale des mines antipersonnel dans le monde entier, se voient dans l'impossibilité d'adhérer à la Convention à ce stade. Ces États, qui ont tous leurs raisons individuelles pour avoir choisi de rester en dehors de la Convention au stade actuel, nous tendent la main pour travailler ensemble vers notre objectif commun. Saisissons cette offre!

Finalement, je constate qu'il manque un certain nombre de pays dans cette salle, des pays qui ne sont pas sans importance pour la question qui nous a fait venir à Ottawa. Ceci prouve que malgré le succès incontestable que nous avons connu, nous devons parcourir encore un bon bout de chemin pour atteindre notre ligne d'arrivée finale. Ne nous reposons donc pas sur nos lauriers, mais joignons de nouveau nos forces. Nous devons maintenir notre élan et saisir toute opportunité pour faire avancer notre cause commune.

Lors de la Conférence d'octobre 1996, la Présidence irlandaise de l'Union avait annoncé dans cette salle même l'adoption par l'Union Européenne d'une action commune – l'instrument légalement contraignant le plus fort que l'Union Européenne emploie dans sa politique étrangère et de sécurité commune – sur les mines antipersonnel. Aujourd'hui, je suis heureux de pouvoir annoncer que dans la poursuite de son objectif, l'Union Européenne vient d'adopter une nouvelle action commune pour renforcer encore considérable-

ment les importantes mesures politiques et concrètes déjà prises par l'Union pour atteindre ces objectifs.

L'Union Européenne est résolue à atteindre l'objectif consistant à éliminer totalement les mines terrestres antipersonnel dans le monde entier ainsi que de contribuer à résoudre les problèmes déjà causés par ces engins. Elle salue dans ce contexte la Convention internationale sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et des transferts des mines antipersonnel et sur leur destruction que quatorze de ses États membres signeront lors de cette cérémonie.

À cette fin, l'action commune comporte trois composantes: Elle renforce les efforts politiques déployés par l'Union Européenne dans la poursuite de ses objectifs, elle comporte un moratoire commun sur les transferts ainsi qu'un moratoire commun sur la production des mines terrestres antipersonnel, et elle prévoit une contribution multidimensionnelle de l'Union Européenne à l'effort de déminage et d'activités liées.

À titre d'information, une copie de la nouvelle action commune de l'Union Européenne sur les mines antipersonnel est jointe à la version imprimée de ce discours et sera mise à la disposition de tous les délégués.

Au cours de nos travaux que nous avons effectués depuis la Conférence d'octobre 1996, nous avons démontré clairement qu'il ne suffit pas d'interdire l'emploi, le stockage, la production et les transferts des mines antipersonnel pour combattre efficacement le désastre humanitaire qu'ils causent à travers le monde. L'emploi indiscriminé de ces engins meurtriers, pendant des années et des années, nous a laissé un héritage horrible. Un nombre effrayant de mines antipersonnel sont mises en place à travers le monde et attendent leur victime. Comment s'attaquer à un problème sans en éliminer la cause? Toute mine dégageée équivaut à une vie sauvée.

Malheureusement, nous ne pourrions pas sauver toutes les vies. Chaque jour, des existences sont détruites par des mines antipersonnel, et des vies sont perdues. N'oublions pas ces victimes.

L'Union Européenne et ses États membres pour leur part sont prêts à assumer leurs responsabilités dans l'effort global en matière de déminage et d'assistance aux victimes. Au cours des dernières années, la Communauté européenne a augmenté sa contribution dans le domaine du déminage et de l'assistance aux victimes dans le cadre de son aide humanitaire, de la reconstruction et de la coopération au développement. En plus des contributions bilatérales des États membres, l'Union Européenne soutient de manière permanente les efforts internationaux de déminage et d'assistance aux victimes. Elle apporte une assistance ou contribue au financement de programmes ou de projets en réponse à la demande d'une organisation régionale, des autorités d'un pays tiers, du Comité International

de la Croix Rouge, des Nations Unies ou d'autres organisations concernées. Dans ce contexte, je suis heureux de pouvoir annoncer que l'Union Européenne vient d'agréer une nouvelle contribution de jusqu'à huit millions d'ECU pour des projets des appels spéciaux pour l'assistance aux victimes de mines du CICR.

Pendant les cinq dernières années, l'Union Européenne a contribué à peu près 138 millions de dollars américains au déminage et l'assistance aux victimes, et figure par conséquent parmi les donateurs les plus importants au niveau mondial. Elle a été le donateur individuel le plus important au Fonds d'affectation volontaire des Nations Unies, et le donateur le plus important aux appels spéciaux pour l'assistance aux victimes de mines du CICR, et son engagement en matière de déminage s'étend sur tous les pays les plus sévèrement affectés par le fléau des mines. Le montant que je viens d'indiquer comprend les contributions de la Communauté européenne, qui ont été décrites plus en détail par Mme BONINO dans son discours, mais ne comprend pas les contributions substantielles fournies par les États membres de l'Union Européenne à titre national. En 1998, l'Union Européenne renforcera davantage son engagement massif dans le domaine des besoins pratiques de déminage, quand plus de 60 millions de dollars seront prévues à ces fins.

Afin d'améliorer l'efficacité d'emploi des énormes efforts consacrés à la lutte contre les mines antipersonnel, il est aussi nécessaire d'assurer une meilleure coordination internationale, impliquant les principaux donateurs, au premier rang desquels l'Union Européenne.

Monsieur le Président,

Avant de conclure, permettez-moi de dire encore quelques mots à titre national.

Le Luxembourg a toujours soutenu les efforts internationaux visant l'élimination totale des mines terrestres antipersonnel. Il a signé et ratifié la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination avec ses 3 Protocoles, et a commencé les travaux pour ratifier le Protocole II modifié ainsi que le nouveau Protocole IV sur les armes à laser aveuglant.

Le 25 avril 1996, le ministre des Affaires étrangères luxembourgeois et moi-même avons déclaré l'interdiction complète de la production, des transferts et de l'entreposage des mines terrestres antipersonnel au Luxembourg. Depuis lors, nos dispositions légales nationales ont été modifiées afin d'inscrire ces interdictions dans la législation luxembourgeoise.

À la même occasion, j'ai donné l'instruction à l'armée luxembourgeoise de détruire les stocks de mines antipersonnel dont elle disposait, à l'exception de quelques exemplaires destinés à l'entraînement des équipes de déminage. En août 1997, cette tâche a été accomplie.

Le Luxembourg a participé, dès la Conférence internationale d'Ottawa en octobre 1996, aux travaux effectués dans le cadre du Processus d'Ottawa. Il a participé aux séminaires de Vienne et de Bonn, et aux conférences internationales de Bruxelles et d'Oslo. Le Luxembourg a coparrainé la Déclaration de Bruxelles, et c'est avec plaisir que je signerai aujourd'hui, au nom

du Grand-Duché de Luxembourg, la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction.

Laissez-moi remercier encore une fois tous ceux – et toutes celles – sans lesquels ce succès n'aurait pas été possible. En même temps, laissez-moi nous encourager tous à maintenir notre élan et à continuer et à coordonner nos efforts pour que nous puissions un jour aboutir à un monde libre de mines antipersonnel.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Intervention de Monsieur le Ministre Alex BODRY lors de l'ouverture du Colloque sur la prévention des conflits en Europe, organisé les 6 et 7 novembre 1997 à Luxembourg par le Centre de Recherches Européennes Robert SCHUMAN et le «Philip Morris Institute»

Mesdames et Messieurs,

C'est un grand plaisir et un privilège personnel pour moi que de vous souhaiter, au nom du Gouvernement luxembourgeois, la bienvenue dans notre pays. Nous tenons à féliciter le Centre d'Études et de Recherches Européennes Robert SCHUMAN et le «Philip Morris Institute» de vouloir, avec le concours d'éminents spécialistes, aborder un des sujets les plus brûlants de l'époque contemporaine: la prévention des conflits.

Ce thème me semble relever d'une grande actualité à plusieurs titres:

Tout d'abord, bien sûr, en raison des tensions et conflits existants, émergents ou latents: la plupart de vos tables rondes y sont précisément consacrées;

ensuite, parce que votre thème général s'inscrit dans l'actualité globale de l'Europe des Quinze après le Sommet d'Amsterdam: donner des réponses plausibles et concrètes aux préoccupations principales des citoyens de l'Union Européenne:

- * Sécurité de l'emploi
- * Sécurité intérieure
- * Sécurité extérieure.

Loin de moi l'idée de vouloir anticiper sur vos travaux. Mais, en tant qu'homme politique, il me semble que l'on ne devrait pas sous-estimer les conséquences – fussent-elles seulement indirectes – des deux premiers aspects sur le problème de la sécurité extérieure,

ou, de façon plus précise, sur la génération de conflits.

En effet, l'histoire moderne voire contemporaine a plusieurs fois vu des régimes en proie à de vigoureuses oppositions intérieures choisir comme issue la guerre extérieure pour imposer la réconciliation nationale face à l'ennemi étranger. Et même en régime démocratique, les sondages d'opinion ont permis d'enregistrer des records de popularité pour les gouvernants durant les périodes pendant lesquelles le pays se trouvait engagé dans des opérations militaires à l'extérieur pour répondre à une atteinte à la souveraineté du pays.

Toute réflexion sur la prévention des conflits en Europe devrait, à mon sens, garder à l'esprit cette dimension essentielle: des populations nationales démocratiquement représentées, politiquement, économiquement, socialement et culturellement en paix avec elles-mêmes constituent des facteurs importants pour la stabilité et donc la paix dans la région.

Cette considération s'inscrit aussi dans un autre sujet de l'actualité européenne: les élargissements et de l'Union Européenne et de l'Alliance Atlantique. Ce sont deux processus séparés et bien distincts, recourant à des moyens et à des instruments différents. Mais, dans le contexte du sujet de votre colloque et dans celui de la réflexion que je viens d'esquisser, les deux processus – européen et euro-atlantique – sont complémentaires pour autant qu'ils ont en commun un

objectif global et une perspective conjointe: créer sur l'ensemble de notre continent les conditions rendant possibles une plus grande stabilité voire la sécurité et la paix. Cela est d'autant plus vrai que l'Union Européenne et l'Alliance Atlantique sont en train de se doter – de façon complémentaire et non rivale – d'instruments politico-militaires capables de mieux que par le passé gérer les crises et les conflits.

Ainsi, les félicitations que les autorités luxembourgeoises adressent aux organisateurs du présent colloque s'inscrivent dans un cadre de préoccupation très large que mon Gouvernement partage avec les États membres tant de l'Union Européenne que de l'Alliance Atlantique.

Mesdames et Messieurs,

Nous sommes fiers qu'un organisme aussi renommé et dont les publications font autorité en matière de politique étrangère et de sécurité ait choisi de collaborer avec le Centre d'Études et de Recherches Européennes Robert SCHUMAN. Cette collaboration non seulement nous honore, mais elle introduit aussi dans vos réflexions le gage d'une dimension européenne que le choix du lieu vient confirmer.

En effet, le Centre d'Études et de Recherches Robert SCHUMAN s'est principalement attaché à témoigner du rôle du Luxembourg et des Luxembourgeois dans la construction européenne. Il a en même temps, par ses publications et les conférences qu'il ne cesse d'organiser, assumé la promotion de l'idée européenne au Luxembourg. Je suis certain que votre colloque ne saura que bénéficier de l'idéal européen qui anime les responsables du Centre Robert SCHUMAN.

Choisir notre capitale pour un colloque dédié à «la prévention des conflits en Europe» me semble en outre significatif et hautement symbolique en raison de notre passé et des leçons politiques que l'on est en droit d'en tirer.

En effet, la région qui allait devenir au 19^e siècle le Grand-Duché de Luxembourg n'a cessé, tout au long de son histoire, d'être soit au cœur soit au moins partie de toutes les grandes tourmentes militaires européennes. La forteresse qu'était devenue notre actuelle capitale au fil des années a joué un rôle prépondérant dans notre histoire trop souvent sanglante. Située au carrefour de trois grandes voies européennes, elle revêtait une incontournable fonction stratégique, partagée d'ailleurs par l'ensemble de la région.

Mon intention n'est pas de vous faire une leçon d'histoire luxembourgeoise. Ce serait d'ailleurs une bien téméraire entreprise que de vouloir y procéder sous le contrôle du professeur Gilbert TRAUSCH. Le rappel de l'histoire du Luxembourg n'a d'autre but que d'évoquer deux caractéristiques de notre passé que je vois comme pouvant soustendre vos réflexions.

Premièrement: en un siècle, le Grand-Duché est passé d'un pauvre pays agraire à un État hautement industrialisé, économiquement très développé et porteur d'un secteur de services financiers, de communication et d'autres que plus d'un nous envie en Europe.

En même temps, la Ville de Luxembourg s'est transformée de place militaire prussienne en place financière internationale et en capitale européenne. Je vous laisse juges de la question s'il faut voir une relation de cause à effet entre ces deux développements parallèles. Quoiqu'il en soit, cette évolution a été rendue possible parce qu'en 1867, les grandes puissances européennes de l'époque ont imposé à notre pays une neutralité désarmée nécessairement accompagnée du démantèlement de la forteresse. Cette décision internationale nous a certes apporté la prospérité, mais non pas la sécurité, malgré les garanties dont elle était assortie.

Comme je viens de l'indiquer, les Luxembourgeois ont mis leur nouveau statut à profit pour amorcer un développement économique qui a pris un essor imprévu grâce surtout à la découverte d'importants gisements de fer au Sud du pays.

Le deuxième facteur d'essor a sans doute été notre entrée au «ZOLLVEREIN», l'union douanière prussienne qui dominait alors la vie économique allemande. De là débute notre séculaire tradition de coopérations commerciales transfrontières. Celle-ci a non seulement puissamment contribué à l'évolution favorable de notre économie. Mais elle a, aussi et surtout, contribué à forger la mentalité des Luxembourgeois qui, sachant allier un patriotisme éclairé à une grande ouverture sur le monde avoisinant, les préparer à la vie en commun européenne dont le Centre de Conférences où se déroulent vos débats a abrité plusieurs décisions majeures voire historiques.

Mais cette neutralité désarmée imposée il y a quelque 120 ans, tout assortie qu'elle fût de garanties des grandes puissances signataires du Traité de Londres, ne nous a pas apporté la sécurité. Au contraire, ces garanties ne nous ont en rien protégés contre deux invasions étrangères et ennemies lors des deux guerres mondiales de 1914 et de 1940. J'ai tenu à rappeler ces faits pour mettre en évidence une leçon amèrement apprise par les Luxembourgeois: des garanties de sécurité bilatérales, voire multilatérales ne valent qu'autant que les gouvernements succédant aux signataires veulent bien continuer à honorer la signature de leurs prédécesseurs. Surtout en cas de changement de régime, une telle attitude ne va pas forcément de soi.

En d'autres termes: lorsqu'on discute de la prévention des conflits, il faut garder en mémoire que même si la menace d'une guerre en Europe semble pouvoir être écartée pour le moment, elle n'en est pas définitivement reléguée aux placards de l'histoire.

Je voudrais inscrire cette remarque aussi dans le contexte suivant: l'histoire moderne n'est pas pauvre en conflits locaux qui, faute d'être gérés et contenus à temps, ont embrasé une région et fini par dégénérer en guerres.

L'histoire du Luxembourg nous enseigne donc que le respect du droit international, le respect des traités ne peut être laissé du domaine de la seule bonne ou mauvaise volonté des parties contractantes. Il est essentiel que la Communauté internationale se dote de moyens de pression pour faire respecter les engagements, voire imposer – en dernier ressort – l'application du droit international.

Ce n'est pas le fruit d'un pur hasard de l'Histoire que le Luxembourg s'est engagé dès la fin de la 2^e guerre mondiale à fond dans toutes les organisations européennes et internationales, a introduit la conscription militaire, tournant ainsi définitivement le dos à l'idée de neutralité inscrite jusqu'alors dans notre constitution.

La deuxième réflexion à laquelle me porte le choix du Luxembourg comme lieu d'un colloque sur la prévention des conflits en Europe, allié à un rappel de l'histoire du Luxembourg avec son engagement résolument pro-européen, c'est de souligner avec force que dès ses débuts, l'Europe a, fondamentalement, été une œuvre de paix.

Jean MONNET a voulu, à travers le Plan SCHUMAN, transcender le fait national et rendre impossible une nouvelle guerre entre la France et l'Allemagne par la mise en commun des moyens de production des armes lourdes. A cette fin, organe supranational, la Haute Autorité, devait contribuer à dépasser la traditionnelle coopération intergouvernementale.

Si en 1950, l'idée puissamment motrice était de créer un environnement rendant impossible une guerre entre la France et l'Allemagne. Au tournant du siècle, l'idée est de rendre impensable toute guerre sur notre continent.

L'Union Européenne continue à s'y attacher avec vigueur. Elle a réaffirmé cette finalité fondamentale à

Amsterdam. Elle a de nouveau souligné qu'un des objectifs de sa politique étrangère et de sécurité commune consiste dans «le maintien de la paix et (dans) le renforcement de la sécurité internationale»:

Pour le Gouvernement Luxembourgeois, l'élargissement de l'Union Européenne s'inscrit dans cette politique de paix et de sécurité. Le temps me manque pour argumenter cette idée. Laissez-moi donc, pour terminer, simplement exprimer mon intime conviction qu'il s'agit d'une politique de projection de la stabilité qui, rejoignant la démarche de l'Alliance Atlantique, contribuera puissamment à créer sur le continent européen un climat de sécurité et de paix même au-delà des territoires de nouveaux États-membres ou de nouveaux Alliés.

En effet, le Conseil Européen de Bruxelles a défini la «PESC» en la fondant sur un concept global de sécurité. Ce concept:

- 1) inclut des aspects politiques, économiques et militaires;
- 2) vise à réduire les risques susceptibles de porter atteinte à l'intégrité territoriale de l'Union et des États membres, ainsi qu'à la stabilité des régions qui lui sont voisines.

Mesdames et Messieurs,

Tels sont, selon les règles de la PESC, le cadre géographique et le champ politique dans lequel s'inscrivent les préoccupations de l'Union en matière de sécurité extérieure et de prévention de conflits.

Les cas de figure que vous apprêtez à étudier lors de vos tables rondes se situent dans ce même contexte. Mais il ne fait pas de doute, à mes yeux, que la stabilité sur notre continent peut être mise en danger tout autant par des risques émanant des zones qui le bordent, y compris le bassin méditerranéen.

Ceci étant dit, permettez-moi de souhaiter un plein succès à vos travaux. Vos réflexions, j'en suis persuadé, constituent en elles-mêmes une partie de la prévention que vous vous proposez à étudier.

**Discours prononcé
par M. le Ministre Alex BODRY
à l'occasion de la séance inaugurale
de la session 1997 de l'Institut
Universitaire International
le lundi 14 juillet 1997**

Le Luxembourg face au fait régional

Le fait régional est une réalité ancienne fortement inscrite dans le passé et dans les mentalités des sociétés industrielles. La définition de la région dépasse de nos jours largement la notion de région naturelle pour englober la dimension essentielle de vécu géographique et historique.

La région est donc bien plus qu'une partie d'un pays, une partie de l'espace, dont l'homogénéité, l'unité reposerait uniquement sur des données physiques et naturelles. Dans la conception moderne du fait régional on insiste à juste titre sur l'aspect de vécu communautaire, c.-à-d. sur un ensemble de coutumes et de règles qui ont façonné des régions, sur des mentalités régionales, que les décideurs ne sauraient ignorer sans risquer des erreurs graves d'appréciation.

La notion même de «région» est donc loin d'être simple. Elle apparaît comme une réalité globale, un ensemble qui reste cependant soumis lui-même à des tensions internes et centripètes. Même une région relativement bien caractérisée, structurée administrativement et politiquement, apparaît souvent, si on pousse l'analyse plus loin comme faite de diversités, voire de rivalités internes.

D'où la nécessité de concevoir des sous-ensembles, des subdivisions de la région, au moins au niveau de la planification, afin d'appréhender la complexité extrême de la situation.

C'est d'ailleurs dans cet ordre d'idées que le Luxembourg, État-Nation, que d'aucuns classeraient volontiers comme région dans une optique européenne, s'est doté d'une politique d'aménagement du territoire et d'une stratégie de développement socio-économique qui comporte une dimension régionale. La recherche d'un certain équilibre entre les différentes sous-entités du pays figure parmi les principaux objectifs politiques.

Deux scénarios diamétralement opposés de l'évolution possible du territoire national peuvent être envisagés: un scénario «centralisation». Il s'appuie essentiellement sur l'immense pouvoir d'attraction de la Ville de

Luxembourg, dont l'aire d'attraction dépasse même les frontières politiques du pays. Si l'agglomération de Luxembourg-Ville pèse lourdement du point de vue de la population (un tiers de la population y habite) ce poids devient réellement accablant lorsqu'on analyse la situation du point de vue de l'emploi puisque d'après des estimations cette partie centrale du pays concentre la moitié de l'emploi intérieur. D'ailleurs, fait remarquable, notre capitale compte à l'heure actuelle plus d'emplois (90 000) que d'habitants (75 000).

En fait, le scénario «centralisation» décrit constitue en quelque sorte un scénario par défaut. L'organisation de l'espace qui en découle se réalise même en l'absence d'intervention régulatrice de la part des pouvoirs publics, par le libre jeu des lois du marché.

Face à cette option du laissez-faire, laissez-aller, qui conduira probablement à terme à l'asphyxie de l'agglomération de Luxembourg, nous préconisons un scénario alternatif «régionalisation», symbolisant une nouvelle voie en matière d'aménagement du territoire qui met l'accent sur une décentralisation concentrée. Une telle politique volontariste, qui présuppose nécessairement un rôle régulateur, réorganisateur des pouvoirs publics est seule susceptible de mener à une situation d'équilibre régional et à des conditions de vie similaires pour les habitants à l'échelle du Luxembourg, deux objectifs formellement inscrits dans notre législation sur l'aménagement général du territoire.

Ce deuxième scénario respecte la hiérarchie urbaine du pays. Il tient compte des vocations spécifiques de chacune des quatre régions d'aménagement du territoire et s'appuie sur le concept de centres de développement et d'attraction, d'où l'expression de décentralisation concentrée.

Il est indispensable de rapprocher de nouveau spatialement les fonctions de résidence, travail et loisirs. Comprenons-nous bien: On ne recherche donc pas une uniformisation de l'ensemble du territoire national. Au contraire, il s'agit de conférer à chaque sous-entité de planification les moyens propres leur permet-

tant de se développer en fonction de leurs potentialités et de leurs particularités.

Une telle vision de la répartition spatiale des activités et de l'occupation du sol n'est faisable que si elle est accompagnée d'une stratégie de délocalisation ciblée d'un certain nombre de fonctions. Le secteur public, à partir d'une nouvelle organisation de son Administration, doit donner l'exemple. L'essor des nouvelles technologies de communication devrait faciliter cette tendance vers la déconcentration.

Enfin, la mise en place d'une politique de régionalisation concentrée ne peut être le fait du seul pouvoir central. Elle doit être relayée, enrichie, soutenue par les acteurs et décideurs régionaux, acceptée et voulue par la population. Il faudra donc inventer de nouvelles structures de coopération qui nous permettent de dépasser, enfin, le cloisonnement rigide des structures communales et des réflexes purement locaux, proches de l'esprit de clocher.

Le concept des parcs naturels consacré par notre législation ou encore des initiatives parlementaires récentes sur la communauté urbaine ou la notion de parc industriel et naturel constituent des tentatives en vue de combler les lacunes en matière de coopération supra-communale. Dans les années 70 la mesure radicale de la fusion des communes a connu un échec cuisant. Il est politiquement irréaliste d'envisager de nos jours une seconde tentative. Mais pourquoi ne pas s'orienter en direction de la coopération intercommunale organisée, fondée sur l'instrument du syndicat à vocation multiple, rendu plus transparent et plus démocratique dans ses règles de fonctionnement ? Pourquoi ne pas envisager le transfert volontaire d'un nombre limité de compétences de la commune à un regroupement des communes au niveau régional, notamment en matière d'aménagement du territoire ? Il est un fait incontestable qu'un certain nombre de services et de décisions ne peuvent rester du ressort du seul niveau communal sans pour autant relever nécessairement du niveau national. Même dans un pays de la dimension modeste du Luxembourg il subsiste un espace décisionnel libre pour le secteur intercommunal ou régional.

Entendons nous bien: personne ne préconise sérieusement l'instauration d'une nouvelle structure administrative, voire politique à un tel niveau intermédiaire. Le canton et le district peuvent s'avérer des outils de travail, des méthodes de délimitation fort pratiques dans la mesure où ces subdivisions du territoire correspondent effectivement à un vécu géographique et historique. Mais envisager à partir de là de les doter de structures administratives ou politiques fixes me paraît être illusoire. Ce n'est que si les populations locales, les autorités communales elles-mêmes se rendent

compte de la plus-value apportée par la coopération que cette nouvelle façon d'aborder le phénomène régional peut avoir une chance de succès. La réforme de notre loi de 1974 sur l'aménagement général du territoire traduira cette idée dans les textes.

* * *

Au Luxembourg la notion de région est souvent liée à celle de Grande Région, donc à celle de coopération dans le cadre de Sarre-Lor-Lux. Si Sarre-Lor-Lux est loin de constituer une entité politique et sociale, il n'en reste pas moins que la Grande Région, à laquelle il faut également associer la Province de Luxembourg belge ainsi que la partie sud de la communauté germanophone de Belgique, constitue d'ores et déjà une réalité tangible au niveau de l'économie et de l'emploi.

Si nous voulons avancer dans cette forme de coopération transfrontalière il faudra bien se défaire du lyrisme romantique d'usage en la matière. Soyons réalistes ! L'idée ne connaîtra de succès que si chacun des partenaires-concurrents y trouvera finalement son compte. Je suis personnellement convaincu que souvent il y a convergence d'intérêts, et ceci malgré les disparités existantes. L'existence indiscutable d'un grand marché de l'emploi transfrontalier, l'interdépendance entre les économies, la collaboration et les relations entre les entreprises ainsi que l'importance des achats transfrontaliers constituent des illustrations de ce phénomène. D'un côté, notre pays n'a aucun intérêt réel à voir se creuser les déséquilibres existants entre partenaires de la Région. De l'autre côté, nos voisins, dont 75 000 ressortissants ont trouvé un emploi chez nous, n'ont vraiment aucun intérêt à sacrifier la poule aux œufs d'or. En fait, «le dynamisme actuel de l'économie luxembourgeoise à travers les masses monétaires injectées directement ou indirectement dans les régions transfrontalières, par les interdépendances au niveau des entreprises et des consommateurs, contribue à l'augmentation des revenus et à la convergence des niveaux de vie de l'ensemble de la Grande Région». (Avis du CES, Septembre 1995).

La nécessité d'œuvrer pour une coopération renforcée est dictée par la situation de compétition directe dans laquelle nous nous retrouvons avec d'autres grandes régions d'Europe, aussi bien dans les aires traditionnelles, hautement industrialisées que, de plus en plus, dans les zones géographiques du Sud et de l'Est de l'Europe. La disparition des barrières nationales et le phénomène de globalisation des économies appellent une stratégie de développement qui dépasse le cadre purement luxembourgeois, à un moment où les effets de la souveraineté nationale ont tendance à s'amenuiser.

Ensemble avec nos partenaires, le Luxembourg s'est engagé dans l'élaboration d'un projet de schéma de développement Sarre-Lor-Lux.

L'histoire enseigne que ce ne sont pas les États en tant que tels, mais bien les régions qui étaient de tous temps les moteurs de la compétitivité. Leur situation géographique respective, la qualification et l'esprit d'initiative de leur population sont plus importants pour leur compétitivité internationale que les frontières politiques nationales.

Mesdames, Messieurs,

Si l'Europe prend de plus en plus en compte le fait régional, il serait téméraire d'envisager sérieusement l'émergence d'une Europe des régions qui se substituerait à court ou moyen terme à l'Europe des Nations.

Même si le Comité des Régions créé à Maastricht obtient depuis les travaux du Sommet d'Amsterdam un secrétariat et des bribes de compétences purement consultatives, on ne peut guère parler de véritable panacée. Dans le cadre institutionnel de l'Europe communautaire, le Comité des Régions reste de loin le maillon le plus faible de la chaîne. Les nombreux chefs des Länder, des Régions et autres Provinces, soucieux

de s'affirmer sur le parquet politique international, devront définitivement se résigner aux rôles de second plan.

Il n'en reste pas moins, comme l'a exprimé récemment le Président allemand Roman Herzog, que l'État national est en train de devenir à la fois trop petit pour les grands problèmes de la vie et trop grand pour résoudre les petits problèmes.

En déléguant progressivement des compétences naguère traditionnelles de l'État national au niveau de l'Union Européenne, même dans le cadre de la coopération intergouvernementale, nous assistons éventuellement à une nouvelle répartition globale des compétences entre les différents niveaux de décisions politiques: européen, national, régional et local.

L'application du principe de subsidiarité et la volonté inhérente de la recherche d'une efficacité maximale des décisions confèrent un avantage certain aux régions. À moins que tout le discours sur la subsidiarité ne constitue qu'un prétexte; et qu'il ne sert qu'à camoufler une volonté réelle d'une renationalisation des politiques.

Il est vrai que la construction de l'Europe n'est pas à une contradiction près.

Les défis de la biotechnologie moderne: la science au service de la société

**Discours de Monsieur Robert GOEBBELS,
Ministre de l'Économie**

Kirchberg, le 10 octobre 1997

Mesdames, Messieurs,

Je n'ai pas la prétention de tirer des conclusions des discussions, que je suppose fructueuses, qui vous ont animés aujourd'hui à Luxembourg.

Je n'ai pas la compétence scientifique pour le faire. Mais étant donné qu'en tant qu'homme politique, je suis amené à contribuer à la fixation du cadre réglementaire dans lequel toute activité de recherche doit nécessairement évoluer, je vous livre quelques réflexions personnelles.

Je viens d'employer les mots «cadre réglementaire». En principe je suis en faveur d'une liberté aussi large que possible pour la recherche scientifique. Comme il n'y a

pas de liberté sans responsabilité, et qu'il faut des règles à toutes les activités humaines, la société est amenée à discuter, voire à contrôler l'évolution des sciences. Mais un cadre réglementaire ne doit pas devenir un carcan pour la science.

Je rejoins François Jacob pour souligner avec lui que «l'entreprise scientifique représente la plus grande réussite de l'humanité» et que les sciences et les arts ont «permis à l'aventure humaine de se développer dans toute son ampleur».

En Europe, les biotechnologies doivent affronter une méfiance trop importante. À l'encontre des Américains, qui ont une approche plus pragmatique en matière scientifique, les Européens, confrontés aux

progrès de la science, puisent d'abord dans la mythologie grecque en évoquant Prométhée, Pandore et autres Icare.

Les débuts de la révolution informatique ont suscité en Europe une crispation inspirée par «1984» de George Orwell. Pour jauger les sciences du vivant l'on sort d'abord le «Frankenstein» de Mary Shelley.

Le monde scientifique européen fait les frais de cette approche littéraire.

Alors que l'homme est en train de conquérir une plus grande maîtrise de son destin, alors que c'est notre condition humaine qui peut être améliorée dans ce qu'elle comporte en souffrances et injustices individuelles, les médias sont portés à prêter plus d'attention aux inquiétudes et aux peurs engendrées par certaines découvertes scientifiques qu'aux espoirs réels qu'elles devraient susciter pour le devenir de l'humanité:

DOLLY, le nom de code de cette brebis clonée par une équipe britannique, a fait le tour du monde.

L'opinion publique est prise de vertige devant les applications insondables que la biotechnologie semble engendrer.

Du gigantesque projet Génome, qui vise l'exploration chromosomique et génique de toute l'espèce humaine, en passant par les promesses inouïes des thérapies géniques pour les patients atteints d'une maladie génétique jusqu'aux produits alimentaires modifiés, comme le maïs ou le soja, les biotechnologies dérangent.

Un Européen sur deux estime que la biotechnologie améliorera notre mode de vie dans les vingt prochaines années. Plus de 80% des Européens estiment que la biotechnologie est utile pour améliorer la détection de maladies héréditaires et la production de médicaments.

Mais seulement trois Européens sur dix seraient prêts à acheter des fruits génétiquement modifiés s'ils avaient meilleur goût.

Tels sont quelques-uns des résultats de l'enquête d'opinion que la Commission européenne vient de publier et qui avait pour but de cerner la perception publique du développement des biotechnologies.

Dans tous les États membres, les deux applications jugées les plus utiles sont l'exploitation de la biotechnologie pour la production de médicaments et pour le développement de tests génétiques en vue de détecter certaines maladies. À l'inverse, les deux développements jugés les moins utiles sont la production d'aliments et l'introduction de gènes humains dans des animaux pour produire des organes.

Plus les personnes interrogées pensent que les applications de la biotechnologie sont utiles pour la société, plus elles estiment que ces applications sont moralement acceptables.

Moins d'un Européen sur quatre estime cependant que la réglementation actuelle est suffisante pour protéger les gens de tout risque lié à la biotechnologie moderne.

Dernier constat du sondage, et non des moindres: c'est aux partis politiques, à l'industrie et aux organisations religieuses que les Européens font le moins confiance pour «leur dire la vérité en ce qui concerne la biotechnologie moderne».

Je n'attache pas d'importance excessive aux sondages d'opinion, souvent volatiles et toujours ambigus. Mais, ils confirment à tout le moins la nécessité d'un dialogue large, ouvert et constructif entre les citoyens, les scientifiques et l'industrie.

Gardons-nous du double piège: celui de la tentation technocratique – ou devrais-je dire «biocratique» – de vouloir imposer trop rapidement et trop brutalement des applications biotechnologiques que l'opinion publique européenne redoute. Car un phénomène de rejet serait, à terme, plus dommageable encore. Je pense que les leçons du développement de l'énergie nucléaire devraient être méditées.

Gardons-nous du deuxième piège. Celui que nous tentent certains activistes fondamentalistes qui rêvent de barrer la route au progrès de la science et du développement économique.

Le vrai défi consiste à favoriser la recherche scientifique et le développement technologique tout en maîtrisant les conséquences de ses applications, pour le bien du plus grand nombre.

Dans ce contexte je me permets de vous citer une réflexion de la «Commission luxembourgeoise d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé», qui, en 1990 déjà, a conclu comme suit au sujet du divorce naissant entre l'homme «biologique» et l'homme «culturel»:

«-il y a des arguments biologiques pour donner à l'espèce humaine une place spéciale et privilégiée parmi les organismes vivants;

- il y a des raisons biologiques à ne pas pousser trop loin son pouvoir, de respecter par conséquent au maximum la «culture biologique» en préservant la variété des organismes vivants et en regardant tous les organismes vivants comme des êtres appartenant à la même «culture biologique» dont l'homme est le produit et à laquelle il ne cessera jamais d'appartenir.»

Mesdames et Messieurs,

L'Europe est-elle aujourd'hui encore à même à gérer ce défi majeur que représentent les biotechnologies, qui d'un côté nous incitent à faire des efforts majeurs en termes de politiques d'investissement et d'innovation et qui par ailleurs nous demandent à mettre en place un cadre législatif efficace?

L'industrie biotechnologique compte 250 000 emplois en Europe dans le seul secteur de santé de l'homme. C'est un secteur d'avenir et créateur d'emplois.

Le rapport ARTHUR ANDERSEN consacré à la compétitivité comparée de l'industrie biotechnologique européenne souligne cinq facteurs qui favoriseraient le développement de l'industrie biotechnologique par rapport à la concurrence américaine et japonaise.

Je cite :

- développer la base scientifique,
- mettre en place des mécanismes de transfert de technologie,
- améliorer le cadre réglementaire,
- renforcer la protection de la propriété industrielle,
- encourager le développement d'entreprises spécialisées en bio-tech.

Je souhaiterais insister brièvement sur la question de la protection juridique des inventions biotechnologiques.

J'ai toujours eu beaucoup de mal à comprendre pourquoi certains groupes de pression hostiles à la protection des inventions biotechnologiques s'efforcent de faire porter le débat éthique et politique sur le terrain le moins concerné, à savoir la question de la brevetabilité des inventions.

Peut-être pensent-ils qu'attribuer des brevets d'invention équivaut à s'approprier la vie au profit de grandes multinationales.

Rappelons que le droit des brevets a pour objectif d'encourager la recherche en permettant au titulaire du brevet de rentabiliser pendant 20 ans – la durée du brevet en Europe – les investissements en R&D supportés par l'entreprise.

Encore faut-il que l'invention passe les fameux trois critères de nouveauté, d'inventivité et d'applicabilité industrielle. Qui plus est, le brevet ne confère pas au titulaire un droit positif d'utiliser l'invention, mais seulement le pouvoir d'empêcher ses concurrents d'utiliser commercialement l'innovation ainsi protégée.

Cela signifie concrètement que les inventions, qui seraient interdites par le législateur, ne pourraient être utilisées en se fondant sur le seul droit du brevet.

On oublie souvent une autre caractéristique fondamentale du système du brevet: l'obligation pour le déposant de divulguer son invention, un élément essentiel de la transparence et de la diffusion des technologies dans l'intérêt de la collectivité tout entière.

Refuser la brevetabilité, c'est encourager le recours à la protection par le secret de fabrication.

Repoussée par le Parlement Européen au printemps 1995, la directive modifiée sur la protection juridique des inventions biotechnologiques a été rendue plus pertinente sur certains points essentiels.

L'article 5 de la proposition modifiée du PARLEMENT EUROPEEN et du CONSEIL stipule clairement que le corps humain ne peut pas être approprié, qu'il ne peut pas faire l'objet d'un droit de propriété.

Sont explicitement citées comme exceptions par la directive – et donc non brevetables :

- les procédés de création des êtres humains par clonage,
- les procédés de modification de l'identité génétique germinale de l'être humain,
- les procédés utilisant des embryons humains,
- les procédés de modification de l'identité génétique des animaux de nature à provoquer chez eux des souffrances sans utilité médicale, substantielle pour l'homme ou l'animal, ainsi que les animaux issus de tels procédés.

Les travaux au sein du Conseil continuent très favorablement et j'ai bon espoir que la directive sera présentée au Conseil et adoptée encore sous présidence luxembourgeoise.

J'ai le sentiment que le débat sur les enjeux sociétaux et éthiques est en train de s'apaiser. Les manifestations comme celles d'aujourd'hui peuvent contribuer fortement à l'approfondissement d'une problématique complexe dont je n'ai effleuré que certaines facettes. Je félicite les organisateurs, le Centre de Recherche Public Santé et la Commission européenne pour leur initiative.

Mesdames, Messieurs,

De tous les phénomènes du monde dans lequel nous vivons, la vie est celui qui nous fascine le plus. De tout temps, les hommes se sont attachés à étudier le monde vivant, à le comprendre et à l'utiliser. Ce dont témoigne la révolution agricole de la préhistoire: cultiver des plantes, élever des animaux, les améliorer pour les rendre comestibles et domestiques. C'était déjà le fruit de la patience, de l'observation et de l'expérimentation. Depuis toujours, l'homme s'est battu avec son environnement, d'abord pour survivre, puis pour le

maîtriser à son profit. Plus récemment l'homme s'est aperçu qu'il ne pouvait remporter une trop grande victoire sans dommage pour lui-même.

À cet égard les sciences du vivant vont permettre des relations nouvelles entre l'homme, les autres êtres vivants et notre milieu commun. Elles apparaissent comme un élément indispensable à la recherche de nouveaux équilibres tant écologiques que démographiques.

J'aimerais encore laisser le mot de la fin à François Jacob:

«Maintenant qu'on a commencé à étudier sérieusement la nature, on se met à réaliser l'ampleur des questions. À mesurer la distance à parcourir pour tenter d'y répondre. Le grand danger pour l'humanité, ce n'est pas le développement de la connaissance. C'est l'ignorance.»

Discours de M. le Ministre Robert GOEBBELS, président sortant, à l'occasion de la réunion, le 1^{er} juillet 1997 à Pétange, du Comité d'Accompagnement Politique du Pôle Européen de Développement

Mesdames, Messieurs,

Nous voici de nouveau réunis sur le site du Pôle Européen de Développement pour faire le point de cette initiative transfrontalière par excellence qui nous est commune. Je vous souhaite la bienvenue en cet hôtel accueillant et fonctionnel qui témoigne des progrès accomplis en matière de reconversion et de renouveau dans cette région sidérurgique jadis déclarée sinistrée.

Notre Commission Permanente de Coordination (CPC), ensemble avec l'Équipe Technique Internationale (ETI), a préparé le dossier dont nous devons débattre aujourd'hui. Le point essentiel porte sur les orientations pour l'avenir du Pôle Européen de Développement. Vous vous rappelez que lors de notre dernière réunion du 30 octobre 1995, j'avais, en accord avec vous, mandaté la CPC de nous faire une proposition à ce sujet. Nul ne s'étonnera que, tel que nous l'avions déjà pressenti à l'époque, il est proposé de continuer l'initiative commune. J'y reviendrai.

Puisque le projet est destiné à se poursuivre pour se parfaire, ses structures porteuses devraient également être reconduites. Je tiens à préciser dans ce contexte qu'à la suite de notre dernière réunion, nous avons décidé de maintenir le cercle initial, prévu par l'accord politique du 24 février 1986, de chacune de nos trois délégations.

Je voudrais aussi rappeler à cet égard que, pour assurer un flux d'information optimal entre la CPC et les instances créées au cours des dernières années, nous avons autorisé la CPC à inviter, en fonction de son ordre du jour, comme observateurs, les représentants dûment désignés de ces instances. Nous avons visé par là le Collège Européen de Technologie, le Fonds de Développement Transfrontalier EUREFI, l'euroguichet

social EURES-PED, Interrégionale Syndicale IRS, l'association patronale ainsi que l'association des maires et bourgmestres de l'agglomération transfrontalière. Je souhaitais expressément rappeler cette approche parce qu'elle ne peut être que des plus fructueuses pour le PED.

En ce qui concerne les structures, il est aussi proposé de maintenir le système des présidences tournantes entre les trois partenaires français, wallons et luxembourgeois.

Comme il est de coutume, je passerai aujourd'hui la présidence au Gouvernement de la République Française, en l'occurrence Madame Dominique Voynet, Ministre de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement qui, malheureusement, n'a pu nous rejoindre.

Puisqu'une autre présidence m'appelle, à savoir la présidence du Conseil des ministres de l'Union Européenne qui incombe dès aujourd'hui au gouvernement luxembourgeois, je vous prie de bien vouloir comprendre que je suis obligé de bousculer quelque peu le déroulement classique de nos réunions et de m'absenter jusqu'à midi.

Mesdames, Messieurs,

Avant de vous laisser pour une heure ou deux, j'aimerais tout de suite passer la présidence de cette réunion – et de tout le PED – au représentant du gouvernement français avec la réflexion suivante:

Il y a plus de dix ans, au plus profond de la crise sidérurgique européenne, nous nous étions mis en commun pour définir sur le plan régional transfrontalier un programme d'accompagnement d'une restructuration sidérurgique incisive définie à d'autres niveaux. Nous

avons promis aux populations de cette région de la sortir de ce cul de sac qu'était après tout chacun de nos trois bassins sidérurgiques.

Nous nous étions engagés à créer un nombre d'emplois de reconversion qui nous paraissait réaliste (8000) même si cet objectif, arithmétiquement parlant, restait en retrait du nombre des emplois disparus dans la sidérurgie.

D'après la méthode de comptabilisation que nous avons retenue, cet objectif des 8000 emplois n'est pas encore atteint, même si des progrès indéniables sont constamment réalisés. Il y eut ainsi création de quelque 700 emplois depuis notre dernière réunion en octobre 95. Il est dès lors clair que nous ne pouvons nous défaire prématurément de notre engagement. Nous devons continuer sur la lancée et poursuivre notre coopération commune en vue de donner complètement suite à nos obligations.

Mais c'est à escient que j'ai relativisé mon propos en utilisant une locution qui fait référence aux méthodes de comptabilisation des emplois nouveaux créés dans cette région. Même si nous n'avons pas encore créé les 8000 emplois dans l'industrie visés à l'origine, force est de constater que chaque emploi industriel nouveau suscite également la création d'emplois dans le secteur croissant des services aux entreprises.

Je persiste à croire que le bilan en matière de création d'emplois est donc bien meilleur pour l'ensemble de notre région transfrontalière que ne le suggèrent les statistiques du PED.

Nous constatons que l'hémorragie démographique dans la région du Pôle Européen est stoppée; la population résidente est même de nouveau en croissance de part et d'autre de la frontière. Par ailleurs, le mouvement des navetteurs quotidiens connaît toujours une expansion fulgurante, en particulier vers le Luxembourg. N'est-ce pas la preuve qu'en matière d'emploi nous devons plus que jamais raisonner en termes transfrontaliers, autrement dit, considérer notre région transfrontalière comme un grand bassin d'emploi? Dès lors, les problèmes de structuration du territoire gagnent constamment en importance. La pertinence du lancement du vaste projet de l'agglomération transfrontalière s'en trouve confirmée. Voilà pourquoi je me suis permis de demander au président de l'association de l'agglomération transfrontalière de nous présenter ses travaux, les progrès accomplis depuis sa création et les perspectives qui s'ouvrent à nous tous.

Permettez-moi encore, avant de vous quitter – provisoirement –, de vous exprimer mon accord avec le projet de résolution préparé par la CPC en coopération avec l'ETI, résolution qui, si elle est adoptée, constituera la base à la poursuite de notre projet commun.

Discours de M. Alex BODRY, Ministre de la Force publique à l'occasion de la fête patronale de la Gendarmerie en date du 26 septembre 1997

Mesdames, Messieurs,

C'est pour moi un grand honneur de pouvoir participer aujourd'hui à la fête patronale de la Gendarmerie et je remercie les organisateurs de cette sympathique cérémonie qui réunit une fois par an tous ceux qui s'intéressent à la vie de la Gendarmerie. Cette année-ci, la fête du patron spirituel de la Gendarmerie a un caractère exceptionnel, elle clôturera en effet officiellement la célébration du bicentenaire de la Gendarmerie. Dans cet ordre d'idées je rejoins le Commandant de la Gendarmerie en adressant également mes remerciements et les félicitations aux personnes qui ont collaboré à l'organisation des nombreuses festivités, rencontres et portes ouvertes.

Chacun de nous se souvient certainement aussi de la séance académique du 16 mai 1997, point culminant des festivités, rehaussé par la présence de Leurs Altesses Royales, le Grand-Duc Jean et la Grande-Duchesse Charlotte.

Je voudrais saisir cette occasion pour tirer un premier bilan de cette année de commémoration. Une constatation s'impose d'emblée. Le bilan est extrêmement positif et je voudrais expliquer pourquoi.

La célébration d'un anniversaire de 200 ans risque parfois de se concentrer surtout sur une analyse exclusivement historique, essentiellement tournée vers le passé, alors que le présent et surtout le futur développement de l'administration en cause risquent d'être passés sous silence. Cet écueil, les organisateurs l'ont pu éviter avec adresse. L'approche choisie de s'avancer en direction du public, d'organiser des portes ouvertes sur le plan local, de faire connaître la vie journalière du gendarme, de présenter les moyens d'action du Corps, d'apporter plus de transparence dans la mission de nos Forces de l'Ordre, toutes ces initiatives ont contribué à assurer un succès retentissant à ces manifestations dans la population. L'écho positif auprès de notre presse dans leur ensemble y est également pour quelque chose.

Dans son allocution, le Commandant de la Gendarmerie a dressé un tableau complet et objectif de la sécurité au Luxembourg. Oui, selon les statistiques établies par la Gendarmerie et la Police, l'année 1996 a été marquée par une diminution de la criminalité de 2,9% par rapport à l'année précédente.

Après une diminution de 2,3% en 1995, c'est donc pour la deuxième année consécutive déjà que les statistiques sur l'activité de nos Forces de l'Ordre enregistrent une baisse légère, mais tout de même significative de la délinquance après une longue période d'augmentation constante du taux de criminalité dans notre pays. Celles et ceux qui, pour des raisons de politique politicienne, se plaisent à dessiner une situation apocalyptique de la situation de sécurité au Luxembourg, ne s'en tiennent pas à la réalité objective.

Ils passent aussi sciemment sous silence que le taux d'élucidation des infractions a connu également de nouveau une tendance positive. Il est encourageant de noter que l'année dernière le nombre des cambriolages et celui des vols de voiture, deux délits durement ressentis par la population, ont enregistré une diminution notable.

Donc: S'il est vrai qu'un sentiment d'insécurité incontestable subsiste chez bon nombre de nos concitoyens, il n'en faut pas tirer la conclusion hâtive qu'on assisterait à l'heure actuelle à une véritable flambée de la délinquance dans nos régions.

Faire de la question de l'insécurité un sujet de campagne électorale peut être tentant pour certains – le populisme fait parfois recette – mais une telle tactique pourrait très bien faire l'affaire des extrémistes, comme nous l'enseigne l'exemple affligeant des récentes élections régionales à Hambourg.

Cet appel à la mesure et au bon sens face au phénomène de l'insécurité ne doit cependant pas nous conduire à négliger ce sujet, qui demeure suffisamment grave pour être sérieusement pris en considération.

Ainsi je ne puis m'empêcher de relater – fait inquiétant – que la proportion des mineurs parmi les interpellations est passée en une année de 7% à 10%. Même si la délinquance juvénile reste encore moins prononcée que dans nos pays voisins (en France, p.ex. ce taux est de 18%), la tendance récente appelle une réaction de la part des autorités publiques, de la part de la société dans son ensemble. Comment réagir?

Par une surenchère dans le domaine de la répression? Je ne crois pas qu'il s'agisse de la bonne réponse.

Au risque d'être taxé de naïf, je continue de penser que la meilleure politique criminelle consiste dans une bonne politique sociale. Le chômage des jeunes engendre l'exclusion, qui elle-même fournit les bases de la délinquance juvénile.

La prévention ne doit dès lors pas se limiter à accroître la présence policière dans les rues, elle doit également intégrer des considérations ayant trait à l'éducation, à la formation et à l'accès des jeunes à l'emploi.

Même la meilleure politique de prévention ne peut empêcher le recours, en dernière instance, à la répression, au châtement du délinquant. La criminalité organisée à l'échelle internationale doit même être combattue, sans merci, avec des moyens renforcés, en étroite concertation entre forces policières au-delà des frontières.

En tout état de cause, il serait dangereux, voire irresponsable de vouloir faire croire aux gens, qu'on pourrait répondre par des moyens simples à des situations très complexes, trouvant pour l'essentiel leurs racines dans un environnement social dégradé.

C'est dans ce même ordre d'idées que je voudrais voir la réorganisation de nos Forces de l'Ordre non pas comme la solution miracle aux maux de l'insécurité dans notre pays, mais plutôt comme un préalable nécessaire à un travail rationnel et structuré des organes chargés des missions de police.

La réorganisation de la Gendarmerie et de la Police constitue ainsi un élément important, mais un élément seulement parmi bien d'autres, d'un concept plus général de la sécurité publique.

Les travaux concernant la réorganisation ont avancé à grands pas, ce qui m'a permis de saisir récemment le Conseil de Gouvernement d'un avant-projet de loi qui a été préparé par mon département en étroite collaboration avec le responsable de la Gendarmerie et de la Police. Les résultats des réflexions menées dans différents groupes de travail réunissant officiers, sous-officiers, experts et représentants des syndicats professionnels ont été pris en considération.

Certaines options ont dû être prises: dans le cadre d'une telle réforme d'envergure il est malheureusement impossible de donner à tout moment raison à tout le monde.

L'amélioration du travail policier passe par un travail de proximité et un relèvement du niveau de la formation initiale et continue du personnel.

Dès cette année scolaire il sera procédé, comme l'ont demandé à juste titre les représentants syndicaux, à une vaste campagne de sensibilisation dans les écoles auprès des candidats potentiels aux nouvelles carrières du Corps de police unifié.

Sans un effort massif dans le domaine du recrutement du personnel il sera impossible de répondre aux attentes du public dans le domaine de la sécurité.

Il sera donc important de veiller à l'attractivité des carrières du nouveau Corps.

Contrairement à ce qu'on pourrait croire, la réorganisation ne sera pas synonyme de réductions budgétaires. Ces dernières années le Budget de la Gendarmerie et de la Police a augmenté. Il a même connu un taux de croissance annuel supérieur à la moyenne du Budget de l'État.

Dans un premier temps, la réorganisation va par ailleurs engendrer des coûts supplémentaires, notamment dans le secteur des infrastructures, dus aux transformations et aux acquisitions immobilières.

Vous constaterez donc que le Ministère n'a nullement l'intention de se désengager budgétairement, bien au contraire.

Le domaine de la sécurité publique continue de constituer une priorité de tout premier ordre de la politique gouvernementale.

Une politique de sécurité qui doit s'orienter davantage encore vers les victimes d'infractions. Ce travail ne peut être le fait des seules associations privées.

Le Ministère de la Justice entend également agir dans ce sens.

Les Forces de l'Ordre, elles, sont en général le premier point de contact de la victime, l'accueil et le suivi doivent être assurés efficacement.

Dans ce contexte, l'initiative récente lancée par le Service de la Police Judiciaire sous le nom de Bobby, pour entrer en relation avec les enfants victimes d'agressions, mérite d'être saluée.

Il serait souhaitable que notre législation soit adaptée et admette comme moyen d'interrogation et de preuve

des techniques d'enregistrement modernes, et ceci en vue de protéger les intérêts des enfants traumatisés.

Mesdames, Messieurs,

En ce jour de fête, j'adresse au nom du Gouvernement et en ma qualité de Ministre de la Force publique mes remerciements sincères aux gendarmes, sous-officiers, officiers et personnel civil pour leur engagement et leur dévouement à la chose publique au cours de l'année écoulée. Des incidents récents ont souligné une nouvelle fois les risques liés aux missions du maintien de l'ordre. Vous pouvez être assurés de la reconnaissance d'une large partie de nos concitoyens.

Le Gouvernement apprécie hautement le travail que vous êtes en train d'effectuer dans le cadre de la Présidence de l'Union Européenne.

Votre professionnalisme et votre savoir-faire contribuent à forger l'image de notre pays dans l'opinion publique internationale.

L'international marque d'ailleurs de plus en plus vos activités. La participation d'un petit contingent luxembourgeois à la Force de police européenne à Mostar en Bosnie-Herzégovine a été un succès. Dans les semaines à venir des gendarmes et policiers luxembourgeois seront invités à participer à une nouvelle mission en dehors de nos frontières: Après un sondage positif auprès des Corps, j'ai décidé de proposer au Gouvernement et au Parlement que notre pays fasse partie de la mission de police de l'UEO en Albanie.

Une nouvelle mission, un nouveau défi, donc: nos Forces de l'Ordre sauront le relever.

Des Européens d'avant-garde

Allocution de Jacques F. POOS, Ministre des Affaires étrangères, à l'occasion de l'inauguration du monument des Brigades internationales

Dudelange, 8 novembre 1997

Mesdames et Messieurs, chers camarades, et surtout, chers anciens membres des Brigades internationales,

Il y a soixante-deux ans, en juillet 1936, une République dont le gouvernement de gauche a été démocratiquement élu, devient la victime d'un soulèvement militaire. Le Caudillo Franco veut écraser la République espagnole. Il veut écraser tout ce que cette République représente: la réforme agraire, les droits sociaux, l'abolition des privilèges d'une Église d'État,

les grandes libertés fondamentales, le droit à l'éducation et à la culture pour tous. Tel est le crime de cette République qui incarne l'espoir de tout un peuple.

L'imprévu survient. Ce gouvernement résiste, la majorité du peuple le soutient, et une guerre civile éclate.

Cette guerre civile va diviser l'Europe. Les puissances fascistes de l'époque, l'Allemagne et l'Italie, prêtent immédiatement leur soutien au soulèvement militaire de Franco.

L'Espagne républicaine lance un appel à l'aide aux démocraties. La France du Front populaire hésite et bientôt se voilera la face. L'Angleterre conservatrice reste neutre, mais ce sera une neutralité particulièrement bienveillante à l'égard de Franco.

Ce ne sont donc pas les armées des démocraties qui courent à l'aide de la République. Mais partout en Europe, l'appel de la République espagnole sera entendu. Il sera entendu par des milliers d'hommes et aussi quelques femmes qui ont compris que la menace qui pèse sur Madrid annonce d'autres périls pour la liberté sur tout le continent. Ce sont ces hommes et ces quelques femmes qui vont former les Brigades internationales.

Même au Luxembourg, dans ce pays de civils nés, comme Batty Weber appelait ses citoyens, des hommes peu enclins par tradition à se jeter dans une guerre, se portent volontaires pour aller combattre le fascisme.

Il s'agit là d'un fait inouï dans notre histoire. Inouï dans le sens étymologique du terme, parce qu'on n'avait jamais entendu cela, même à gauche, inouï aussi, parce que le Luxembourg officiel ne voulait pas entendre ce message de solidarité. Pire, il se mit à harceler à leur retour les brigadistes déguenillés, épuisés par les épreuves qu'ils avaient dues souffrir.

L'inauguration de ce monument en souvenir des membres luxembourgeois ou résidents luxembourgeois des Brigades internationales en ce lieu symbolique pour la gauche qu'est Dudelange, 60 ans après, leur rend enfin justice.

Mais au-delà de cette réparation, il reste notre colère contre la terrible défaite de la République, une défaite qui préfigure les défaites initiales des démocraties face aux assauts du fascisme.

La guerre a balayé Hitler et Mussolini. Une succession de vagues démocratiques a mis fin aux dictatures qui subsistaient en Europe. Les colonels grecs, Salazar, Franco, les différents régimes communistes sont tombés les uns après les autres.

Un danger subsiste: le nationalisme. Un nationalisme infiniment brutal qui sévit dans nos sociétés et dont les guerres en ex-Yougoslavie ont montré à quel point il peut devenir dangereux!

Les démocraties ont su réagir à ce nouveau défi en Europe. Sans idéaliser les choses, car il y a eu de nombreux ratés, elles ont confiné ces conflits, elles ont pu imposer des cessez-le-feu et ensuite des accords de paix, elles surveillent la mise en œuvre de ces accords.

Aujourd'hui, des soldats réguliers des démocraties de toute l'Europe, Russie comprise, et des États-Unis se trouvent dans les pays en crise. En ce qui concerne le Luxembourg, ce sont toujours des volontaires qui, dans le cadre de la loi OMP, assurent ces missions périlleuses.

En 1936, les démocraties européennes ne voulaient pas se donner les moyens militaires pour défendre les libertés. Les brigadistes ont suppléé au refus d'assistance à un État démocratique en danger.

L'Europe que nous sommes en train de construire ne devra engager de coopérations qu'avec les pays qui respectent les libertés fondamentales, l'État de droit et les Droits de l'Homme. En plus, elle devrait se doter de moyens pour défendre ces valeurs.

Les combattants des Brigades internationales s'étaient levés pour les défendre. Ils étaient des Européens d'avant-garde, des Européens avant l'heure, les meilleurs parmi les Européens.

Présentation du projet de budget de l'État pour 1998 par M. Marc FISCHBACH, ministre du Budget

Luxembourg, le 17 septembre 1997

1. Le contexte économique et social

Le budget annuel de l'État peut servir de baromètre de notre politique économique et sociale. Ainsi, il s'avère utile de brosser en guise d'introduction, le tableau des tendances récentes et des perspectives de développe-

ment. De ce diagnostic découlent les impératifs qui s'imposeront à l'action publique et qui serviront d'orientation aux choix inhérents relatifs au projet de budget pour 1998.

Au courant de la deuxième moitié de 1996, la reprise s'est affermie en Europe. Malgré un léger fléchissement

dans quelques pays au cours du 4^e trimestre, l'activité économique est restée soutenue dans l'ensemble. Actuellement tout porte à croire que cette reprise perdurera tout au long de 1997 et vraisemblablement aussi en 1998.

D'après les experts de la Commission, le taux de croissance du PIB européen devrait ainsi se situer à 2,4% en 1997 et 2,8% en 1998. La croissance serait nettement plus élevée dans le monde «hors UE», à des taux compris entre 4 et 4,5% en 1997-1998. Tandis qu'elle se ralentirait aux États-Unis d'Amérique, elle resterait élevée dans les pays en voie de développement ainsi que dans les pays dynamiques d'Asie et elle se renforcerait progressivement dans les pays de l'Est européen.

Les facteurs soutenant les perspectives favorables pour les pays européens seraient les suivants: l'assouplissement des conditions monétaires en 1996 (dont les effets positifs devraient perdurer encore quelque temps) et la forte appréciation du US Dollar. Ils feraient des exportations le moteur principal de la croissance dans l'immédiat. D'après les experts de la Commission, la demande interne devrait prendre la relève, par le biais des investissements et de la consommation privée, tandis que la demande publique resterait atone. En effet, la profitabilité élevée, associée aux conditions monétaires avantageuses et aux bonnes perspectives en matière de demande extérieure agirait positivement sur les investissements. On noterait par ailleurs une confiance accrue, accompagnée d'une certaine marge de désépargne, auprès des consommateurs.

L'accélération de la croissance s'accompagnerait d'une progression de la productivité du travail de près de 2% par an, de sorte que la hausse de la production ne se traduirait guère par la création d'emplois nouveaux (+0,5% en 1997 et +0,9% en 1998). En conséquence, le taux de chômage ne baisserait que légèrement (de 11% en 1996 à 10,3% en 1997).

Depuis quelques années déjà, l'inflation est en décélération en Europe. En 1997, suivant les prévisions de la Commission de l'UE, le taux d'inflation passerait à 2,2%; il devrait se stabiliser en 1998 à ce niveau. L'appréciation du US Dollar (via les prix à l'importation) n'aurait pas d'impact trop grand sur la stabilité des prix en Europe; les prix des matières premières (hors produits pétroliers), exprimés en US Dollar, pourraient même baisser en 1997, tandis que les prix en dollars des produits pétroliers resteraient au niveau moyen de 1996.

Pour que l'économie communautaire puisse atteindre les 2,4% de croissance moyenne en 1997, le deuxième semestre devra être très dynamique. En effet, si le

redressement s'est confirmé au 1^{er} trimestre, il reste lent: le PIB de l'UE ne s'est accru que de 1,3% en glissement annuel. Toutefois, la suite du scénario de la Commission, qui prévoit l'accélération de la croissance en 1998 ne s'en trouve pas hypothéquée pour le moment, du moins en termes de taux de croissance.

D'autre part, l'inflation semble évoluer beaucoup plus calmement que ne l'avaient prévu les experts de la DG II: une demande intérieure plus modérée que prévue en est la cause.

Dans le contexte des éléments clés du scénario officiel de la Commission, finalement assez optimiste, la croissance du PIB luxembourgeois pourrait être proche de 3,5% en 1997 et 1998, en ligne avec les performances économiques supérieures du Luxembourg au cours des 15 dernières années.

La croissance resterait ainsi portée par le volet extérieur, surtout par les exportations de services (taux de croissance supérieurs à 5%). Ces derniers sont relativement peu influencés par les fluctuations de la conjoncture internationale (en raison de la prééminence de quelques créneaux porteurs). Les exportations de biens, après leur recul de 1996, réagiront favorablement en 1997 et 1998. D'autre part, la formation brute de capital fixe, qui s'était tassée ces dernières années, va progresser très fortement en 1997, mais risque de reculer à nouveau en 1998.

Comme dans la plupart des autres pays européens, la situation sur le marché du travail luxembourgeois ne va guère connaître de détente en 1997/98. En dépit d'un nombre élevé de nouveaux emplois créés, le taux de chômage pourrait monter à près de 4% de la population active en 1998, contre 3,6% en 1997.

Ainsi, le taux de croissance du PIB luxembourgeois pourrait avoisiner 3,5% en 1997 et 1998.

Cette croissance serait répartie assez uniformément entre les différents secteurs, avec le commerce en bas de l'échelle et les «autres services marchands» figurant comme moteur. L'industrie devrait renouer avec la croissance – après la récession de 1996 – et le développement du secteur bancaire devrait plafonner à 3%, après avoir connu des chiffres nettement plus élevés au cours du passé récent.

La consommation privée pourrait s'accélérer à près de 3% en 1997, avec un risque de décélération en 1998. Ce mouvement serait favorisé par une hausse momentanée du revenu réel disponible grâce aux variations de l'échelle mobile des salaires, l'indexation automatique ayant été déclenchée au début de 1997, ce qui a fait progresser les revenus salariaux de 2,5%.

La FBCF (formation brute de capital fixe) est un agrégat dont les variations présentent une grande volatilité. L'année passée, elle avait reculé de 1,7%. En 1997, la FBCF augmentera très fortement, probablement de plus de 15%. En effet, les investissements industriels hors sidérurgie devraient progresser de 30% et compenser les effets de l'achèvement du programme d'investissements dans la sidérurgie. Les achats de plusieurs avions ainsi que le lancement de deux satellites feront progresser les investissements dans le domaine des transports et communications de plus de 70%.

Les exportations de biens et services devraient augmenter de 4,3% en 1997 et de 4,4% en 1998. Les exportations des services autres que bancaires devraient évoluer à un rythme plus élevé (6-7%) que les exportations de services bancaires imputés (3-4%).

La progression des investissements – surtout industriels – et la reprise industrielle auront tendance à gonfler les importations de biens et services, dont la progression atteindrait plus de 6% en 1997, avant de décélérer en 1998.

L'expansion de l'emploi salarié s'est ralentie progressivement depuis 1990, en revenant de taux de croissance supérieurs à 4% à 2,8% en 1996. En 1997-98, ce ralentissement devrait se poursuivre, les taux étant compris entre 2% et 2,5%. Parallèlement, la proportion des travailleurs à temps partiel pourrait s'accroître.

Au début de la décennie 90, le taux d'inflation au Luxembourg était supérieur à 3%, soit une inflation plus élevée que celle de ses principaux partenaires commerciaux, évolution qui était préjudiciable à la situation compétitive du Luxembourg. Depuis 1993, où le taux était encore de 3,6%, l'inflation est redescendue graduellement à environ 1% au début de 1997, soit un grand progrès dans la situation comparative par rapport aux pays voisins. Pour 1997-98, le STATEC prévoit respectivement des taux de 1,2% et 1,5%, soit une légère accélération due à une activité économique un peu plus soutenue en Europe.

2. Les lignes de conduite de la politique budgétaire

Au moment de la mise au point globale du projet de budget pour 1998 et de son insertion dans le contexte économique et social prédéfini, le Gouvernement a tenu compte des deux éléments fondamentaux de la politique budgétaire que sont les orientations communautaires et les principes de politique budgétaire pluriannuelle figurant au programme gouvernemental.

Depuis le passage à la deuxième phase de l'Union économique et monétaire (UEM) et à l'aube du début de la troisième phase en 1999, les États membres s'empressent d'éviter les déficits publics excessifs tout en veillant au maintien de la stabilité des prix au moyen d'une plus grande convergence des performances économiques.

Pour rappel, sur le plan de la politique budgétaire, un mécanisme très strict avait été mis en place au début de la deuxième phase de l'UEM qui a pour but de contraindre les politiques budgétaires nationales à une plus grande discipline, dont la principale obligation est d'éviter, à partir de sa mise en vigueur, tout déficit public excessif.

Dans un protocole annexe au Traité de l'Union européenne (protocole n° 5), le caractère excessif des déficits a été fixé dans les termes suivants:

- la dette publique est excessive si le rapport entre dette et PIB est supérieur à 60%;
- le déficit budgétaire est excessif si le rapport entre ce déficit et le PIB est supérieur à 3%.

Non seulement les tendances fiscales du projet de budget pour 1998 respectent-elles les recommandations formulées au niveau communautaire, mais encore sont-elles entièrement conformes aux principes de politique budgétaire pluriannuelle ainsi qu'aux priorités énoncées dans le programme gouvernemental.

Dans sa déclaration gouvernementale du 22 juillet 1994 devant la Chambre des Députés, le Gouvernement a réaffirmé sa volonté de mener une politique budgétaire prudente en veillant plus particulièrement à ce que la progression des dépenses de l'État soit liée à l'évolution de la croissance économique. À cette fin, la progression des dépenses de l'État devra donc être contenue dans les limites de la croissance du produit intérieur brut durant la prochaine période quinquennale.

Conformément à ces principes, la politique budgétaire du Gouvernement se situe donc primordialement au-delà du conjoncturel et se fonde essentiellement sur le structurel.

Il reste à souligner que le potentiel de croissance à moyen terme de notre économie continue à être évalué sur une base réaliste.

En ce qui concerne les possibilités de croissance à moyen terme du produit intérieur brut en volume, il y a d'abord lieu de relever que la croissance pour 1996 se situait à 3,0% tandis que les prévisions pour 1997 et 1998 tablent sur une croissan-

ce de respectivement 3,5 et 3,6% du PIB en volume.

Entre 1996 et 1998, le profil du PIB est fortement influencé par l'évolution des activités de l'industrie et des banques. Si l'industrie tire la croissance vers le bas en 1996 par une activité en franche récession (recul de la valeur ajoutée de 1,7 %), le moindre développement probable du secteur bancaire (de 5,9 % en 1996 à 3-3,5 % en 1997-98), dans le contexte du passage à l'Euro, affectera la croissance du PIB en 1997 et 1998.

Notons que, même si le secteur bancaire vivait une période de mutation plus ou moins profonde, il pourra rester sans doute sur un chemin de croissance. La réorientation des activités s'accompagnera certes d'une réduction des effectifs dans les institutions présentes, avec une nette amélioration de la productivité, un développement pouvant se faire par ailleurs dans le cadre de nouveaux créneaux.

En considération des observations qui précèdent, un taux de croissance de notre produit intérieur brut en volume de 3,6 % peut être considéré comme une hypothèse réaliste pour la définition de la norme budgétaire pour l'exercice 1998.

Le second élément à prendre en considération – conformément aux principes de politique budgétaire – en vue de fixer un taux normatif pour l'accroissement annuel des dépenses publiques, est formé par la hausse probable de la moyenne des cotes d'application de l'échelle mobile des salaires. Le montant purement nominal d'une proportion importante des charges de l'État (environ les deux tiers du budget ordinaire) est en effet lié directement à l'échelle mobile des salaires, de sorte que – quels que soient les principes de politique budgétaire – la détermination d'un plafond d'augmentation annuelle des dépenses publiques ne peut pas ne pas tenir compte de la hausse des prix.

Au moment de la mise au point des directives budgétaires pour l'élaboration du budget de 1998, c'est-à-dire au mois de février 1997, le STATEC estimait pour l'année 1997 l'inflation à un taux de l'ordre de 1,4% soit du même ordre de grandeur qu'en 1996. Pour l'année 1998, le STATEC prévoyait à cette époque une inflation de l'ordre de 1,6%.

Rappelons que l'estimation des crédits inscrits au budget définitif de 1997 a été basée sur un niveau moyen de l'échelle mobile des salaires de 548,7 points pour l'année en cours. Or, la hausse réelle de l'indice des prix à la consommation s'est révélée en 1997 moins rapide que prévue au milieu de l'année passée.

Sur la base des prévisions les plus récentes effectuées par le STATEC, il y a donc lieu d'admettre les hypothèses suivantes en matière d'évolution de l'indice des prix à la consommation et de l'échelle mobile des salaires:

	1997	1998
Indice des prix		
- Variation annuelle moyenne	+ 1,4%	+ 1,6%
Échelle mobile des salaires: (cotes d'application)		
- Variation annuelle moyenne	+ 2,3%	+ 0,8%
- Moyenne annuelle	547,6	552,1

D'après cette hypothèse, la moyenne annuelle des cotes d'application de l'échelle mobile des salaires atteindrait donc un niveau de quelque 547,6 points pour l'année en cours – ce qui représente, par rapport à la prévision initiale de 548,7 points retenue au budget de 1997, un écart en moins de quelque 0,2% et un niveau de l'ordre de 552,1 points pour l'année à venir.

Tous les crédits concernant les dépenses qui sont adaptés automatiquement à l'évolution de l'indice des prix à la consommation ont dès lors été évalués pour 1998 en fonction de l'hypothèse d'un niveau moyen de l'échelle mobile des salaires de 552,1 points.

Par rapport à l'hypothèse mise en compte au budget voté pour 1997, les crédits proposés au projet de budget pour 1998 ont donc été majorés – sans préjudice de l'incidence d'autres facteurs de variation – de quelque 0,62% bien qu'en réalité l'écart entre les moyennes annuelles des cotes d'application de 1997 et de 1998 s'élève à 0,83%.

En vertu de ces règles de politique budgétaire, la norme de croissance annuelle des dépenses de l'état peut être arrêtée comme suit par le Gouvernement pour l'exercice budgétaire 1998:

- Croissance escomptée à moyen terme du produit intérieur brut en volume (à prix constants)	+ 3,60%
- Hausse de la moyenne annuelle des cotes d'application de l'échelle mobile des salaires:	
- Correction de la prévision initiale concernant l'année 1997 (547,56 points au lieu de 548,67 points)	- 0,20%
- Hausse probable entre 1997 et 1998 (547,56 points à 552,10 points)	+ 0,83%
Total (multiplicatif)	+ 4,23%

3. Présentation et commentaires des principaux chiffres et évolutions du projet de budget pour 1998

	Compte provisoire 1996	Budget définitif 1997	Projet de budget 1998	Variation	
				en millions	en %
Budget ordinaire					
Recettes	165 311,2	162 650,5	168 916,5	+ 6 266,0	+ 3,85
Dépenses	147 053,4	148 480,2	155 027,3	+ 6 547,1	+ 4,41
Excédents	+ 18 257,8	+ 14 170,3	+ 13 889,2	- 281,1	-
Budget extraordinaire					
Recettes	151,2	1 250,0	1 250,0	+ 0,0	+ 0,00
Dépenses	18 116,1	14 989,7	15 389,5	+ 399,8	+ 2,67
Excédents	- 17 964,9	- 13 739,7	- 14 139,5	- 399,8	-
Budget total					
Recettes	165 462,4	163 900,5	170 166,5	6 266,0	+ 3,82
Dépenses	165 169,5	163 469,9	170 416,8	6 946,9	+ 4,25
Excédents	+ 292,9	- 430,6	- 250,3	- 680,9	-

Notes: Les montants sont indiqués en millions de francs.

Les pourcentages représentent les taux de variation du projet de budget pour 1998 en comparaison avec le budget définitif pour 1997.

Avec un montant de 170,4 milliards LUF, les dépenses proposées progressent au total de plus de 6,9 milliards ou de 4,25% par rapport aux crédits inscrits au budget définitif de l'année en cours. On constate ainsi que la progression des dépenses ordinaires et extraordinaires ne dépasse pas la progression des dépenses admissibles sur base de la norme budgétaire, de 4,25% également.

Rappelons à cet égard que la politique budgétaire énoncée par le Gouvernement dans sa déclaration du 22 juillet 1994 a été conçue dans le but d'ajuster l'augmentation des dépenses publiques sur la croissance du produit intérieur brut dans une optique du moyen terme.

En raison toutefois de l'interférence de l'évolution conjoncturelle sur l'évolution budgétaire, cette norme de politique budgétaire ne peut être considérée comme un cadre rigide, le mouvement effectif des

dépenses totales, de même que celui des recettes fiscales, pouvant inévitablement être dévié de l'évolution tendancielle par suite notamment de l'incidence de la conjoncture sur le budget.

En présence de la très grande rigidité de nos dépenses publiques, une politique budgétaire qui viserait à établir dans une optique annuelle un parallélisme absolu entre l'évolution du budget des dépenses de l'État et celle du produit intérieur brut s'avérerait impossible. Dans ces conditions, la norme d'accroissement réel des dépenses, correspondant au rythme d'expansion à moyen terme du produit intérieur brut n'est, en principe, susceptible d'être observée rigoureusement qu'en l'absence d'événements exceptionnels.

Le tableau ci-après retrace l'évolution relative des recettes ordinaires et des dépenses totales par rapport au produit intérieur brut (version SEC) sur une période de huit années.

Exercice	Recettes ordinaires	Recettes ord./PIB	Dépenses totales	Dépenses tot./PIB
1990	110 008	31,82%	109 814	31,77%
1991	113 519	30,48%	114 878	30,85%
1992	119 992	29,58%	124 737	30,75%
1993	131 018	29,49%	132 163	29,75%
1994	145 239	29,78%	143 711	29,47%
1995	148 564	29,06%	150 126	29,37%
Compte 1996	165 311	31,16%	165 170	31,13%
Budget définitif 1997	162 651	28,92%	163 470	29,07%
Projet de budget 1998	168 917	28,31%	170 417	28,56%

Note: Les chiffres du tableau sont exprimés en millions de francs.

Il ressort notamment des chiffres de ce tableau qu'au cours de la période sous revue la progression des recettes et des dépenses de l'État a été sensiblement inférieure à l'évolution de la croissance économique. Cette constatation permet, d'une part, de réaffirmer l'utilité incontestable de la fixation annuelle d'un taux normatif d'accroissement des dépenses de l'État et d'autre part, de vérifier qu'au cours des dernières années la norme de croissance fixée anticipativement a largement été respectée dans le cadre de l'exécution des budgets annuels.

La volonté du Gouvernement de mener une politique budgétaire prudente se concrétise également dans les efforts soutenus qui sont menés tout au long de la procédure d'élaboration budgétaire pour adapter les demandes de crédits aux principes de politique budgétaire. Aussi, il importe de relever que les propositions initiales présentées par les départements ministériels se présentaient comme suit par rapport aux chiffres du budget définitif de l'exercice 1997:

	Budget définitif 1997	Propos. budgét. 1998	Variation (en %)
Dépenses ordinaires	148,5	165,6	+ 11,5
Dépenses extraordinaires	15,0	18,8	+ 25,3
Dépenses totales	163,5	184,4	+ 12,8

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en milliards de francs.

Par conséquent, les réductions opérées au cours de la procédure budgétaire s'élèvent au total à plus de 14,1 milliards et témoignent dès lors incontestablement de la volonté du Gouvernement de poursuivre une politique de gestion prudente des dépenses de l'État.

Ce résultat est d'autant plus appréciable que si l'on sait que la structure de notre budget se caractérise par une rigidité très grande, qui provient du fait qu'une proportion de plus en plus élevée des dépenses publiques est fixée par ou en vertu de dispositions légales, réglementaires et conventionnelles.

Une partie très importante de l'accroissement de 6,9 milliards des dépenses inscrites au projet de budget pour 1998 s'explique par l'incidence des facteurs de hausses précités, ainsi qu'en témoigne le relevé non exhaustif suivant:

- Traitements et pensions des fonctionnaires	+1 650,0 mio
- Participation dans le financement de l'assurance-pension	+935,0 mio
- Participation dans le financement de l'assurance maladie	+300,0 mio
- Participation au financement des prestations familiales	+350,5 mio
- Allocations familiales: mesure nouvelle	+1 800,0 mio
- Impôt de solidarité	+112,4 mio
- Pensions des agents des P&T	+ 60,9 mio
- Revenu minimum garanti	+141,0 mio
- Aide au développement	+288,0 mio
Total	+5 637,8 mio

Le restant de l'accroissement du total des dépenses inscrites au projet de budget pour 1998 résulte dans une mesure prépondérante de l'adaptation d'un très grand nombre de crédits dont le niveau n'est pas directement lié à l'évolution de l'échelle mobile des salaires, mais qui doivent néanmoins être ajustés en fonction de l'évolution probable des prix entre 1997 et 1998.

Il ressort de cette énumération que le projet de budget pour 1998 tient compte des incidences financières du projet de loi que le Gouvernement vient de déposer à la Chambre des Députés dans le cadre de son projet de réforme fiscale et qui prévoit un relèvement des allocations familiales à raison de 1.000 francs par mois et par enfant.

Les plus-values de dépenses incombant de ce chef à la CNPF, soit globalement 1,8 milliard de francs en 1998, sont prises en charge par l'État.

Comme cette dépense nouvelle représente quelque 1,0% de la masse budgétaire globale, il échet de constater que la limitation à 4,25% du taux de progression global des dépenses de l'État s'est avérée cette année-ci extrêmement difficile et n'a pu être atteinte que grâce à une volonté très ferme du Gouvernement de respecter les principes de politique budgétaire de sa déclaration gouvernementale.

Dans ce cadre il importe également de relever que ces compressions de crédits ont visé essentiellement les dépenses dites «de fonctionnement» de l'État.

C'est ainsi notamment que le nombre de nouveaux postes à créer au service de l'État en 1998 a été plafonné à 100 unités alors que pour les exercices 1996 et 1997 ce chiffre s'est élevé respectivement à 141 et à 120 unités.

Notons également que pour ce qui est des achats courants de biens et de services une action de modération a été menée tout au long du processus budgétaire. C'est ainsi que les crédits pour les dépenses de fonctionnement ont pu être limités aux montants indispensables à la bonne marche des services publics, après consommation des stocks existants.

Au vu de ces observations, il importe de rappeler que la gestion rigoureuse des finances publiques constitue un objectif prioritaire non seulement au moment de la mise au point des projets de budget, mais également au moment de l'exécution des budgets votés.

Pour ce qui est de l'exécution probable du budget des dépenses de l'exercice en cours, il importe de rappeler qu'au moment de son élaboration, le Gouvernement s'était notamment fixé comme objectif de limiter très strictement le montant global des dépassements de crédits et de répéter ainsi les résultats très satisfaisants atteints en la matière au cours des trois derniers exercices.

Au titre de ces exercices, le total des dépassements nets de crédits a en effet pu être limité à un taux de quelque 0,3% à 0,6% de la masse budgétaire globale, ceci déduction faite évidemment des dotations additionnelles au profit de certains fonds spéciaux de l'État.

Au vu des observations qui précèdent, il s'avère possible de tabler pour 1997 sur une amélioration de la situation budgétaire par rapport à ce qui avait été prévu au moment du vote du budget de l'exercice en cours, bien que la situation très favorable de 1996 ne se reproduira certainement plus.

Sur la base de ces extrapolations, le Gouvernement a décidé d'envisager dès à présent les dotations additionnelles suivantes au profit des principaux fonds spéciaux:

- Dotation extraordinaire du fonds pour l'emploi	+500 millions
- Alimentation du fonds du rail	+350 millions
- Alimentation du fonds d'investissements publics scolaires	+500 millions
- Alimentation du fonds pour la protection de l'environnement	+100 millions
- Alimentation du fonds de la coopération au développement	+100 millions

À cela, il y a lieu d'ajouter que si les tendances positives actuelles se confirment, le Gouvernement ne manquera pas de poursuivre la constitution de provisions pour le remboursement des titres de la dette publique.

Finalement, il convient de relever qu'afin d'éclairer autant que possible l'examen du projet de budget pour 1998 par les instances législatives et consultatives, le Gouvernement fera dresser un compte prévisionnel pour l'exercice 1997. Ce document, qui aura un caractère essentiellement indicatif, sera publié si possible avant le commencement des discussions du projet de budget pour 1998 en séance publique à la Chambre des députés.

Pour ce qui est du budget des recettes, il convient de relever que certaines tendances peuvent dès à présent être dégagées de l'analyse des rentrées fiscales comptabilisées au cours du premier semestre de l'exercice en cours.

Le tableau ci-après présente pour les principales catégories d'impôts, l'évolution des recettes encaissées au premier semestre de 1997 par rapport à la même période de l'exercice 1996.

Article N°	Intitulé/Libellé	Premier semestre 1996	Premier semestre 1997	Variation
Recettes ordinaires				
64.0.37.000	Impôt sur le revenu des collectivités	14 181,4	12 437,0	- 1 744,4 (-12,3%)
64.0.37.010	Impôt sur le revenu des personnes physiques fixé par voie d'assiette	6 620,8	5 070,6	- 1 550,2 (- 23,4%)
64.0.37.011	Impôt retenu sur les traitements et salaires	19 150,3	19 873,3	+ 723,0 (+3,8%)
64.0.37.020	Impôt retenu sur les revenus de capitaux	1 000,0	1 825,0	+ 825,0 (+82,5%)
64.0.37.021	Impôt sur la fortune	2 254,6	2 057,9	- 196,7 (-8,7%)
64.5.36.010	Part dans les recettes communes U.E.B.L.	9 662,5	11 814,9	+ 2 152,4 (+ 22,3%)
64.5.36.011	Droits d'accès autonomes sur les huiles minérales	1 477,9	1 529,1	+ 51,2 (+ 3,5%)
64.6.36.000	T.V.A.: montant brut	19 281,5	16 867,8	- 2 413,7 (- 12,5%)
64.6.36.032	Taxe d'abonnement sur les titres de société	3 811,4	4 276,0	+ 464,6 (+ 12,2%)
64.6.36.050	Droits d'enregistrement	1 780,0	2 007,8	+ 227,8 (+ 12,8%)

Note: Les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions de francs.

Ainsi, pour ce qui est de l'évolution globale des recettes encaissées, on constate au premier semestre de l'année en cours une relative stabilisation du produit encaissé par rapport à la période correspondante de l'exercice 1996.

Étant donné que les rentrées fiscales ne se répartissent cependant pas linéairement sur les douze mois de l'année, il importe de relever que les encaissements des six premiers mois ne permettent pas de tirer d'emblée des conclusions pour l'ensemble de l'année.

Ainsi, après une analyse plus détaillée des recettes encaissées et des tendances constatées, l'Administration des Contributions table pour l'ensemble de l'année sur une amélioration certaine de l'évolution globale du produit de l'impôt sur le revenu de sorte qu'il est permis d'escompter une nouvelle fois des plus-values de recettes, bien que leur volume se situera sans doute à un niveau sensiblement inférieur à celui atteint en 1996.

Pour ce qui est des recettes à encaisser par l'Administration des Douanes et des Accises, il convient de relever que d'après les données actuellement disponibles, les prévisions inscrites au budget voté de l'exercice en cours seront globalement atteintes voire légèrement dépassées.

Pour ce qui est de la TVA il convient de rappeler que la progression très importante du montant global des recettes encaissées au titre de la TVA au cours de l'année 1996 était pour l'essentiel attribuable aux mesures prises par l'administration de l'Enregistrement pour améliorer la perception de ces recettes, de sorte que ce résultat exceptionnel n'est plus à attendre pour 1997.

Finalement, il convient de constater que certaines plus-values de recettes sont à prévoir, au titre des recettes provenant de la taxe d'abonnement sur les titres de société.

Au vu des observations qui précèdent, il échet de constater que la progression globale du produit des impôts de l'État s'est nettement ralentie au cours des premiers mois de l'année en cours mais que d'après les extrapolations actuelles des recettes additionnelles pourront être comptabilisées au titre de l'exercice en cours.

Pour ce qui est des tendances en matière d'évolution des recettes, il convient de rappeler qu'à partir de l'année d'imposition 1991 le Gouvernement a mis en œuvre une très importante réforme fiscale dont les répercussions budgétaires se chiffrent globalement à quelque 14 milliards par an. Ces allègements fiscaux qui profitent tant aux ménages qu'aux entreprises ont notamment eu pour effet d'accroître le pouvoir d'achat des ménages et de renforcer la compétitivité des entreprises.

Compte tenu de l'ampleur de ces allègements fiscaux ainsi que de l'objectif de consolidation des finances publiques contenu dans la déclaration gouvernementale du 22 juillet 1994, le Gouvernement avait annoncé au début de l'actuelle législature que la politique fiscale sera axée sur des «adaptations ponctuelles, sélectives et limitées dans leur ampleur».

C'est ainsi que depuis le vote de la loi du 6 décembre 1990 portant réforme de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur le revenu des collectivités, la fiscalité des personnes physiques n'a connu qu'un nombre limité d'allègements.

Par contre, les collectivités ont bénéficié à partir de 1996 d'un ensemble cohérent d'allègements fiscaux dont l'objectif a été de renforcer la compétitivité des entreprises luxembourgeoises. Rappelons qu'il s'agit en l'occurrence de l'abolition de l'impôt commercial communal sur le capital d'exploitation et de l'abaissement du taux de l'impôt sur le revenu des collectivités de 33 à 32% à partir de 1997, le taux de cet impôt devant subir une deuxième réduction à 31% à partir de 1998 et une troisième à partir de 1999. Le coût budgétaire annuel de ces mesures en régime de croisière a été estimé à 2 400 millions pour l'impôt commercial communal et à 1 550 millions pour l'impôt sur le revenu des collectivités.

Afin de continuer sur cette voie, **le Gouvernement a décidé de s'engager à partir de l'année 1998 dans une nouvelle et importante étape de réduction de la fiscalité tant des personnes physiques que des entreprises.**

Cette position se motive aux yeux du CES «non seulement par des considérations d'équité quant à la distribution de la charge fiscale, mais également par le fait que la fiscalité des ménages a un impact économique, par exemple en termes de pression sur les salaires bruts, d'attrait du Luxembourg pour étrangers porteurs de compétences nécessitées au Luxembourg, mais non disponibles, ou d'impacts, à ne pas toutefois surestimer, sur la consommation et, partant, sur la production nationales».

À cet égard, il importe de rappeler que le Gouvernement vient de déposer à la Chambre des Députés un projet de loi visant à alléger le tarif de l'impôt sur le revenu des personnes physiques de quelque 7 000 millions (Impôt retenu sur les salaires: 6,0 mia et impôt fixé par voie d'assiette: 1,0 mia).

À cela il y a lieu d'ajouter que dans le souci de conserver au Luxembourg le statut d'une place économique et financière compétitive, le Gouvernement a également pris la décision de proposer à la Chambre des Députés un ensemble de mesures qui visent à alléger la charge fiscale des entreprises.

Les mesures les plus importantes sont:

- l'abaissement du tarif de l'impôt sur le revenu des collectivités à 30% dès l'année 1998 et
- la possibilité d'imputer l'impôt sur la fortune sur l'impôt relatif au revenu des collectivités (avec la condition de réinvestir le quintuple de ce montant durant les 5 prochaines années).

Le déchet budgétaire de l'abaissement du taux de l'impôt sur le revenu des collectivités a été réestimé à 1 600 millions par année d'imposition et le coût de l'imputation de l'impôt sur la fortune est évalué à 2 500 millions par année d'imposition.

En ce qui concerne l'imposition des personnes physiques il y a lieu de rappeler tout d'abord que le projet de loi qui vient d'être déposé à la Chambre des Députés a pour objet de procéder à une révision des dispositions tarifaires applicables en matière de l'impôt sur le revenu et que les adaptations proposées dépassent le cadre de ce qui avait été prévu par le Gouvernement lors de sa déclaration gouvernementale du 22 juillet 1994. En effet, en ce qui concerne la politique fiscale, l'action au cours de la présente législature devait se concentrer, en principe, uniquement «sur des adaptations ponctuelles, sélectives et limitées dans l'ampleur tant au profit des ménages que des entreprises».

Néanmoins, aux yeux du Gouvernement, plusieurs considérations sont de nature à justifier une révision du tarif de l'impôt sur le revenu des personnes physiques. Ainsi il convient de relever tout d'abord que depuis la grande réforme fiscale, transposée par la loi du 6 décembre 1990, la fiscalité des personnes physiques n'a connu que peu de modifications. Par contre, les collectivités ont bénéficié notamment en 1996 d'un paquet important de mesures fiscales dont l'objectif a été une compétitivité renforcée des entreprises luxembourgeoises.

Dans ce contexte, le Conseil Économique et Social (CES) n'a pas manqué de relever que, si les mesures en faveur des collectivités sont «prises dans l'intérêt de la consolidation de la base économique et d'emploi de notre pays», il ne faut pas perdre de vue le «respect d'un juste équilibre entre la fiscalité des ménages et la fiscalité des entreprises».

L'inflation modérée des dernières années n'a pas impliqué, au regard de l'article 125 LIR., une adaptation annuelle des dispositions tarifaires. Il n'en reste pas moins que nonobstant le caractère modéré, l'inflation a contribué à une aggravation de la pression fiscale. Dans ces conditions le Gouvernement estime que le nouveau tarif doit satisfaire aux objectifs et critères suivants:

1. veiller à maintenir le principe de l'imposition suivant la capacité contributive des contribuables (pas ou peu de pression fiscale pour les revenus modestes et progression lente, mais constante, de la charge fiscale au fur et à mesure que les revenus augmentent);

2. réduire de manière linéaire la progressivité de l'impôt (dans le chef de tous les contribuables et, partant, diminuer de manière générale la ponction fiscale);
3. tenir compte de la situation actuelle du marché de l'emploi (allègement fiscal des revenus modestes en vue de rendre plus attractif l'emploi de salariés non qualifiés);
4. être un élément de politique de consolidation de la base économique et d'emploi du pays (ne pas démotiver les personnes à revenus élevés, dont l'activité professionnelle est dans l'intérêt de l'économie nationale et qui contribuent de façon plus massive aux recettes fiscales);
5. tenir compte de la charge supplémentaire à supporter par les familles avec enfant(s) dans leur ménage.

D'autre part, le niveau élevé des investissements publics prévus pour 1998 témoigne de la volonté du Gouvernement de poursuivre le développement et la modernisation des infrastructures publiques et en particulier celles qui sont indispensables pour assurer le développement du potentiel de production de notre économie.

Globalement, le niveau des investissements qui s'est situé entre 8,0 et 8,5% du total des dépenses de l'État devrait augmenter à partir de 1998 (prévision: 9,5% du total des dépenses). Par rapport au produit intérieur brut les dépenses d'investissements qui sont passées de 2,4% à 2,6% du PIB entre 1994 et 1997 devraient même atteindre 2,8% du PIB en 1998.

Précisons encore que le niveau d'investissement atteint par le Luxembourg est le plus élevé des pays de l'Union européenne. C'est dans le cadre du Chapitre 4 relatif aux priorités politiques du projet de budget 1998 que les accents du projet de budget sont développés plus en avant.

En ce qui a trait aux recettes du budget général, le montant total de celles classifiées ordinaires au budget de 1998 (170 166,5 millions) fait apparaître une progression de 6 266,0 millions LUF ou de 3,82% par rapport au chiffre correspondant du budget définitif pour 1997.

Sans entrer dans les caractéristiques essentielles des ajustements de la politique fiscale pour 1998 décrits ci-avant, il y a quand même lieu de préciser l'origine des recettes ordinaires, par grande catégorie:

	Compte provisoire 1996	Budget voté 1997	Projet de budget 1998
1. Impôts directs	86 389,8	87 261,5	90 623,9
2. Impôts indirects	65 852,6	61 225,1	64 906,2
3. Autres recettes	13 068,8	14 163,9	13 386,4
Recettes ordinaires au total	165 311,2	162 650,5	168 916,5

Note: Les chiffres sont exprimés en millions de francs.

À relever dans ce contexte que le projet de budget 1998 est structuré de telle façon que 90% du total des dépenses extraordinaires sont couverts par l'excédent du budget ordinaire, c'est-à-dire au moyen de l'épargne de l'État.

En ce qui a trait à l'évolution de la dette de l'État à long et à moyen terme, le tableau reproduit ci-après montre les tendances et la structure de la dette de l'État au cours de la période 1994-1997.

	1994	1995	1996	1997
Dette à long terme	11 201,3 (+ 6,51%)	15 920,7 (+42,13%)	21 756,4 (+36,65%)	24 986,9 (+14,85%)
Dette extérieure	168,5	135,4	99,9	61,9
Dette intérieure	11 032,8	15 785,3	21 656,5	24 925,0
Bons du Trésor	5 967,3 (+8,04%)	5 531,4 (-7,30%)	5 582,4 (+0,92%)	5 582,4 (+0,00%)
Intérieurs	50,0	50,0	50,0	50,0
Extérieurs	5 917,3	5 481,4	5 532,4	5 532,4

Notes: - Il s'agit de la situation au 31 décembre des différentes années émarginées.
- Les montants sont indiqués en millions de francs.
- Les pourcentages représentent les taux de variation de l'année en comparaison de l'année n-1.

Rappelons que les bons du Trésor extérieurs constituent en fait du capital souscrit mais non libéré auprès d'institutions financières internationales (FMI, BERD, AID, etc.).

Le tableau ci-après présente l'évolution de la dette de l'État par rapport au PIB aux prix du marché (version SEC prix courants).

Exercice	Dette de l'État ¹⁾	PIB ²⁾	Dette/PIB
1990	7 706,4	345,7	2,23%
1991	6 006,1	372,4	1,61%
1992	7 544,7	405,7	1,86%
1993	10 512,3	444,3	2,37%
1994	11 201,3	487,7	2,30%
1995	15 920,7	511,2	3,11%
1996	21 756,4	530,6	4,10%
1997	24 986,9	562,3	4,44%

Notes: 1) Ces montants sont indiqués en millions de francs.
2) Ces montants sont indiqués en milliards de francs.

Situation 31.12	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997 (prévis.)
- État	5 891,7	4 994,3	7 117,8	10 430,2	11 219,3	13 850,5	19 133,4	22 362,4
- Administrations locales	10 283,1	10 518,1	13 420,9	16 702,2	16 330,2	16 102,0	15 803,6	15 420,0
- Sécurité sociale	213,7	124,9	7,5	8,5	9,0	0,0	0,0	0,0
Total	16 388,5	15 637,3	20 546,2	27 140,9	27 558,5	29 952,5	34 937,0	37 782,4
- PIB version SEC (p.m.)	345 700,0	372 400,0	405 700,0	444 300,0	479 700,0	511 200,0	530 400,0	562 100,0
- Dette publique en % du PIB	4,7	4,2	5,1	6,1	5,7	5,9	6,6	6,7

Notes: - Les montants sont indiqués en millions de francs.
- La dette publique consolidée comprend les éléments suivants:
- Numéraires et dépôts (F20 et F30) - Obligations (F50) - Crédits à court terme (F79) - Crédits à moyen et long terme (F89).
- Les chiffres émarginés ci-dessus concernent la dette nette par secteur, c'est-à-dire la dette brute déduction faite de la dette détenue par un autre secteur (la Sécurité sociale détient une partie de la dette de l'État et des communes)

Rappelons tout d'abord que le Gouvernement n'a pas procédé à l'émission d'emprunts entre 1989 et 1991.

Suite à un fléchissement de la conjoncture économique, l'État luxembourgeois est cependant revenu sur le marché des capitaux en 1992 et les émissions d'emprunts se sont présentées comme suit:

- 1992	2 923 millions
- 1993	4 245 millions
- 1994	2 055 millions
- 1995	5 790 millions
- 1996	6 218 millions

À partir de 1994 les budgets successifs, y compris le projet de budget pour 1997, prévoient annuellement un recours à l'emprunt de 4,0 milliards de francs dont 1,0 milliard pour le budget proprement dit et 3,0 milliards pour le financement des dépenses du Fonds des routes (le produit de ces derniers emprunts étant directement porté en recette au profit de ce fonds spécial).

C'est à partir d'octobre 1993 que l'État a diversifié ses instruments pour la collecte des fonds et a émis le premier emprunt linéaire - OLUX - entièrement dématérialisé et destiné aux investisseurs institutionnels.

Compte tenu des lois d'autorisation qui ont été votées jusqu'à présent - la dernière loi autorisant le Gouvernement à émettre des emprunts pour un montant de 4 milliards remonte au 5 juin 1997 - et dans l'hypothèse où 4,1 milliards d'emprunts seront émis au cours de l'exercice 1997, les autorisations d'émissions seront toutes épuisées au 31.12.1997.

Pour 1998, il est prévu d'émettre des emprunts à concurrence de 3 milliards au profit du Fonds des routes et de 1 milliard pour le budget (recettes extraordinaires).

Une importance toute particulière revient à la dette publique, et plus précisément au rapport entre la dette consolidée du secteur public et le produit intérieur brut, dans le cadre de l'application du traité de Maastricht. L'article 104c du traité prévoit en effet que la dette publique ne devra pas dépasser 60% du produit intérieur brut.

Précisons à cet égard que la « dette publique » regroupe la dette de l'ensemble du secteur public, soit à côté de l'État également les communes et la Sécurité sociale. À ce sujet il faut relever que la Sécurité sociale est structurellement excédentaire et que de ce fait sa dette est marginale.

4. Les priorités politiques du projet de budget pour 1998

4.1. La politique de l'emploi

Notons tout d'abord que le projet de budget du Fonds pour l'emploi affiche pour l'année 1998 un ensemble cohérent de crédits qui traduisent les orientations prises par le Gouvernement en vue de la réalisation d'une politique dynamique de l'emploi.

À cet égard, il convient notamment de relever le développement des mesures dans le domaine des initiatives d'emploi locales ou régionales, visant la formation, la réinsertion professionnelle ou la création d'emplois nouveaux. Plus ponctuellement également, on peut citer l'engagement supplémentaire à charge du Fonds pour l'emploi de 50 assistants aux directeurs de l'enseignement postprimaire.

Au-delà des importantes mesures financées à charge du Fonds pour l'emploi il convient de relever les actions de renforcement du tissu économique qui sont réalisées grâce aux crédits du Ministère de l'Économie et qui sont davantage explicitées au paragraphe suivant, et qui ont pour objectif primordial le développement de l'emploi.

Dans ce contexte, il importe également de mettre en avant les importantes mesures fiscales que le Gouvernement se propose de mettre en œuvre à partir de l'année 1998. Ces mesures de réduction des charges fiscales et parafiscales des entreprises ci-avant décrits sont le prolongement des mesures décidées en 1996 et visent à améliorer l'attractivité du site « Luxembourg » et la compétitivité des grandes entreprises du secteur industriel et tertiaire, en augmentant la rentabilité des capitaux investis par l'allègement des charges sociales d'abord (1996), par la réduction de l'imposition du capital et du bénéfice ensuite (1997 et 1998).

La réduction de l'impôt sur le revenu à acquitter par les personnes physiques devrait de son côté avoir des effets positifs de stimulation de l'emploi notamment dans les secteurs du commerce et de l'artisanat, voire de la construction, par l'accroissement du pouvoir d'achat des ménages découlant de cette réforme.

Dans ce cadre il convient encore de citer les efforts d'amélioration de la formation et de la qualification professionnelle prévus par le ministère de l'Éducation nationale.

À cet égard, relevons tout d'abord que les crédits prévus dans l'intérêt de projets de formation s'adressant

aux personnes en précarité d'emploi progresseront de 4 929 000 francs, soit de 11,24% par rapport à 1997. En outre, le Service de la formation professionnelle entend réorienter les formations offertes aux demandeurs d'emploi pour les rapprocher davantage des besoins sectoriels du marché luxembourgeois. À cette fin, un crédit de démarrage de 2 012 000 francs est prévu au projet de budget de l'exercice 1998.

Finalement, il convient de relever que le projet de loi ayant notamment pour objet le soutien et le développement de la formation professionnelle continue vise à dynamiser le marché de la formation professionnelle continue en mettant en place deux types d'incitations financières pour les entreprises désireuses d'investir dans la formation de leur personnel, à savoir une aide directe qui varie en fonction de l'importance de l'investissement de l'entreprise dans la formation continue de son personnel ou une bonification d'impôt fixée à 10% du montant investi par l'entreprise dans la formation continue de son personnel.

De plus, il importe de mettre l'accent sur le quasi-doublement, depuis 1995, des crédits de l'Administration de l'Emploi qui passent globalement de 125 millions en 1997 à 220 millions en 1998 et accusent une progression de plus de 12% par rapport à 1997.

Citons à cet égard, notamment:

- le développement des moyens informatiques, visant à réaliser l'interactivité avec les entreprises et avec les demandeurs d'emploi,
- la mise à disposition de l'administration de l'Emploi de personnel externe, ayant des compétences dans le domaine de la gestion du personnel,
- l'amélioration de l'information du public et des entreprises au moyen d'une campagne d'explication, etc.

4.2. La stimulation des activités économiques

Le développement et le renforcement du tissu économique, notamment industriel de notre pays constitue une valeur constante de la politique budgétaire, conformément aux principes retenus dans la déclaration gouvernementale du 22 juillet 1994.

Le projet de budget pour 1998 est tout d'abord marqué à cet égard par l'incidence renforcée de la nouvelle loi-cadre économique, incidence qui se caractérise notamment par l'augmentation de 50 millions ou de 20% des subventions en faveur de la recherche-développement.

Une majoration du même montant est encore prévue dans l'intérêt de l'acquisition de terrains destinés à devenir des zones industrielles.

Au vu de leur évolution constamment croissante au cours des exercices passés, les crédits d'application de la loi-cadre « classes moyennes », permettant l'octroi de

bonifications d'intérêt et subventions en capital aux entreprises de ce secteur, sont également relevés considérablement, à savoir de 56 millions ou de 27%.

Il convient enfin de citer, dans ce chapitre aussi, la réforme fiscale, qui, outre le soutien apporté à la demande par la réduction de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, vise à alléger les charges pesant sur les entreprises et notamment sur le capital d'exploitation, ce par l'introduction de la déductibilité, du bénéfice imposable, des impôts sur la fortune payés par l'entreprise, mesure dont le coût est estimé à plusieurs milliards (+ réduction du taux de l'impôt sur les collectivités).

La prospection et la promotion économiques constituent un autre volet de la politique de développement économique, dont les crédits ont été augmentés dans le cadre du projet de budget pour 1998: Crédits de fonctionnement des bureaux de développement économique, mais aussi de participation à des foires et expositions à l'étranger (notamment, avance pour la location d'un emplacement de l'Exposition universelle à Hanovre en 2000, et aussi, participation à l'Exposition mondiale sur la mer à Lisbonne, en 1998), enfin, relèvement supérieur à la norme de la contribution de l'État à l'ONT, principal véhicule de la promotion touristique.

Finalement, il faut citer l'inscription d'un crédit substantiel pour la réalisation de l'étude prévue sur la compétitivité du commerce luxembourgeois et du commerce urbain.

4.3. Le développement des investissements de l'État

L'accroissement des investissements en 1997 et 1998 à un taux nettement supérieur à la norme budgétaire – respectivement +8,2% et +17,3% – témoigne de la volonté du Gouvernement de poursuivre le développement et la modernisation des infrastructures publiques et ce notamment en matière d'infrastructu-

res scolaires et en matière d'infrastructure autoroutière.

Globalement le niveau des investissements qui s'est situé entre 8,0% du total des dépenses de l'État devrait augmenter à partir de 1998 (prévision: 9,5% du total des dépenses).

Par rapport au produit intérieur brut les dépenses d'investissement qui sont passées de 2,4% à 2,6% du PIB entre 1994 et 1997 devraient même atteindre 2,8% du PIB en 1998 (notons que les chiffres de l'investissement dont question ci-dessus correspondent à la ventilation économique des dépenses d'investissement – code 7 – du budget proprement dit, auxquelles sont ajoutées les dépenses des fonds spéciaux suivants: fonds d'investissements publics administratifs, scolaires, sanitaires et sociaux; fonds des routes, fonds pour les monuments historiques et fonds du rail).

Précisons encore que le niveau d'investissement atteint par le Luxembourg (exprimé par la formation brute de capital fixe de l'ensemble du secteur public) est le plus élevé des pays de l'Union Européenne (4,8% du PIB pour 1997).

Les investissements financés par les crédits des fonds d'investissements publics (administratifs, scolaires, sanitaires et sociaux) et qui ont plus que doublé entre 1990 (1,15 milliard) et 1995 (2,5 milliards) connaîtront une très forte progression à partir de 1996 (2,8 milliards) pour atteindre 4,0 milliards en 1997 et 4,7 milliards en 1998.

La croissance la plus importante sera enregistrée par le fonds d'investissements publics scolaires dont les dépenses totales seront en gros multipliées par trois entre 1995 (0,8 milliard) et 1997/1998 (2,3 et 2,5 milliards) suite à la mise en chantier de nombreux projets de grande envergure parmi lesquels il y notamment lieu de citer la modernisation du Lycée de garçons à Luxembourg, l'agrandissement du Lycée technique des Arts et Métiers, la construction du Centre national

	1994 Cpte provis.	1996 Cpte provis.	1996 Budget	1997 Budget	1998 Projet
71 - Achat de terrains et de bâtiments	203,2	363,0	337,9	407,9	488,4
72 - Construction de bâtiments dans le pays	1 710,4	1 764,8	1 658,6	1 693,4	1 802,9
73 - Construction de routes/travaux hydrauliques	2 151,7	2 165,0	2 645,1	2 777,3	2 672,2
74 - Achat de biens meubles durables	1 250,0	1 523,8	1 558,5	1 633,2	1 712,5
Fonds d'investissements de l'État	6 360,5	6 981,1	7 065,1	7 844,7	10 165,9
Total des investissements	11 676,8	12 797,7	13 265,2	14 356,5	16 841,9
Variation en %		9,6%	3,7%	8,2%	17,3%
Total des dépenses de l'État	143 803,2	152 170,2	160 029,4	168 469,6	177 682,7
Investissements en % des dépenses de l'État	8,1%	8,4%	8,4%	8,5%	9,5%
PIB au prix du marché (version SEC)	487 700,0	511 200,0	530 600,0	562 300,0	596 700,0
Investissements en % du PIB	2,4%	2,5%	2,5%	2,6%	2,8%

Notes: Les montants de ce tableau sont indiqués en millions de francs.

Les dépenses ventilées par code économique correspondent aux seules dépenses budgétaires.

Les dépenses sous «Fonds d'investissements de l'État» sont celles reprises au tableau détaillé ci-dessous.

Évolution des dépenses des principaux fonds d'investissements

	1993	1994	1995	1996	1997	1998
- Administratif	1 124,9	1 205,2	1 527,4	1 228,3	1 116,9	1 516,1
- Scolaire	934,3	807,7	819,1	1 349,5	2 333,0	2 499,4
- Sanitaire	216,4	116,5	155,8	231,4	517,3	707,9
- Fonds des routes	4 647,3	4 019,7	3 353,3	2 967,8	2 603,7	3 838,5
- Monuments historiques	192,5	211,4	212,1	173,8	261,5	319,0
- Fonds du rail	—	—	913,4	1 114,3	1 012,3	1 235,0
Total général	7 115,4	6 360,5	6 981,1	7 065,1	7 844,7	10 165,9
Variation en %	—	-10,6%	9,8%	1,2%	11,0%	29,6%

Note: Les montants de ce tableau sont indiqués en millions de francs.

de formation professionnelle à Esch-sur-Alzette, la construction d'un nouvel Institut pour IMC et l'agrandissement de l'École européenne primaire et secondaire en ce qui concerne les projets en cours de réalisation ainsi que l'extension des lycées techniques à Mersch et à Grevenmacher, la construction d'un nouveau lycée à Mamer, la création d'ateliers pour le Lycée technique à Esch-sur-Alzette, l'extension des lycées techniques à Pétange, Dudelange, Wiltz (2^e phase), Ettelbruck, etc. pour ce qui est des projets à l'étude et à réaliser à partir de 1998.

À ces investissements financés directement par le budget de l'État, il y a lieu d'ajouter ceux qui seront réalisés pour le compte de l'État par le biais de la loi du 13 avril 1970 dite «loi de garantie»: Campus Geesseknepchen, extension de l'aérogare au Findel, Musée d'art moderne, Centre sportif national à Kirchberg, Cité judiciaire au plateau du St Esprit, etc.

Ajoutons encore qu'en automne le Gouvernement procédera à la mise au point d'un programme pluriannuel révisé portant sur les dépenses extraordinaires en général et sur les investissements en particulier et ce pour la période 1997-2001. La réalisation des différents projets au cours des cinq années à venir sera précisée à cette occasion.

Les dépenses du fonds pour les Monuments historiques augmenteront à partir de 1997 essentiellement à la suite de la mise en chantier du futur Musée de la forteresse.

À propos du fonds du rail, il y a lieu de rappeler qu'à la suite de la loi du 10 mai 1995 relative à la gestion de l'infrastructure ferroviaire, les dépenses concernant la remise en état, la modernisation et l'extension du réseau ferroviaire national, dont la pleine propriété appartient à l'État, sont prises en charge par les crédits du fonds du rail. Ces investissements qui s'établissent à 0,9 milliard en 1995, 1,1 milliard en 1996, à prévisiblement 1,0 milliard en 1997 et 1,3 milliard en 1998 sont réalisés par la SN des CFL pour compte de l'État conformément à un programme quinquennal

soumis à l'approbation du Gouvernement en Conseil. Les prévisions pour 1998 incluent une première tranche de 100 millions d'investissements au titre de la réalisation de l'infrastructure relative au projet «Bus, Tram, Bunn» (métro léger empruntant la voie ferrée normale ainsi qu'un tracé en site urbain).

Les dépenses du fonds pour la protection de l'environnement ont connu un accroissement continu entre 1990 et 1994 (de 338 millions à 1 555 millions) pour décroître en 1995 et 1996 (1 132 millions). Les dépenses de ce fonds connaîtront un nouvel accroissement spectaculaire en 1997 (2 163 millions) pour se stabiliser au cours des exercices ultérieurs aux alentours de 2 milliards par an en moyenne. À noter que les investissements directs ne constituent qu'environ un tiers des dépenses du fonds; deux tiers des dépenses correspondent à des transferts (en capital) au profit des communes dans l'intérêt du financement des stations d'épuration. Les subventions relatives aux investissements en matière d'épuration des eaux usées augmenteront de quelque 700 millions en 1996 à environ 1,2 milliard en 1997 et 1998.

Les tableaux ci-dessus ne portent évidemment que sur les investissements qui sont exécutés directement par l'État pour son propre compte. Ils ne reflètent donc pas les multiples interventions qui sont pratiquées par l'État, notamment au moyen de l'allocation de subventions d'intérêt et de subventions en capital, afin de stimuler les investissements des autres collectivités publiques et du secteur privé. Citons à ce propos les programmes quinquennaux d'équipement sportif et d'infrastructure touristique (1 350 millions au titre de la période 1998-2002 pour le 7^e programme quinquennal d'équipements sportifs).

4.4. La coopération au développement

Aux termes de la déclaration gouvernementale du 22 juillet 1994, le Gouvernement souhaite augmenter de façon continue l'aide publique au développement en vue de la rapprocher du taux de 0,7% du PNB à la fin de la décennie.

Pour 1998, le Gouvernement se propose d'atteindre le taux de 0,56% du PNB, soit un montant de l'ordre de 3,6 milliards de francs. L'aide publique au développement augmentera ainsi de 600 millions par rapport aux crédits prévus pour 1997.

Le ministère des Affaires étrangères est, avec un total d'environ 3 milliards de francs, responsable de la majorité des crédits en faveur de la coopération.

En particulier, les dépenses censées être réalisées à charge du Fonds pour la Coopération au Développement s'élèvent à plus de 2 milliards de francs. La dotation inscrite au projet de budget en faveur du Fonds (art. 01.3.93.000) ne s'élève, quant à elle, qu'au montant de 1,7 milliard de francs. Le solde de 300 millions est couvert par des alimentations supplémentaires de respectivement 200 millions au titre des plus-values de recettes en 1996, ainsi que de 100 millions au titre de la participation du Luxembourg au produit de la vente d'or de la Banque Nationale de Belgique (voir budget pour ordre 1997, art. 33).

4.5. Les crédits au profit de l'assurance maladie, de l'assurance pension et de l'assurance accidents

Avec une progression de 3,6%, le total des crédits dans l'intérêt de la couverture des prestations relevant des différentes branches de la sécurité sociale augmente moins rapidement que la norme budgétaire. Ce ralentissement est avant tout dû à un facteur exceptionnel, à savoir le fait que le Gouvernement a décidé de liquider au cours de l'exercice 1997, grâce à l'affectation de plus-values de recettes, la totalité de la contribution extraordinaire forfaitaire de l'État à l'apurement des créances hospitalières se rapportant aux années 1993 et 1994, contribution en principe supposée être versée en trois tranches annuelles.

Il faut rappeler que la loi du 27 juillet 1997 autorisant cette contribution a augmenté le budget voté de 1997 du montant d'une première tranche, soit de 221 millions. Le versement de la seconde tranche également en 1997 aboutit donc à une économie correspondante dans le cadre du budget de 1998. Afin de permettre ce versement anticipé, l'article 42 du projet de loi budgétaire prévoit de doter l'article 17.5.42.009 nouveau, introduit par la loi précitée du 27 juillet 1997, de la mention «crédit non limitatif».

Abstraction faite du facteur exceptionnel prémentionné, la progression des autres crédits en cause est, avec 4,3%, du même ordre de grandeur que celle du total du budget.

Il convient de relever que cette progression relève pour l'essentiel de l'évolution de la masse cotisable, qui, comme cela a régulièrement été relevé dans les commentaires des projets des budgets précédents, forme la base à partir de laquelle les contributions

les plus importantes de l'État à la couverture des prestations de sécurité sociale sont déterminées.

À relever encore dans ce contexte l'évolution:

- nettement plus rapide que la norme, des prestations de maternité, entièrement à charge de l'État (+11%), et celle,
- moins rapide de la surprime à charge de l'État, basée sur la masse cotisable des assurés pensionnés (+2,4%), ceci essentiellement en l'absence d'ajustements des rentes et pensions à échoir en 1998.

4.6. Le développement des infrastructures sociales, médicales et familiales

À l'instar des exercices précédents, le projet de budget pour 1998 poursuit l'effort en vue du développement, tant d'un point de vue de la qualité que de la quantité, des infrastructures dans le domaine social.

C'est ainsi que les crédits en faveur du 3^e âge atteignent globalement le montant de 4,3 milliards de francs, dont 1,5 milliard au titre de frais d'investissement.

En ce qui concerne les personnes handicapées, le projet de budget pour 1998 prévoit des dotations s'élevant au total à 3,5 milliards de francs.

Le budget du Ministère de la Santé s'accroîtra notamment sous l'effet de l'inscription de crédits nouveaux dans l'intérêt de la décentralisation psychiatrique (subventions destinées à la création et au fonctionnement (+14 millions) de structures nouvelles, tels des foyers thérapeutiques et des ateliers protégés).

Il convient encore de citer la création d'un service médico-thérapeutique ambulatoire visant une approche médicalisée globale de l'handicap pour les enfants âgés notamment de 4 à 6 ans (+8 millions), ainsi que l'inscription de crédits (12 mio) en vue du projet HEALTHNET, visant la réalisation d'un réseau informatique interhôpitaux de données médicales.

4.7. La participation de l'État dans le financement des prestations familiales

Le projet du budget pour 1998 tient compte des incidences financières du projet de loi en instance prévoyant un relèvement des allocations familiales à raison de 1 000 francs par mois et par enfant.

Les plus-values de dépenses incombant de ce chef à la CNPF, soit globalement 1,8 milliard de francs en 1998, sont prises en charge par l'État (art. 13.5.42.007).

Suite à cette mesure le total de la participation de l'État aux prestations de la CNPF atteindra en 1998 le montant de 13,9 milliards de francs, y non compris les cotisations que l'État verse en tant qu'employeur.

4.8. La contribution au budget de la Communauté économique européenne

Au cours des cinq dernières années, les deux ressources communautaires dont le financement est directement à charge du budget de l'État ont évolué comme le montre le tableau ci-dessous.

Pour ce qui est de la contribution exceptionnelle inscrite au budget de 1994, il convient de noter que ce montant est la résultante de l'opération de révision des comptes nationaux qui a été entreprise, sur demande de la Commission, par l'ensemble des États membres et qui a abouti pour le Luxembourg à une augmentation de 12,9% de la valeur du PIB de l'exercice 1988 (+8,9% pour le PNB). L'extrapolation de 12,9% de ce résultat sur les données économiques des années 1988 à 1992 a débouché sur un accroissement global de 1,5 milliard des versements déjà opérés en faveur du

budget communautaire. À ces chiffres, il y a lieu d'ajouter un montant de 0,3 milliard qui représente l'accroissement de la contribution financière du Luxembourg pour l'exercice 1993 tant au titre de la TVA que de la 4^e ressource propre.

Cette énumération des accents politiques placés par le Gouvernement lors de la mise au point du projet de budget pour 1998 est loin d'être exhaustive. Ainsi qu'il ressort du commentaire du budget des dépenses, le projet de budget tend, en effet, à mettre en œuvre un nombre d'initiatives nouvelles dans d'autres domaines ou à amplifier la portée de mesures déjà existantes dans les divers secteurs de l'action gouvernementale (affaires culturelles; justice; force publique; éducation physique et sports; éducation nationale; famille; santé; environnement; classes moyennes, tourisme; transports et communications, etc.).

	1994 Compte	1995 Compte	1996 Compte	1997 Budget définitif	1998 Projet de budget
- Ressources propres	3 838,5	4 086,0	3 439,0	3 235,3	3 500,0
- 4 ^e ressource	1 648,7	2 177,0	2 647,6	2 947,0	2 400,0
- Versem. exceptionnel	1 802,6	-	-	-	-
Total	<u>7 289,8</u>	<u>6 263,0</u>	<u>6 086,6</u>	<u>6 182,3</u>	<u>5 900,0</u>

Note: Les chiffres sont indiqués en millions de francs.

Sommaire

Visites à l'étranger ...

... de J.-C. JUNCKER, J.F. POOS et Jacques SANTER à Washington: U.E. - États-Unis: un grand Sommet	3
... du Premier ministre Jean-Claude JUNCKER en Ukraine	5
... de LL.AA.RR. à la Commission européenne à Bruxelles	7
... du GRAND-DUC HÉRITIER et du ministre Robert GOEBBELS en Corée du Sud	7
... de Mme HENNICOT-SCHOEPGES à Moscou	8
... de M. Georges WOHLFART en Bosnie-Herzégovine	8
... de M. Georges WOHLFART en Tunisie	10
... de M. Georges WOHLFART à Doha au Qatar	12

Visites au Luxembourg ...

... du Ministre des Affaires étrangères de Mongolie	13
... de la ministre russe Tatiana DMITRIEVA	13
... de M. GROSSMANN des États-Unis	14
... du Président du CICR, M. Cornelio SOMMARUGA	14

Conseils et Rencontres UE

«L'avènement de la radiodiffusion numérique en Europe»	15
M. BODEN à la Conférence ministérielle sur les logements soutenable	15
Mme HENNICOT au Conseil de l'Europe	16
Séminaire «Villes européennes de la Culture»	16
Le Chancelier Helmut KOHL à l'honneur	16

Conférences internationales

Grande Région: Les transports furent au cœur du Sommet de Manderen	17
Sommet de l'OTAN à Madrid	18
Réunion ministérielle de l'OTAN à Bruxelles	
Signature des protocoles d'adhésion avec la Hongrie, la Pologne et la République tchèque	19
MM. POOS et BODRY à la réunion de l'UEO à Erfurt	19
Mme JACOBS à Istanbul:	
La démocratie et l'égalité entre les femmes et les hommes	19
Comité de l'emploi de l'OCDE: Le changement sans la peur	20
M. Fernand BODEN à la 3 ^e Conférence Européenne de l'artisanat et des petites entreprises	21
Lutte contre la désertification: Johnny LAHURE à Rome	21
M. BODRY à la Conférence des Régions Périphériques Maritimes d'Europe	21
Réunion à Luxembourg de parlementaires européens	22
Séminaire pour jeunes diplomates de l'Union Européenne	22
16 octobre 1997 - Journée mondiale de l'alimentation	22
Conférence européenne des Special Olympics à Luxembourg	23
Commissions Internationales pour la Protection de la Moselle et de la Sarre contre la Pollution	23

Divers

Journée de Commémoration nationale	
Proclamation du Gouvernement	24
Concert de charité pour l'anniversaire de S.A.R. la GRANDE-DUCHESSE	25
Vingtième anniversaire pour la Cour des comptes européenne	25
Campagne de sensibilisation à l'euro	26
Convention Gouvernement - Communautés religieuses	27
Remise du document «Des étoiles pour l'Europe - des étoiles pour l'homme» à M. JUNCKER	27
Mme HENNICOT à la Journée du Cinéma de l'Union Européenne	28
Constitution du Conseil National de l'Énergie	28
Présentation officielle du manuel «Droits égaux pour filles et garçons, femmes et hommes»	28

40 ^e anniversaire pour le Conseil Interparlementaire Consultatif de Benelux	29
Le bi- et plurilinguisme dans la Grande Région	29
Une recherche EUREKA conduite par CHAUX DE CONTERN S.A.:	
Signature d'une convention avec le gouvernement	29
Économie: Le programme RESIDER II/ KONVER approuvé par Bruxelles	30
Convention Luxembourg-Autriche sur la sécurité sociale	30
Signature d'un accord en matière de coopération au développement avec le Fonds des Nations Unies de Secours d'urgence à l'Enfance (UNICEF)	31
Accord aérien Luxembourg - Chine	31
Accord avec la Communauté Germanophone de Belgique sur l'enseignement spécial	32
Accord Luxembourg - Vietnam	32
Le Luxembourg a signé la «Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et sur la sûreté de la gestion des déchets radioactifs»	33
Convention Luxembourg - Ouzbékistan	33
Mögliche Schaffung eines gemeinsamen deutsch-luxemburgischen Gewerbegebiets erörtert	33
La Grande Croix de l'Ordre du Mérite du Chili pour Jacques POOS	34
Le Général JOULWAN à l'honneur	34
Haute décoration pour M. WOHLFART	35

Discours

Discours de Nouvel An 1998 de Son Altesse Royale le Grand-Duc	36
Dankesrede von Bundeskanzler Dr. Helmut Kohl anlässlich der Verleihung des „Vision für Europa“-Preises der luxemburgischen „Edmond-Israel-Stiftung“ am 17. September 1997 in Luxemburg	37
Discours de M. Jean-Claude JUNCKER, Premier Ministre du Luxembourg, à l'occasion de la célébration du 20 ^e anniversaire de la Cour des comptes européenne	39
Discours prononcé par Monsieur Robert GOEBBELS, Ministre de l'Économie, à l'occasion de l'ouverture de la 71 ^e Foire Internationale de Luxembourg Luxembourg-Kirchberg le 4 octobre 1997	41
Cérémonie de signature de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et des transferts des mines antipersonnel et sur leur destruction, Ottawa, le 4 décembre 1997	
Discours prononcé par M. Alex BODRY, Ministre luxembourgeois de la Force publique, au nom de l'Union Européenne	46
Intervention de Monsieur le Ministre Alex BODRY lors de l'ouverture du Colloque sur la prévention des conflits en Europe, organisé les 6 et 7 novembre 1997 à Luxembourg par le Centre de Recherches Européennes Robert SCHUMAN et le «Philip Morris Institute»	48
Discours prononcé par M. le Ministre Alex BODRY à l'occasion de la séance inaugurale de la session 1997 de l'Institut Universitaire International le lundi 14 juillet 1997	
Le Luxembourg face au fait régional	51
Les défis de la biotechnologie moderne: la science au service de la société	
Discours de Monsieur Robert GOEBBELS, Ministre de l'Économie Kirchberg, le 10 octobre 1997	53
Discours de M. le Ministre Robert GOEBBELS, président sortant, à l'occasion de la réunion, le 1 ^{er} juillet 1997 à Pétange, du Comité d'Accompagnement Politique du Pôle Européen de Développement	56
Discours de M. Alex BODRY, Ministre de la Force publique à l'occasion de la fête patronale de la Gendarmerie en date du 26 septembre 1997	57
Des Européens d'avant-garde	
Allocution de Jacques F. POOS, Ministre des Affaires étrangères, à l'occasion de l'inauguration du monument des Brigades internationales Dudelange, 8 novembre 1997	59
Présentation du projet de budget de l'État pour 1998 par M. Marc FISCHBACH, ministre du Budget Luxembourg, le 17 septembre 1997	60

Photo couverture: Conférence de presse finale du Conseil Européen à Luxembourg les 12 et 13 décembre 1997, avec M. Jacques SANTER, Président de la Commission Européenne, M. Jean-Claude JUNCKER, Premier Ministre, Président du Conseil Européen, et M. Jacques F. POOS, Ministre des Affaires Étrangères, Président en exercice du Conseil de l'Union Européenne.

Relevons qu'au deuxième semestre 1997, le Luxembourg a exercé la Présidence de l'Union Européenne.

Mentionnons dans ce contexte qu'un livre sera publié sur la Présidence luxembourgeoise de l'Union Européenne.